

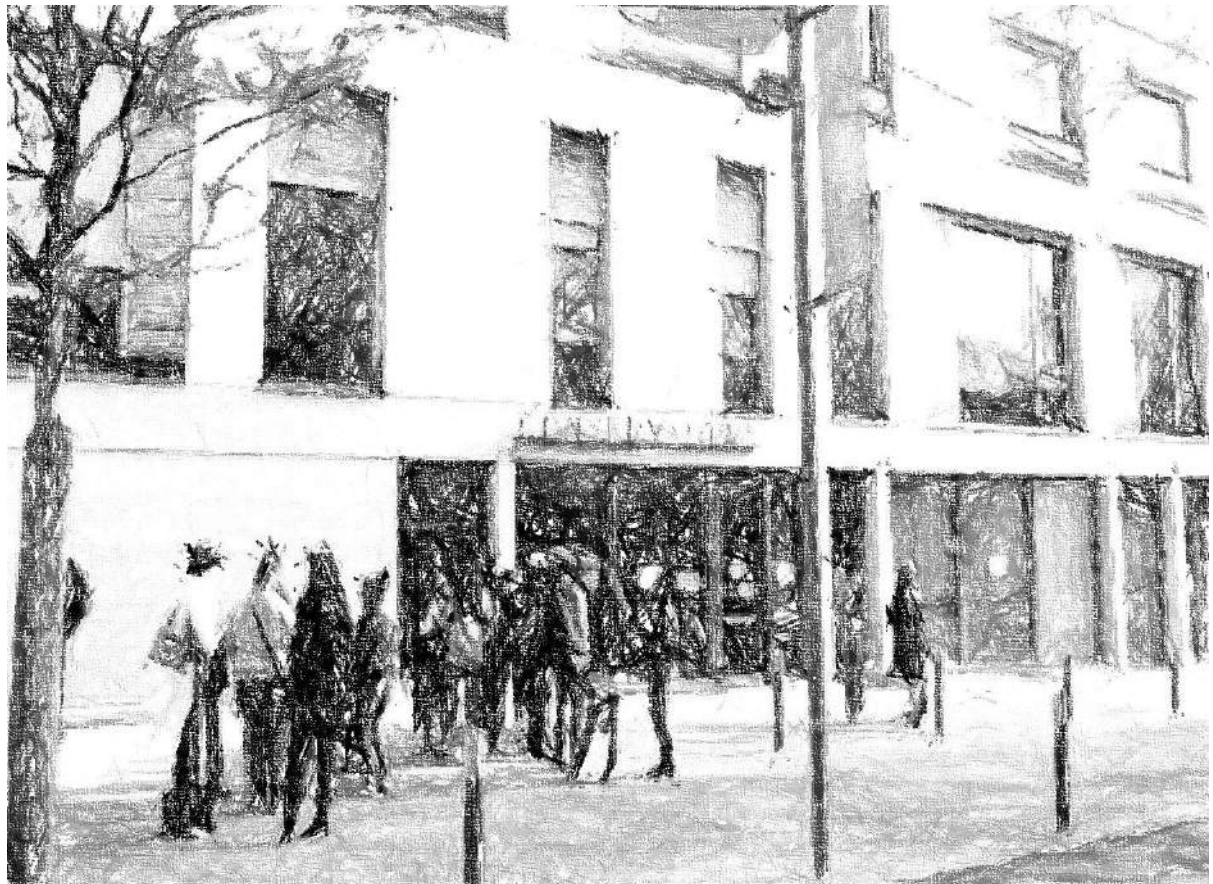
Projet Communautaire des Enseignements Artistiques des
conservatoires de la Communauté d'agglomération
des Hauts-de-Bièvre
2014 - 2019



Annexe 3
Projet d'établissement

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
de Châtenay-Malabry

*« Il faut agir en homme de pensée
et penser en homme d'action » (*)*



() Henri BERGSON
(Philosophe français ; 1859 - 1941)*

Sommaire

Avant ó propos.....	3
Préambule du Projet d'Établissement.....	4
I. INTRODUCTION.....	5
<i>I-a) Contexte historique, socio-culturel et culturel</i>	<i>5</i>
I-a-1) Historique du conservatoire	5
I-a-2) Présentation du territoire	6
I-a-3) Analyse économique et sociologique du territoire local actuel.....	10
I-a-4) Les évolutions du public sur le territoire de la collectivité	12
<i>I-b) Les missions générales du conservatoire.....</i>	<i>13</i>
I-b-1) En tant qu'établissement classé	13
I-b-2) En tant qu'établissement ayant conventionné avec le département des Hauts-de-Seine :	14
II. ETAT DES LIEUX	15
<i>II-a) Présentation générale ó vue d'ensemble de l'activité</i>	<i>15</i>
II-a-1) Evolution des effectifs globaux	15
II-a-2) Evolution des effectifs détaillés	15
II-a-3) Origine géographique des élèves.....	17
II-a-4) Coûts et budgets.....	18
II-a-5) Les locaux.....	19
II-a-6) Les actions de diffusion du conservatoire.....	19
II-a-7) Les parcs instrumentaux et la bibliothèque musicale	19
<i>II-b) Répartition des élèves du conservatoire par tranches d'âges.....</i>	<i>20</i>
<i>II-c) Les activités pédagogiques et leur évolution.....</i>	<i>22</i>
II-c-1) Type de cours dispensés au conservatoire.....	22
II-c-2) Les différentes activités pédagogiques et artistiques du conservatoire	22
II-c-3) Le suivi des élèves	27
<i>II-d) Le personnel</i>	<i>28</i>
II-d-1) Organigramme du conservatoire	29
II-d-2) L'équipe de direction	30
II-d-3) Le personnel enseignant.....	30
II-d-4) Le personnel administratif et technique	31
<i>II-e) Les organes de concertation.....</i>	<i>32</i>
II-e-1) Le conseil d'établissement.....	32
II-e-2) L'équipe de direction	33
II-e-3) Le conseil pédagogique	33
II-e-4) Les équipes pédagogiques . organisation des départements.....	33
II-e-5) L'équipe administrative et technique	33
II-e-6) La concertation associée : l'APPEEC.....	34
<i>II-f) Les réseaux.....</i>	<i>34</i>
<i>II-g) Les partenariats structurels sur la commune.....</i>	<i>34</i>
<i>II-h) Les partenaires sociaux.....</i>	<i>34</i>
III. SYNTHÈSE DE L'EXISTANT ET REFLEXIONS DE TRANSITION	35
<i>III-a) L'accessibilité à la culture et à l'enseignement artistique : un engagement fort sur le territoire</i>	<i>35</i>
III-a-1) La communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine	35
III-a-2) La ville de Châtenay-Malabry	36
III-a-3) Le département des Hauts-de-Seine	36
<i>III-b) Le conservatoire de Châtenay-Malabry.....</i>	<i>37</i>

IV. PERSPECTIVES	39
<i>III-a) Rayonnement et démocratisation</i>	39
<i>III-b) Evolution des partenariats et actions</i>	40
III-b-1) Partenariats avec l'Éducation Nationale	40
III-b-2) Partenariats avec les milieux hospitaliers.....	41
III-b-3) Partenariats avec les associations et services des collectivités	43
III-b-4) Partenariats avec les autres conservatoires.....	44
III-b-5) Vie internationale	45
<i>III-c) Publics en situation de handicap</i>	45
III-c-1) Contexte politique	45
III-c-2) Musique, Danse et handicap	45
<i>III-d) Evolutions et restructurations internes</i>	46
III-d-1) Nouveaux publics - évolutions pédagogiques.....	47
III-d-2) Les organes de concertation	48
<i>III-e) Personnels ó Plan de formation</i>	49
<i>III-f) Missions à créer, évolution et rééquilibrage</i>	52
III-f-1) Disciplines musicales	52
III-f-2) Disciplines chorégraphiques.....	53
III-f-3) Interventions en milieu scolaire	53
III-f-4) Accompagnement des partenariats.....	53
III-f-5) Conseil pédagogique.....	54
III-f-6) Secteur administratif et technique	54
<i>III-g) Besoins en locaux</i>	54
<i>III-h) Besoins en matériel ó Plan d'investissement</i>	54
III-h-1) Matériel musical.....	54
III-h-2) Bibliothèque, CDthèque et vidéothèque	57
<i>III-i) Les dispositifs d'information et de communication</i>	58
<i>III-j) Les outils de la formalisation</i>	58
<i>III-k) Les outils de l'évaluation du Projet d'établissement</i>	58
III-k-1) Le choix des Indicateurs.....	59
III-k-2) La réalisation.....	59
III-k-3) L'impact	60
III-k-4) L'efficacité et l'efficience (la « performance » des résultats).....	60
III-k-5) Le bilan du projet d'établissement.....	60
V. CONCLUSION ó PLAN D'ACTIONS	62
<i>IV-a) Rappel des 4 axes du projet</i>	62
<i>IV-b) Plan d'actions (axes/objectifs, actions, effets attendus, moyens et calendrier)</i>	63
Méthodologie de la rédaction du projet d'établissement	67
Acronymes utilisés :	68
Annexes	70
<i>Règlement des Etudes Musicales</i>	71
<i>Règlement des Etudes Chorégraphiques</i>	82
<i>Patrimoine du conservatoire de Châtenay-Malabry (au 01/03/2015)</i>	87
Parc de prêt.....	87
Parc des instruments restant à demeure	89
Inventaire des costumes	92
<i>La démocratisation des enseignements artistiques à l'école</i>	95
<i>Première évaluation de l'impact des orchestres à l'école</i>	99
<i>Projet classes orchestre à cordes au Collège Masaryk</i>	103

Avant-Propos

1 - Le territoire et le réseau existant des conservatoires

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a été créée le 31 décembre 2002. Elle rassemble 7 communes (5 communes dans le département des Hauts-de-Seine : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux et 2 communes dans le département de l'Essonne : Verrières-le-Buisson et Wissous) représentant 180.000 habitants, engagées autour d'un projet fédérateur de valorisation et de mise en commun de ressources et de compétences.

Au titre de sa compétence « gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre gère 5 conservatoires de musique de danse et d'art dramatique. Les conservatoires à rayonnement intercommunaux d'Antony, Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson, le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux et le conservatoire intercommunal de Wissous.

La Communauté d'agglomération mène une politique volontariste afin de permettre à chaque habitant de bénéficier d'une offre culturelle dans le domaine des enseignements artistiques riche et diverse. Dans ce cadre, le Conseil communautaire du 28 mars 2012 a approuvé à l'unanimité, l'harmonisation de la tarification des conservatoires des Hauts-de-Bièvre. A l'horizon de l'année scolaire 2017/2018, l'ensemble des établissements d'enseignements artistiques appliquera la même tarification.

2- Le PCEA en deux volets

Afin de poursuivre l'harmonisation et l'enrichissement progressifs de son offre de service public, les conservatoires des Hauts-de-Bièvre ont travaillé à la mise en œuvre d'un « document cadre » dit projet communautaire des enseignements artistiques des conservatoires.

Résultat d'une concertation de terrain menée sur 2013-2014, ce projet a pour objectif de renforcer la politique communautaire des enseignements artistiques, de garantir une cohérence générale, de tisser des liens entre les conservatoires en respectant leurs spécificités et de déterminer un échéancier des principaux changements et évolutions à envisager jusqu'en 2019.

Les grands objectifs de ce projet communautaire sont les suivants :

- **Fixer les grandes orientations** pour l'ensemble des conservatoires
- **Définir les missions communes** des conservatoires dans le cadre de la politique communautaire des Hauts-de-Bièvre en réaffirmant de manière partagée le rôle de chacun des conservatoires.
- **Harmoniser l'offre pédagogique et artistique** en lien avec l'harmonisation tarifaire.
- **Mutualiser les moyens**
- **Déterminer le socle commun et les spécificités de chaque établissement** pour organiser au mieux la complémentarité en garantissant à tous les usagers une équité de traitement.

Ce projet se décline en 2 volets, un premier volet commun à tous les conservatoires et un volet 2, objet de ce document, mettant en valeur la déclinaison propre à chaque établissement d'enseignement artistique en raison de ses spécificités.

Préambule du Projet d'Établissement

Les établissements de enseignement artistique ont progressivement évolué en équipements culturels, où se croisent et s'associent pédagogie, diffusion, recherche et création.

Les missions de service public de ces établissements, définies par la Charte de enseignement artistique et les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique, renforcées par les dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales sont :

- enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
- éducation artistique et culturelle, en collaboration avec les établissements de enseignement relevant de l'Education Nationale ;
- le développement des pratiques artistiques en amateur.

Ils participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. Ils assurent la diffusion des manifestations liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes. Ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les établissements de création et de diffusion, qui doivent développer l'accueil de toutes les pratiques.

Dès lors, il apparaît nécessaire de présenter ces missions sous la forme d'un projet d'établissement. Il s'agit là d'une première expérience pour le conservatoire de Châtenay-Malabry.

Ce document vise à engager l'ensemble des partenaires (Ville, Département et Acteurs du territoire) dans le développement du Conservatoire pour mieux le rapprocher des besoins et de la demande des 33 000 habitants de la Ville, 182 000 habitants de la Communauté d'Agglomération et des 405 000 habitants du futur territoire qui verra le jour en 2016, dans le cadre de la *Métropole du Grand Paris*.

Il nourrit et enrichit le Projet Communautaire des Enseignements Artistiques de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Seine auquel il est intimement lié.

Le projet d'établissement 2015/2020 engage une évolution du conservatoire sur les 5 prochaines années en réaffirmant et développant ses missions, au service de sa population et de son territoire. Il repose sur 4 grands axes :

- 1) *élargissement de l'offre pédagogique et artistique, en accord avec les textes cadres (PCEA, SDEA et textes du Ministère de la Culture et de la Communication : Charte, Schémas d'orientation et arrêtés de classement) ;*
- 2) *accueil de nouveaux publics, mixité et démocratisation des enseignements artistiques ;*
- 3) *ancrage de l'établissement sur le territoire ;*
- 4) *rayonnement du conservatoire.*

Il précise le cadre propice au développement de ces axes en termes de partenariats, de structurations, de personnels (plan de formation, gestion des emplois et compétences, missions à créer), d'évolution et de rééquilibrage de classes, de locaux, de matériel (plan d'investissement) et de communication.

Il préconise également les phases et les outils d'évaluation nécessaires, en adéquation avec le projet communautaire et le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine.

I. INTRODUCTION

I-a) Contexte historique, socio-culturel et culturel

I-a-1) Historique du conservatoire

L'histoire du *Conservatoire intercommunal de Musique & de Danse* de Châtenay-Malabry remonte au 20 décembre 1957, lorsque le patronage municipal décide la création d'une section *Ecole de Musique*, afin « d'initier les jeunes Châtenaisiens à la musique et au solfège ». Cette décision est approuvée par Monsieur le préfet de la Seine (indispensable avant la loi de décentralisation du 2 mars 1982, supprimant la tutelle administrative et financière exercée par les préfets) le 4 novembre 1958. La Danse viendra par la suite compléter les disciplines enseignées, venant ainsi ajouter un deuxième champ artistique à l'activité du conservatoire.

Devant l'extension des enseignements et le nombre croissant d'élèves fréquentant l'établissement, la réflexion communale sur l'éducation artistique et le souhait de régularisation d'un état de fait existant, le conseil municipal de Châtenay-Malabry, placé alors sous le mandat de Monsieur Jean VONS, Maire et Conseiller Général, décide, par délibération en date du 07 juillet 1980 :

1°/ D'officialiser la création du *Conservatoire Municipal de Musique et de Danse* de Châtenay-Malabry ;

2°/ D'approuver le règlement intérieur et le projet pédagogique établis par les professeurs et adoptés par le Conseil d'Administration du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse ainsi que par la Commission de la Culture ;

3°/ D'inscrire au budget communal les sommes nécessaires au fonctionnement normal de cette institution.

26 disciplines (minima alors requis par le *Ministère des Affaires Culturelles* pour solliciter le classement d'un établissement municipal d'enseignement musical) y seront enseignées et l'agrément du 1^{er} degré (équivalent de l'actuel classement en CRC ou CRI), demandé par la municipalité.

L'établissement est ainsi agréé depuis le 15 septembre 1980 (courrier signé de Jean-Philippe LECAT, Ministre de la Culture et de la Communication de Valéry Giscard d'Estaing de 1978 à 1981), devient *Conservatoire à Rayonnement Communal* en 2007 puis à rayonnement Intercommunal avec le transfert de la compétence de l'enseignement artistique à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre en 2009.

Depuis 1980 aucune demande de renouvellement d'agrément n'a été sollicitée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le Conservatoire de Châtenay-Malabry a fonctionné dans différents bâtiments, plus ou moins adaptés à l'enseignement artistique, jusqu'à son installation en mai 2008 dans le pôle culturel entièrement restauré et pleinement adapté à l'enseignement artistique. Celui-ci, situé en charnière entre la *Cité jardins de la Butte rouge* (quartier populaire d'habitats collectifs) et les quartiers plus résidentiels de la commune a été pensé comme un outil culturel de mixité sociale.

Le conservatoire cohabite au sein de ce bâtiment avec le « [Théâtre Firmin Gémier/La Piscine](#) ». Des collaborations amènent le conservatoire et le Théâtre à travailler ensemble (« Midis de la Musique », « Lever de rideaux », Festival « Son d'ici »).

Un auditorium de 160 places, dédié au Conservatoire, permet à ce dernier d'accueillir, dans de bonnes conditions, les auditions et concerts relevant de son activité et de proposer, occasionnellement, une programmation à un public plus large.

Un studio d'enregistrement et des 3 salles de répétitions permettent d'accueillir des groupes de musiques actuelles amplifiées.

I-a-2) Présentation du territoire

L'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004 - article 101) a instauré une nouvelle répartition dans l'attribution des compétences pour l'enseignement artistique à tous les niveaux d'échelons territoriaux : villes ou groupement de collectivités, départements, régions, État.

Toutes ces collectivités, aux projets culturels et aux projets de territoire de nature différente doivent, ensemble, concourir à un même objectif. Peu de compétences sont effectivement exercées de façon aussi interdépendante par les différents échelons de collectivités locales.

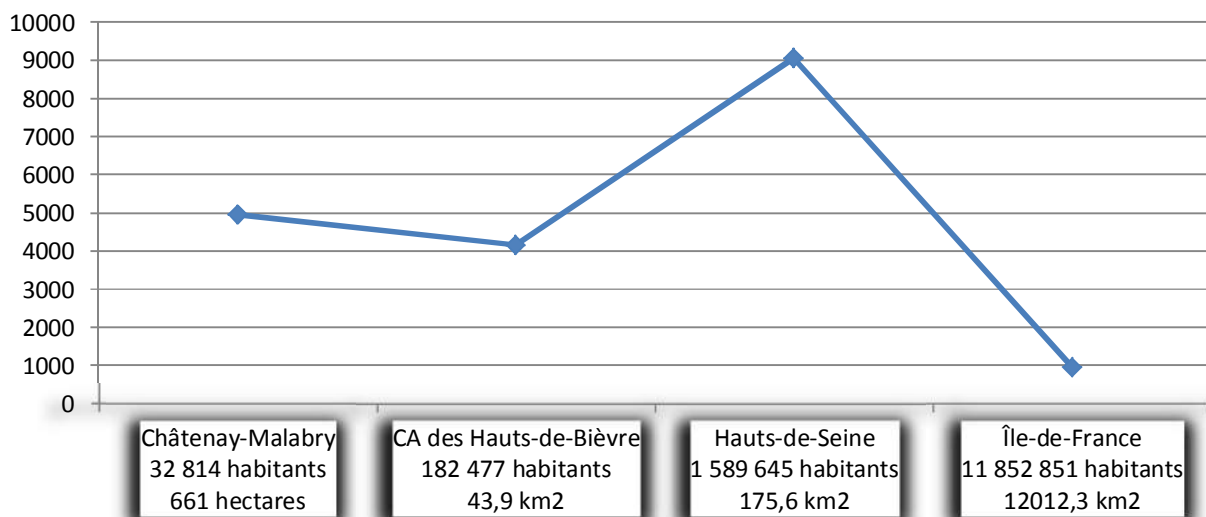
Les villes ou groupement de collectivités qui gèrent leurs établissements en régie directe, ou par délégation au secteur associatif, ont un rôle prédominant et sont au centre du dispositif de l'enseignement artistique.

C'est un véritable champ d'expérimentation pour le domaine culturel dans lequel l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral peut trouver l'opportunité d'un plan de développement.

La Ville de Châtenay-Malabry

Châtenay-Malabry (32 814 habitants¹) est une ville des Hauts-de-Seine (1 589 645 habitants²) intégrée dans la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (182 477 habitants¹). Sa densité (4 964 habitants au km²) est bien moindre que celle du département (9 052²) mais néanmoins supérieur à celle de la CAHB (4 156²) et de l'Île de France (986³).

Densité des territoires



La moitié de son territoire (330 hectares) est constituée d'espaces verts et de parcs. Ville de la banlieue sud de Paris située dans le Hurepoix, à 11 kilomètres au sud-ouest de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, la commune de Châtenay-Malabry est limitrophe du département de l'Essonne (bois de Verrières) et proche du département des Yvelines.

¹ Source : Rapport d'activités 2012 des Hauts-de-Bièvre.

² Chiffres INSEE . population estimée 2012.

³ Chiffres INSEE . 2011.

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) a été créée le 1^{er} janvier 2003. Elle compte 7 villes :

- Antony ;
- Bourg-la-Reine ;
- Châtenay-Malabry ;
- Le Plessis-Robinson ;
- Sceaux.



Situées dans les Hauts-de-Seine,

- Verrières-le-Buisson ;
- Wissous⁴.

Situées dans le département de l'Essonne.

Avec 1/3 de son territoire en parcs et jardins⁵ et autant de lieux de détente et de verdure, la CAHB apparaît comme un véritable « poumon vert » de la capitale.

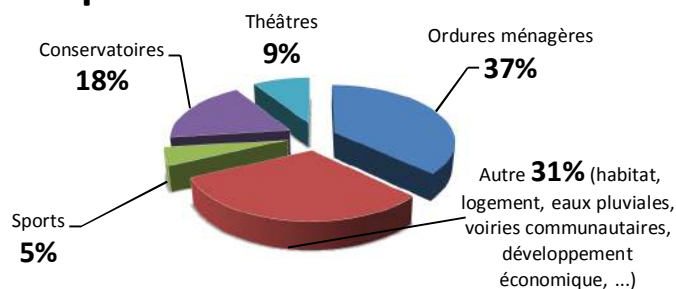
La Communauté d'Agglomération se charge de conduire les politiques en matière de :

- développement économique et emploi ;
- transports ;
- habitat ;
- assainissement et gestion de l'eau ;
- protection incendie ;
- environnement et cadre de vie ;
- développement durable ;
- Culture et sport.

Elle a pris en charge la compétence de l'enseignement artistique depuis 2009 et gère, en régie directe, cinq des six établissements d'enseignement artistique du territoire (CRI d'Antony, CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux, CRI de Châtenay-Malabry, CRI de Verrières-le-Buisson et le conservatoire non classé de Wissous). Les 3 Théâtres implantés sur le territoire (« Le Coteau », « Firmin Gémier / La Piscine » et « Les Gémeaux / Scène nationale ») et le Centre culturel Saint-Exupéry sont également des équipements communautaires.

L'ensemble de ces établissements culturels représentent 27% des dépenses de fonctionnement⁵,

Dépenses de fonctionnement



pour seulement 1% (196 000 €) des dépenses d'investissement⁴.

⁴ Wissous se retirera de la CAHB le 1^{er} janvier 2016 à l'occasion de l'intégration de cette dernière dans la Métropole du Grand Paris.

⁵ Source : Rapport d'activités 2012 des Hauts-de-Bièvre.

En 2012 la CAHB s'est lancée dans un vaste chantier de harmonisation des conservatoires. Ainsi, en 2017, les conservatoires devraient proposer la même grille tarifaire suite à un ajustement progressif qui aura duré 6 ans.

Le 2^{ème} axe de cette harmonisation concerne le volet pédagogique et artistique des établissements, opérant en deux temps :

- la construction d'un Projet Communautaire des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine (PCEA) durant l'année scolaire 2013/2014, visant à organiser l'offre d'enseignement artistique sur ce territoire. Le PCEA a été adopté lors du conseil communautaire du 05 décembre 2014 ;
- la déclinaison de ce PCEA sur les différents conservatoires, formalisée par la rédaction d'un projet d'établissement, propre à chaque structure, durant l'année scolaire 2014/2015.

Le « Territoire » en devenir de la future Métropole du Grand Paris

Le 1^{er} janvier 2016, la ville de Châtenay-Malabry ainsi que la CAHB intégreront la Métropole du Grand Paris (MGP) qui regroupera la commune de Paris et les trois départements de la Petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. La commune de Verrières-le-Buisson (dépendant du département de l'Essonne) a souhaité être intégrée à la MGP, contrairement à la commune de Wissous qui n'a pas souhaité exercer son droit d'option et qui quittera donc, fin 2015, la CAHB pour intégrer un groupement de communes du 91.

Dans le même temps, les intercommunalités actuelles de la MGP devraient être remplacées par des « territoires » d'au moins 300 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. Chaque territoire serait administré par un conseil de territoire, composé de délégués des communes, qui éliraient un président du conseil de territoire.

Ainsi, le paysage territorial actuel du conservatoire devrait être amené, dans un très proche avenir à se modifier en conséquence. Le territoire sur lequel il se trouverait pourrait être issu de la fusion de 2 communautés d'agglomération (« [Sud de Seine](#) » et la CAHB) et d'une communauté de communes (« [Chatillon Montrouge](#) ») créant un bassin de population de plus de 405 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2016, ce seraient ainsi 10 conservatoires (4 « CAHB », 4 « Sud de Seine » et 2 « Chatillon Montrouge ») qui seraient amenés à travailler ensemble et mutualiser leurs moyens pour plus de 10 000 élèves.

Le Département des Hauts-de-Seine

Le département des Hauts-de-Seine est le plus petit département de la couronne parisienne, mais également le plus peuplé (1 589 645 habitants).

Il a la forme d'un croissant qui entoure tout l'ouest de Paris, allant de la plaine Saint-Denis au nord à l'autoroute A6 au sud.

Sa principale caractéristique est d'être traversé par la Seine qui y décrit deux courbes très accentuées.

Il est limitrophe des départements de la Seine-Saint-Denis au nord-est, du Val-d'Oise au nord, des Yvelines à l'ouest, de l'Essonne au sud, du Val-de-Marne au sud-est et de Paris à l'est.

Suite à la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil général des Hauts-de-Seine a mis en place son Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dès 2006.

Son second volet (2012/2015, bénéficiant d'une enveloppe financière de 1,5 million d'euros/an) identifie quatre axes de développement forts, qui composent l'ossature du nouveau schéma :

- *Structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire*
 - ↳ Identifier et valoriser l'offre existante ;
 - ↳ Encourager la complémentarité ;
 - ↳ Former les équipes des établissements d'enseignement artistique dans des formations croisées.
- *Améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun*
 - ↳ Améliorer l'accessibilité financière ;
 - ↳ Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
 - ↳ S'adresser à tous les publics.
- *Mettre en réseau les établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires culturels du territoire*
 - ↳ Instaurer des espaces de concertation et de conseil ;
 - ↳ Développer une pratique de spectateur.
- *Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs*
 - ↳ Développer les pratiques collectives ;
 - ↳ Accompagner les pratiques amateurs au plus près de leurs besoins ;
 - ↳ Animer le réseau des orchestres et chœurs amateurs sur le territoire.

Ainsi, le département s'est engagé dans un Schéma « 2 », revu et inscrit dans un contexte renouvelé, où les structures d'enseignement, devenues des établissements culturels à part entière, peuvent être financièrement aidées de deux façons :

- Aide au fonctionnement
 - ↳ par un pourcentage de la masse salariale en fonction du classement et du nombre de champs artistiques dispensés par l'établissement.
- Aide sur dispositif(s)
 - ↳ pouvant atteindre jusqu'à 10 000 " pour 2 dispositifs subventionnés. 1 000 " supplémentaires peuvent être accordés par an si l'un des dispositifs est axé autour du handicap.

La Région Île-de-France

L'Île-de-France, est une région très fortement peuplée, qui représente à elle seule 18,8 % de la population de la France métropolitaine. C'est la région la plus peuplée (11 852 851 habitants en 2011⁶) et à la plus forte densité (986 habitants au km² ⁶) de France. Elle est fortement centralisée sur l'agglomération parisienne, qui s'étend sur 23,7 % de la surface régionale où habitent 88,7 % de sa population.

Les trois quarts du territoire régional sont toujours recouverts de terres agricoles et possèdent de grands massifs forestiers (285 000 ha dont 87 000 ha de forêt publique) et de nombreux grands parcs urbains qui ceinturent presque la région au sud et au nord.

Elle est sans conteste la région qui produit le plus de richesse en France et est également la plus importante région européenne par son produit intérieur brut (PIB). Bien que sa population n'en fasse que la 20^e métropole mondiale, le PIB de l'Île-de-France est le cinquième des

⁶ Chiffres INSEE . 2011.

grandes villes du monde après l'aire métropolitaine de Tokyo, le Grand New York, Los Angeles et Osaka. Les services constituent la majeure partie de l'emploi francilien.

En matière de enseignement artistique, la Loi du 13 août 2004 confiait aux régions l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI). A l'exception de deux d'entre elles (*Nord-Pas de Calais et Poitou-Charentes*), les régions n'ont pas joué le rôle qui leur était confié par la loi.

Il s'agissait de prendre en charge le financement du CEPI, sanctionné par un Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DiNOP), celui-ci devant remplacer les Diplômes d'études Musicales (DEM), Chorégraphiques (DEC) et Théâtrales (DET). Le CEPI devait être intégré au Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (PRDF).

Les DEM, DEC et DET ne sont assurés que par les conservatoires classés à « rayonnement départemental » (CRD) et à « rayonnement régional » (CRR). La charge financière de ce dispositif est aujourd'hui assurée par les villes ou leur groupement.

I-a-3) Analyse économique et sociologique du territoire local actuel

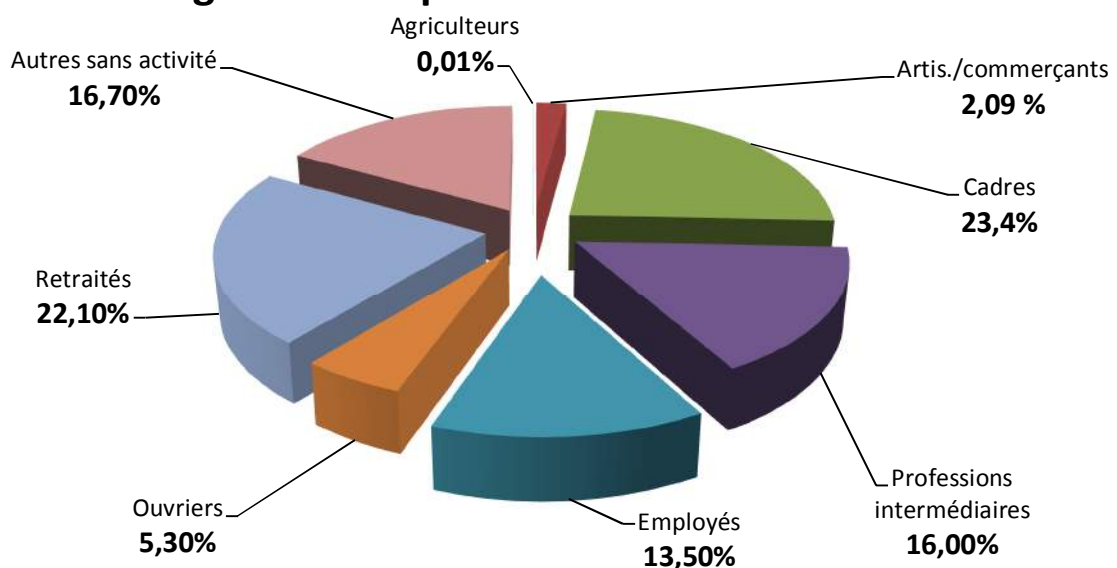
Fort de ses 8 000 entreprises, de ses 67 000 emplois et de ses 9 centres de recherche, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre dispose d'une économie dynamique.

Son réseau de transport est dense :

- 9 gares du Réseau Express Régional (RER) ;
- 31 lignes de bus de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) ;
- Le réseau de bus « *Le Paladin* », créé en 2006 dans le but de compléter l'offre de transport, dispose de 16 lignes de bus et de 40 véhicules parcourant 1 135 000 kilomètres par an. Ce service est directement géré par la CAHB.

Les catégories socioprofessionnelles⁷ de la CAHB sont assez proches de celles du département des Hauts-de-Seine avec un peu moins d'employés (13,5% pour 16%) et d'ouvriers (5,3% pour 6,5%) au profit d'une population de retraités (22,1% pour 19,2%) et de « sans activité » (17,6% pour 16,2%) plus importante.

Catégories socioprofessionnelles de la CAHB⁶

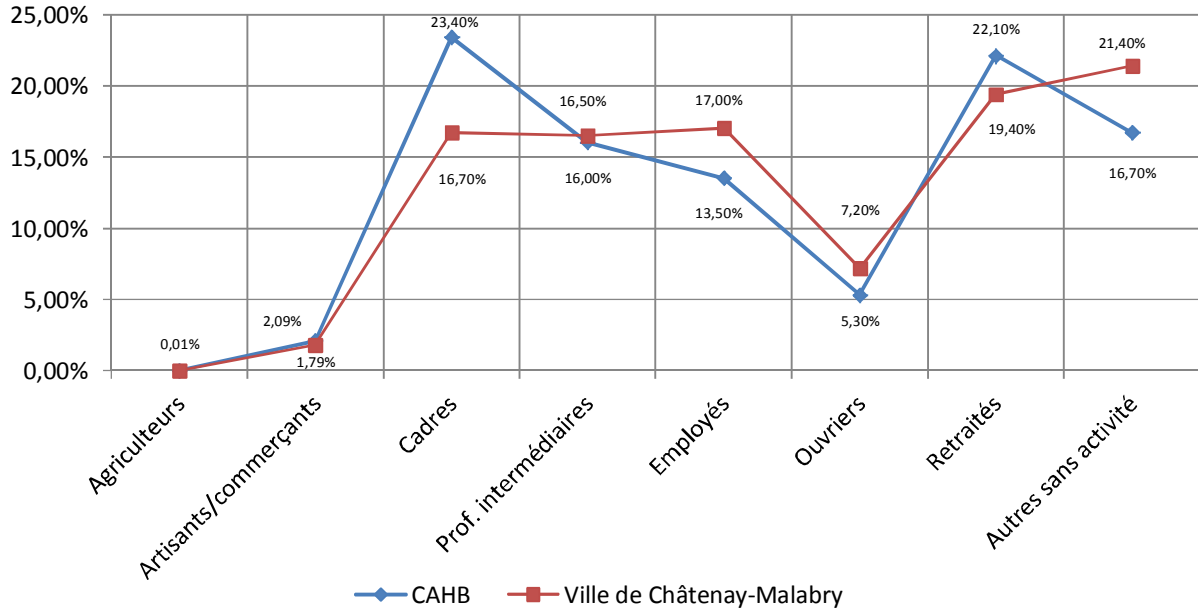


En comparaison avec la CAHB et le département, la ville de Châtenay-Malabry compte

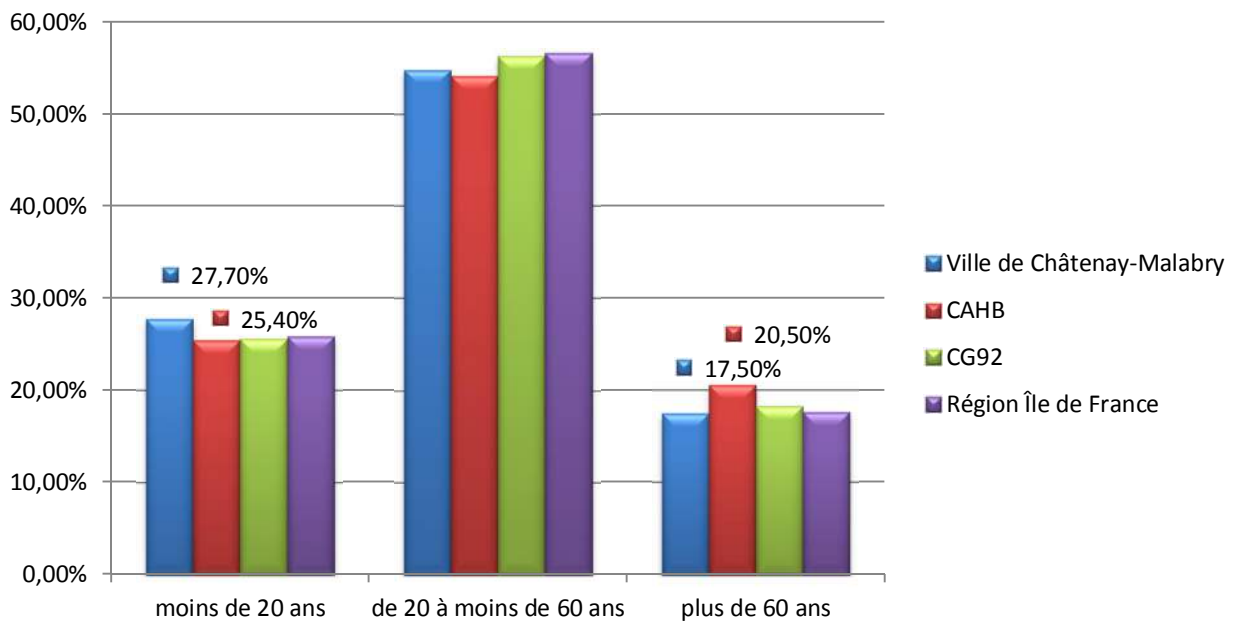
⁷ Chiffres INSEE . 2009.

nettement moins de cadres, beaucoup plus de catégories « autres sans activité » et moins de retraités pour plus d'employés que sur le territoire de la CAHB.

Catégories socioprofessionnelles CAHB/Châtenay-Malabry⁸



La répartition des âges sur les 3 indicateurs communs aux différentes collectivités⁸ (moins de 20 ans / de 20 à moins de 60 ans / plus de 60 ans) montre l'homogénéité des différents territoires. On constate une population plus jeune sur la ville de Châtenay-Malabry et un taux de personnes d'un âge supérieur à 60 ans bien inférieur au taux national (21,6%), excepté pour la CAHB (20,5%).

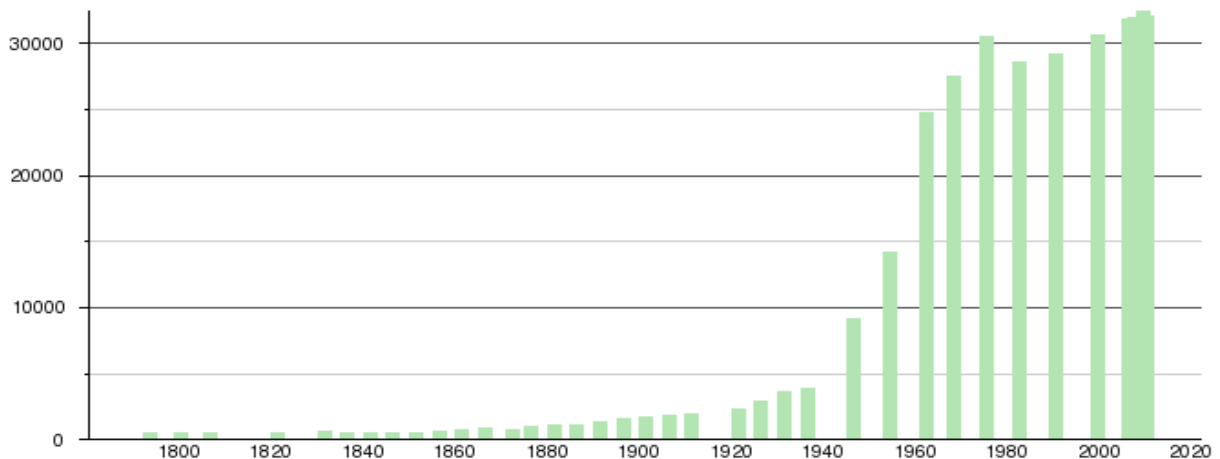


⁸ Chiffres INSEE . 2009.

I-a-4) Les évolutions du public sur le territoire de la collectivité

L'évolution démographique de la Ville de Châtenay-Malabry laisse apparaître une population en constante augmentation depuis les années 1950. Celle-ci devrait encore s'accroître de façon conséquente (+ 6 000 habitants, soit, potentiellement, + 150 à 200 élèves supplémentaire) dans les années futures avec la réalisation de nombreux programmes immobiliers.

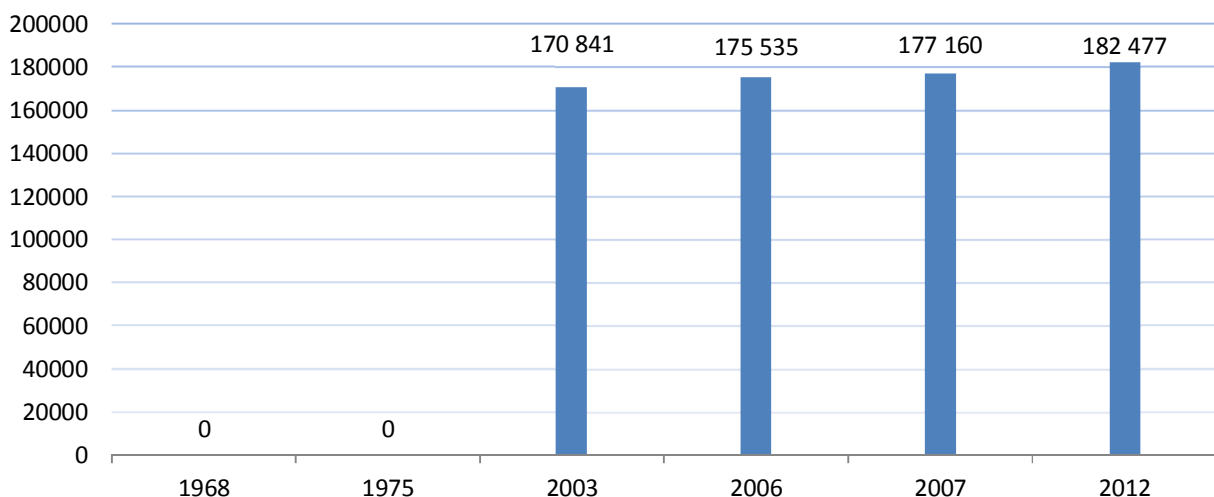
Histogramme de l'évolution démographique de Châtenay-Malabry



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

La CAHB s'inscrit également dans une progression démographique en augmentant sa population de 6,8% en une dizaine d'années d'existence.

Histogramme de l'évolution démographique de la CA des Hauts-de-Bièvre



Rappelons enfin que cette collectivité devrait être amenée, dans un avenir très proche (1^{er} janvier 2016), à évoluer de façon significative par sa fusion avec une autre communauté d'agglomération et une communauté de communes, dans le cadre de la création de la MGP. Ainsi, la CAHB passerait dans un premier temps de 5 à 4 établissements d'enseignement artistique avec le départ la commune de Wissous, puis devrait intégrer un « territoire » de plus de 405 000 habitants rassemblant une dizaine de conservatoires pour plus de 10 000 élèves.

I-b) Les missions générales du conservatoire

I-b-1) En tant qu'établissement classé

Le Conservatoire de Châtenay-Malabry est un service communautaire chargé de dispenser un enseignement artistique spécialisé. Son agrément du ministère de la Culture et de la Communication date du 15 septembre 1980. Le décret et l'arrêté de classement le placent comme « *Conservatoire à rayonnement intercommunal* », et donc, comme établissement d'enseignement artistique contrôlé par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

A ce titre, il se doit de répondre aux préconisations du *Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement de la danse (2004) et celui de la musique (2008)* et de respecter l'arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ce dernier précise ainsi les missions communes aux trois catégories d'établissement (CRC/CRI, CRD et CRR) :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

Et indique que les conservatoires classés à rayonnement communal ou intercommunal doivent répondre aux critères suivants :

☞ assurer, dans l'aire de rayonnement communal ou intercommunal, les missions précisées ci-dessus ;

☞ dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et, dans cette spécialité, au moins les deux premiers cycles du cursus.

En outre, les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal peuvent assurer le troisième cycle de formation des amateurs et dispenser, par convention avec des conservatoires à rayonnement départemental ou régional, tout ou partie du cycle d'enseignement professionnel initial.

1° Lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement :

- ↳ des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement ;
- ↳ des pratiques vocales collectives ;
- ↳ de la formation et de la culture musicales incluant les démarches de création.

Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

2° Lorsque les établissements choisissent la danse comme spécialité, ils dispensent ou garantissent :

- ↳ l'enseignement d'une des disciplines chorégraphiques dont l'une au moins appartient aux disciplines chorégraphiques visées à l'article L. 362-1 du code de l'éducation (classique, jazz et contemporaine) ;
- ↳ des enseignements pratiques et/ou théoriques en relation avec le patrimoine chorégraphique et les démarches de création.

Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

I-b-2) En tant qu'établissement ayant conventionné avec le département des Hauts-de-Seine :

Par convention avec le département des Hauts-de-Seine, le conservatoire se doit de contribuer aux quatre axes de développement du nouveau schéma des enseignements artistiques :

- ↳ Structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire ;
- ↳ Améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun ;
- ↳ Mettre en réseau les établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires du territoire ;
- ↳ Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs.

II. ETAT DES LIEUX

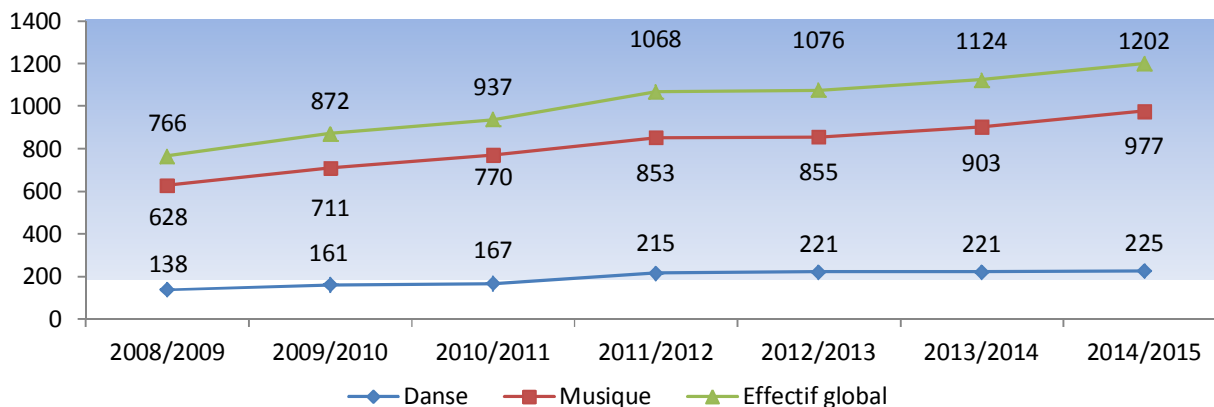
II-a) Présentation générale de l'ensemble de l'activité

II-a-1) Evolution des effectifs globaux

Depuis son installation dans les locaux du pôle culturel, leessor du conservatoire se traduit par une augmentation régulière du nombre d'inscrits :

- ☞ de 2008/2009 à 2009/2010 = + **13,84%**
- ☞ de 2009/2010 à 2010/2011 = + **7,45%**
- ☞ de 2010/2011 à 2011/2012 = + **13,98%**
- ☞ de 2011/2012 à 2012/2013 = + **0,75%**
- ☞ de 2012/2013 à 2013/2014 = + **4,46%**
- ☞ de 2013/2014 à 2014/2015 = + **6,58%**

Soit une augmentation de l'effectif de **56,92%** (de 766 à 1 202 élèves « activités »⁹) en sept ans.



II-a-2) Evolution des effectifs détaillés

Note : Les effectifs sont entendus depuis 2014/2015 en élèves « physiques », sur la base de 1 173 élèves, soit 977 musiciens et 196 danseurs, précision faite qu'un élève pratiquant à la fois la musique et la danse compte double. C'est sur cette base de calcul que reposeront les effectifs et pourcentages à venir.

Malgré sa proximité avec la capitale (on peut en effet considérer que les élèves faisant des études restent plus longtemps chez leurs parents, lorsque ceux-ci sont à proximité de Paris, qu'en milieu rural) et les 2 établissements scolaires « post-bac » implantés sur la commune (*Ecole centrale Paris* et la *Faculté de pharmacie*), le CRI de Châtenay-Malabry compte très peu de « grands » élèves instrumentistes dans les niveaux avancés.

C'est ainsi que sur 977 élèves musiciens¹⁰ seuls 1,74% (17 élèves) de son effectif instrumentiste est constitué d'élèves inscrits en 3^{ème} cycle, pour 11,57% (113 élèves) en 2^{ème} cycle et 30,30% (296 élèves) en 1^{er} cycle. Le cycle initiation concerne, quant à lui 21,90 % (214 élèves).

Depuis la rentrée 2014/2015 et la mise en place d'une offre plus complète pour les élèves ayant atteint la fin du cycle 2, 10 élèves sont inscrits en parcours personnalisé (PP), 5 en pratique amateur continuée (PAC) et 11 en « post cycle 3 ».

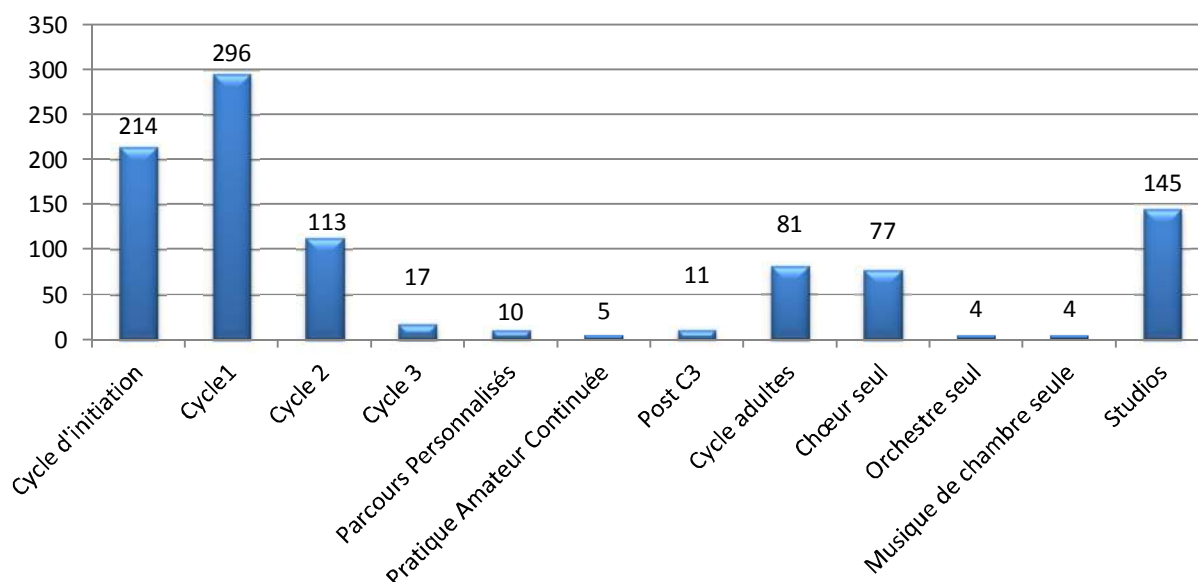
Les 311 élèves restant se répartissent comme suit : cycle adultes (81), chacun seul (77), orchestre seul (4), musique de chambre seule (4) et studios (145).

⁹ Le comptage en « élève physique » ne s'effectue que depuis la rentrée 2014/2015. 1 198 élèves « activités » = 1 173 élèves « physiques » précision faite qu'un élève pratiquant à la fois la musique et la danse compte double et 1 élève pratiquant deux disciplines dans le même champ artistique (danse classique et contemporaine par exemple) n'est comptabilisé qu'une seule fois.

¹⁰ Elèves physiques - Année scolaire de référence : 2014/2015.

Soixante-douze élèves (7,40%) instrumentistes sont inscrits dans le dispositif de Classes à Horaires Aménagés en Musique (CHAM) proposé en partenariat avec le [collège Pierre Brossolette](#).

Elèves musiciens (977)



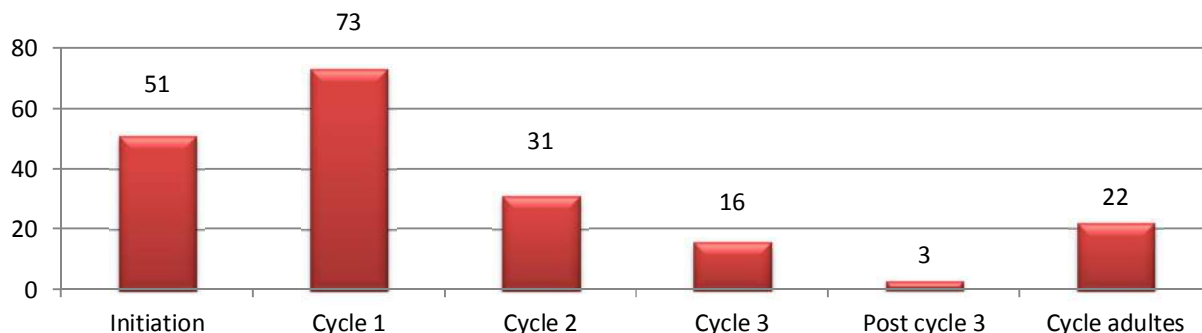
Le **département danse** propose deux esthétiques : classique et contemporaine.

Les classes de danse représentent 16,78% (196 élèves¹¹) de l'effectif global dont 26,02% (51 élèves) en initiation pour 37,24% (73 élèves) en cycle 1, 15,82% (31 élèves) en cycle 2 et 8,16% (16 élèves) en cycle 3. 22 élèves (11,22%) sont inscrits cycle adultes et 3 (1,53%) en post C3.

Il est important de rappeler ici que la baisse d'effectif entre le 2^{ème} et le 3^{ème} cycle se explique en partie par le fait que la danse contemporaine, compte-tenu de son ancienneté dans l'établissement (créée en 2009), n'est dotée que d'une première année en cycle 3.

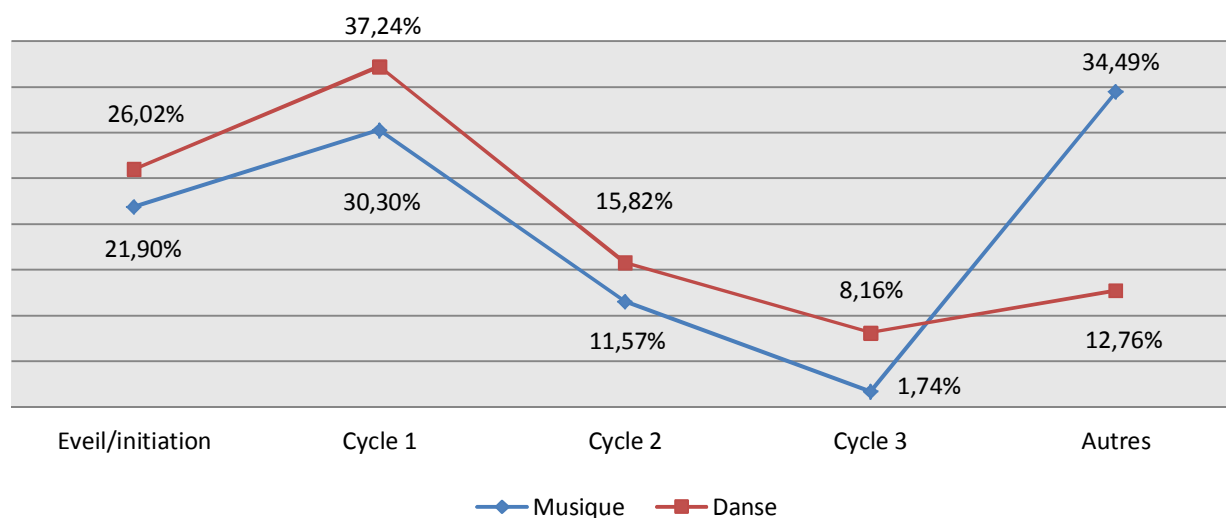
Bien que l'engagement préconisé par le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de la Danse soit plus contraignant pour les élèves danseurs (de 5h15 à 10h/semaine) que pour les musiciens (entre 4h et 7h/semaine), notons que le conservatoire ne propose pas de Classes à Horaires Aménagés en Danse (CHAD).

Elèves danseurs (196)



¹¹ Elèves « physiques ». 29 danseurs pratiquent les 2 esthétiques.

Comparaison des effectifs danse/musique par cycle

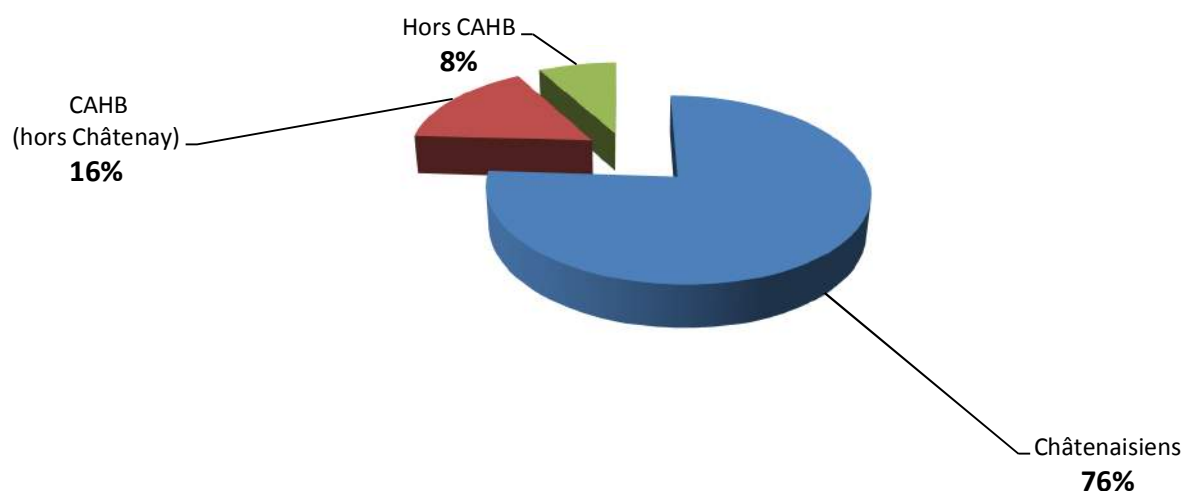


Si le Schéma National d'Orientation pédagogique indique que chaque cycle peut représenter « une fin en soi » - le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité -, ce graphisme nous montre toutefois la marge de progression restant à réaliser en termes de fidélisation des publics, entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle puis entre le 2nd et 3^{ème} cycle, notamment en musique.

II-a-3) Origine géographique des élèves

Bien que les élèves soient majoritairement châténaisiens (76% de l'effectif¹²), 16% viennent d'une autre ville de la CAHB et 8% résident en dehors de ce territoire. Si ce dernier pourcentage peut surprendre, il est important d'expliquer qu'il est en partie dû au chœur d'adultes « Vocalitas » dont la réputation dépasse très largement le cadre du territoire de la CAHB.

Précisons ici que, comme pour toutes les pratiques collectives, le rajout de élèves à un cours de groupe ne engendre pas de coût supplémentaire tout en apportant, de par ailleurs, des cotisations complémentaires.



¹² Sur la base de l'année scolaire 2014/2015.

II-a-4) Coûts et budgets

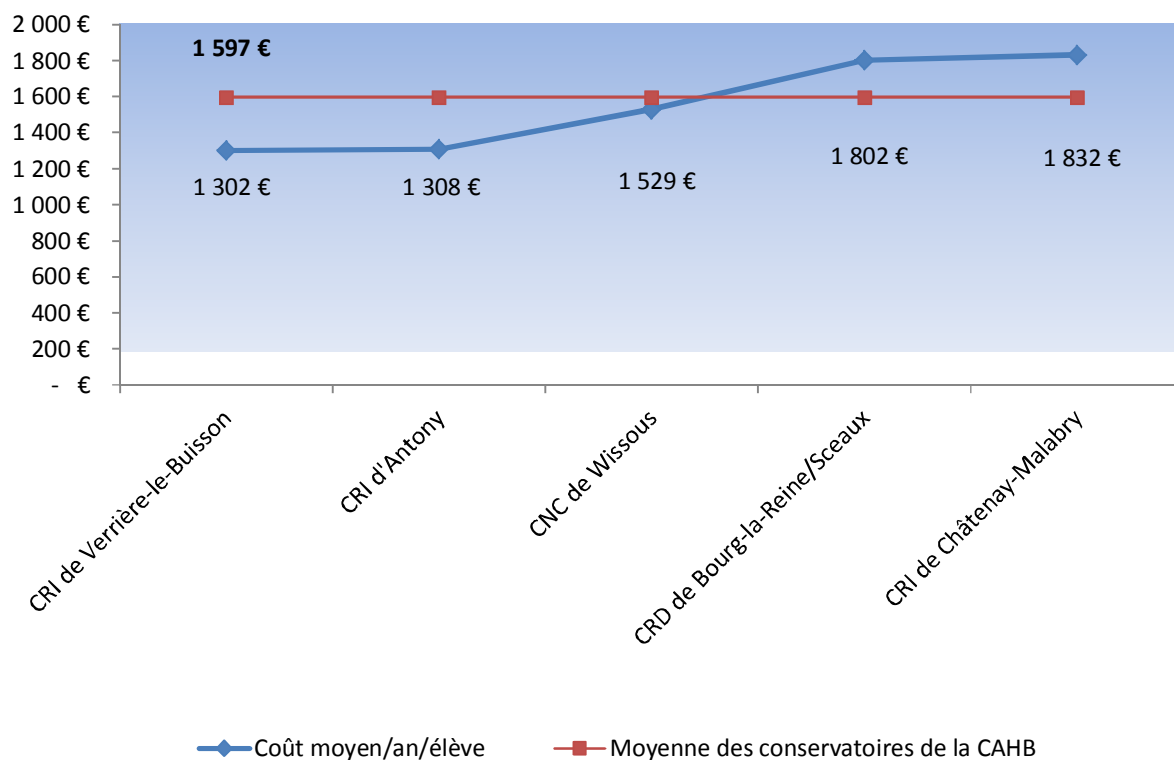
Le conservatoire de Châtenay-Malabry représente **25,85%**¹³ **des élèves** bénéficiant d'un enseignement artistique proposé par la CAHB et **26,95%** (2 184 986 " ¹⁴) du budget dédié aux conservatoires (8 106 358 " ¹⁵) par ce même territoire.

Avec **2 031 €** par an¹⁶, le **coût moyen**¹⁶ d'un élève y est plus élevé (+ 9,5 %) que la moyenne de la CAHB (1 931 " /an/élève¹⁵).

Ceci s'explique en partie par un nombre plus important de Professeurs d'Enseignement Artistique (PEA) et d'équivalents temps plein (ETP) sur ce grade que dans les autres conservatoires à classement identique de l'agglomération (c'est-à-dire hors CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux).

Le **coût moyen par élève supporté par la collectivité**¹⁷ est le plus élevé des cinq conservatoires de la CAHB, précision faite que le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux perçoit, de par son classement, une subvention de l'État augmentant ses recettes.

Coûts moyens par élève supportés par la collectivité



Certaines classes instrumentales du CRI de Châtenay-Malabry étant actuellement en sous-effectif, cette moyenne pourrait être corrigée à l'avenir.

¹³ Sur la base de l'année scolaire 2012/2013.

¹⁴ Compte administratif 2012.

¹⁵ Sur la base de l'année scolaire 2013/2014.

¹⁶ Le **coût moyen** est obtenu en divisant les dépenses globales (CA 2012) par le nombre d'inscrits.

¹⁷ Le **coût moyen par élève supporté par la collectivité** est obtenu en divisant les dépenses globales (CA 2012) par le nombre d'inscrits après avoir soustrait les recettes.

II-a-5) Les locaux

Le conservatoire, installé depuis mai 2008 dans le pôle culturel de Châtenay-Malabry, est doté de locaux bien adaptés, généreux en surface de cours et en nombre de salles.

Bien que légèrement sous-dimensionné pour la taille actuelle du conservatoire (1 169 élèves), l'auditorium qui lui est dédié est une belle salle à l'acoustique bien travaillée et aux loges bien pensées. La scène est bien dimensionnée et permet d'accueillir, dans des conditions satisfaisantes, un orchestre symphonique ou un spectacle de danse. Il est dignement équipé en éclairage scénique (sans toutefois disposer de technicien spécialisé) et l'équipement des studios permet de répondre à une large demande en termes de sonorisation. Sa jauge (160 places) est toutefois un peu juste dès lors que plus de 45 élèves sont concernés par une manifestation (un coefficient multiplicateur de 2,5 à 3 par élève présent sur scène donne généralement une idée assez juste du nombre de spectateurs).

Le conservatoire est équipé de 2 studios de répétition et 1 studio d'enregistrement entièrement équipés avec du matériel en très bon état et renouvelé régulièrement.

Le pôle culturel accueille également le Théâtre « La piscine » avec lequel quelques collaborations sont réalisées (« Midis de la musique », « Levers de rideaux », Festival « Son d'ici »). Trois fois par an, le conservatoire peut accéder à la « grande salle » du Théâtre, adéquatement proportionnée pour y organiser ses concerts et spectacles « prestigieux ».

Ainsi, les conditions sont réunies « dans les murs » pour que se développent les productions du conservatoire. Toutefois, pour rayonner, celui-ci doit également « exporter » son travail. C'est le cas pour les concerts de Noël (Eglises de la commune) et certaines manifestations en plein air (Arborétum, l'île verte), à l'approche de l'été.

II-a-6) Les actions de diffusion du conservatoire

Dans le même élan que son offre d'enseignement, le conservatoire a vu le nombre de ses manifestations publiques augmenter entre 2008 et 2011, pour se stabiliser depuis, tout en se diversifiant (Midis de la Musique, concerts scolaires) :

- Année 2008-2009 : 75
- Année 2009-2010 : 88
- Année 2010-2011 : 95
- Année 2011-2012 : 95
- Année 2012-2013 : 95
- Année 2013-2014 : 94

Il est à noter que le partenariat avec le théâtre (« Midis de la musique », notamment) produit une belle synergie au sein du Pôle culturel.

II-a-7) Les parcs instrumentaux et la bibliothèque musicale

Deux parcs instrumentaux composent le patrimoine du conservatoire : les instruments restant à demeure dans l'établissement (pianos, clavecin, percussions, matériel d'entretien) et le parc de prêt (clarinette basse, saxophone baryton, flûte piccolo).

Concernant la bibliothèque, CDthèque et vidéothèque, elles se constituent actuellement d'année en année, au fur et à mesure des besoins exprimés par les enseignants.

II-b) Répartition des élèves du conservatoire par tranches d'âges

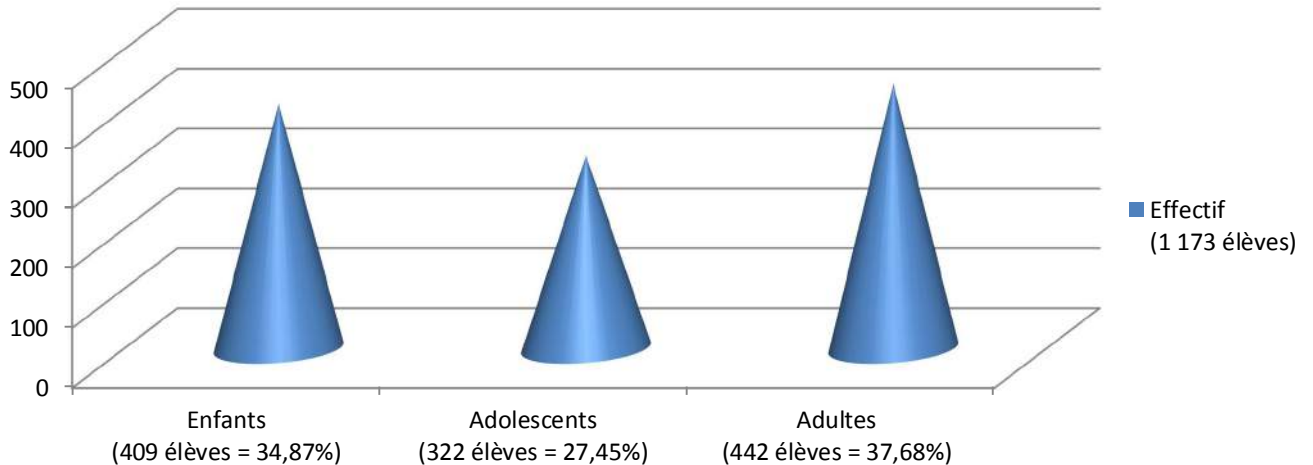
Note : Bien que l'Office Mondial pour la Santé (OMS) considère que l'adolescence se situe entre les âges de 10 et 19 ans, nous retiendrons les définitions suivantes :

Enfants → les élèves scolarisés en préélémentaire (42) et école élémentaire (367) : **34,86%**

Adolescents → les élèves scolarisés en collège (212) et lycée (84) + studios . 18 ans (26) : **27,45%**

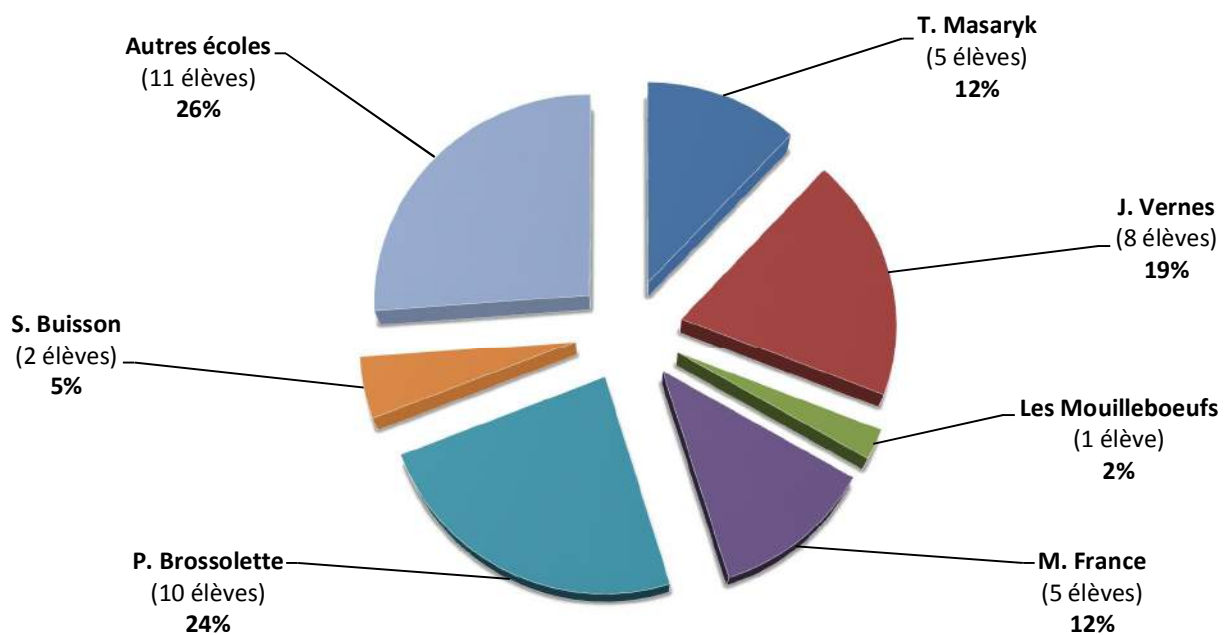
Adultes → les élèves « post bac » ou âgés de 18 ans et plus : **37,68%**

Effectifs par tranches d'âges

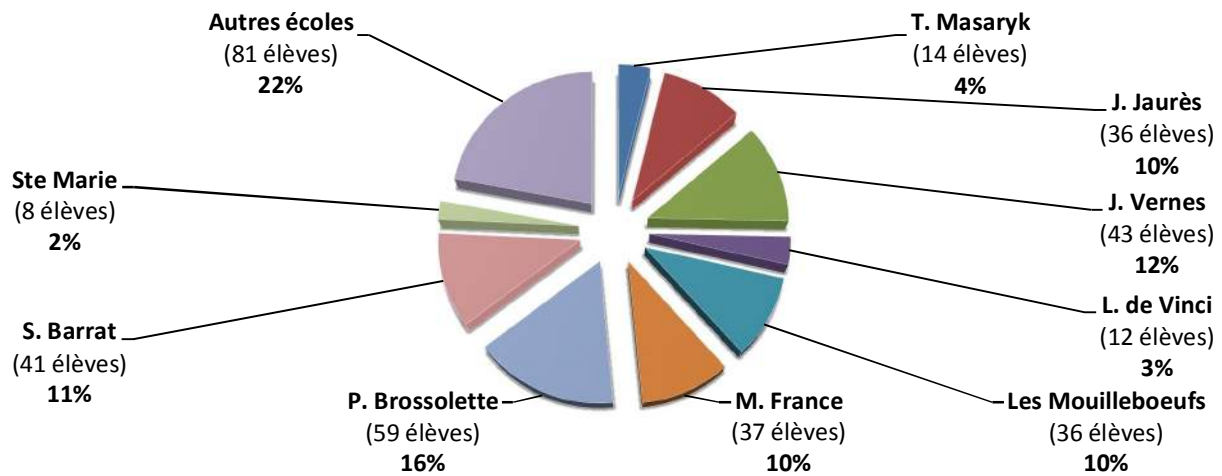


Ce graphisme révèle une importante mixité générationnelle et laisse apparaître une assez bonne répartition sur ces 3 tranches avec, toutefois, une chute d'effectif sur la tranche « adolescents ». Il démontre la volonté de l'établissement d'intervenir sur l'ensemble de la population, tout âge confondu.

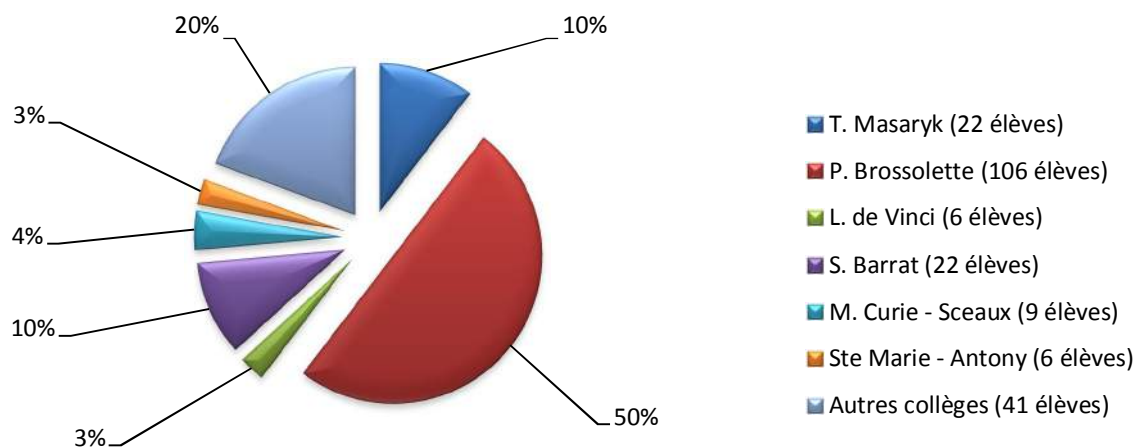
Répartition des (42) enfants dans les écoles pré-élémentaires



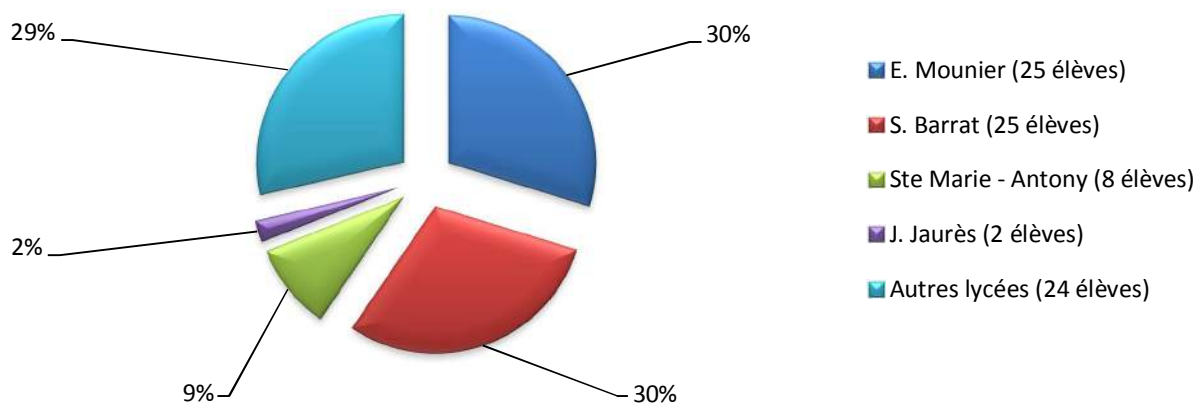
Répartition des (367) enfants dans les écoles élémentaires



Répartition des (212) adolescents dans les collèges



Répartition des (84) adolescents dans les lycées



II-c) Les activités pédagogiques et leur évolution

II-c-1) Type de cours dispensés au conservatoire

L'enseignement est dispensé à partir de cours individuels et/ou collectifs pour un total de 740 heures hebdomadaires d'enseignement. Des propositions de projets, de masterclass, de résidences d'artistes, de modules viennent compléter et enrichir cette offre.

II-c-2) Les différentes activités pédagogiques et artistiques du conservatoire

Le conservatoire dispense des activités pédagogiques régulières et traditionnelles dans le cadre d'un établissement d'enseignement artistique (disciplines instrumentales et chorégraphiques, cours collectifs, pratiques d'ensembles, formation musicale).

Evolution des effectifs par département

Le département « Vents »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Flûte traversière	44	55	53	49	49
Flûte à bec	19	25	27	28	24
Hautbois	5	6	5	9	8
Clarinete	21	23	18	16	12
Saxophone	20	15	15	18	17
Cor	13	12	9	7	5
Trompette	17	12	16	12	15
Trombone (création 2014)	////	////	////	////	3
Tuba (création 2014)	////	////	////	////	1
TOTAL	139	148	143	139	134

Le département « Cordes »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Violon	70	74	71	71	74
Alto	12	13	16	14	15
Violoncelle	17	17	15	17	17
Contrebasse	6	4	5	13	14
TOTAL	105	108	107	115	120

Le département « Polyphoniques »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Accordéon	9	10	9	10	7
Percussion	15	12	12	14	14
Harpe	26	26	26	22	19
Guitare	59	76	72	72	65
TOTAL	109	124	119	118	105

Le département « Pianos/Clavecins »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Clavecin <small>(création rentrée 2011)</small>	////	4	6	10	13
Piano	117	117	127	131	135
TOTAL	117	117	133	141	148

Le département « Voix »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Technique vocale	17	18	17	16	18
Art Lyrique <small>(création 2011)</small>	////	5	8	12	12
Voix jeunes <small>(création 2014)</small>	////	////	////	////	4
Chorales d'enfants/ados	////	123	210	220	195
Atelier Choral	34	32	42	40	45
Chœur adultes	54	52	56	53	50
TOTAL	105	230	333	341	324

Le département « Musiques actuelles & Jazz »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Piano Jazz	7	10	8	9	9
Batterie-jazz	12	10	12	14	12
Saxophone-jazz <small>(création 2011)</small>	////	2	6	5	5
Vents-jazz <small>(création 2012)</small>	////	////	1	4	4
Chant <small>(création 2013)</small>	////	////	////	22	26
Guitare basse	1	3	7	8	11
Guitare électrique	9	12	4	6	11
Guitare acoustique <small>(création 2011)</small>	////	4	6	6	6
Studios <small>(enregistrement + répétition)</small>	78	80	80	85	145
MAO	11	8	6	5	5
Ateliers	////	20	15	33	44
TOTAL	118	149	145	197	278

Le département « Formation musicale »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Eveil I	36	40	48	40	40
Eveil II	48	58	45	66	61
Formation musicale	<i>Non comptabilisé</i>	<i>Non comptabilisé</i>	<i>Non comptabilisé</i>	<i>Non comptabilisé</i>	599
Analyse/composition /écriture	13	15	14	15	11
Option musique au bac	8	7	5	10	13
TOTAL	<i>incomplet</i>	<i>incomplet</i>	<i>incomplet</i>	<i>incomplet</i>	724

Le département « Pratiques collectives »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Musique de chambre	<i>Non comptabilisé</i>	33	32	33	54
Orchestres à cordes (2 ensembles)	<i>Non comptabilisé</i>	39	42	43	61
Orchestres à vents (2 ensembles)	<i>Non comptabilisé</i>	42	42	47	53
Symphonique (ex ensemble orchestral, sur projet depuis 2014/2015)	<i>Non comptabilisé</i>	15	15	16	70
Musique ancienne	<i>Non comptabilisé</i>	8	9	9	14
Modules de pratique collective	////	////	////	26	33
TOTAL	<i>incomplet</i>	137	140	174	285

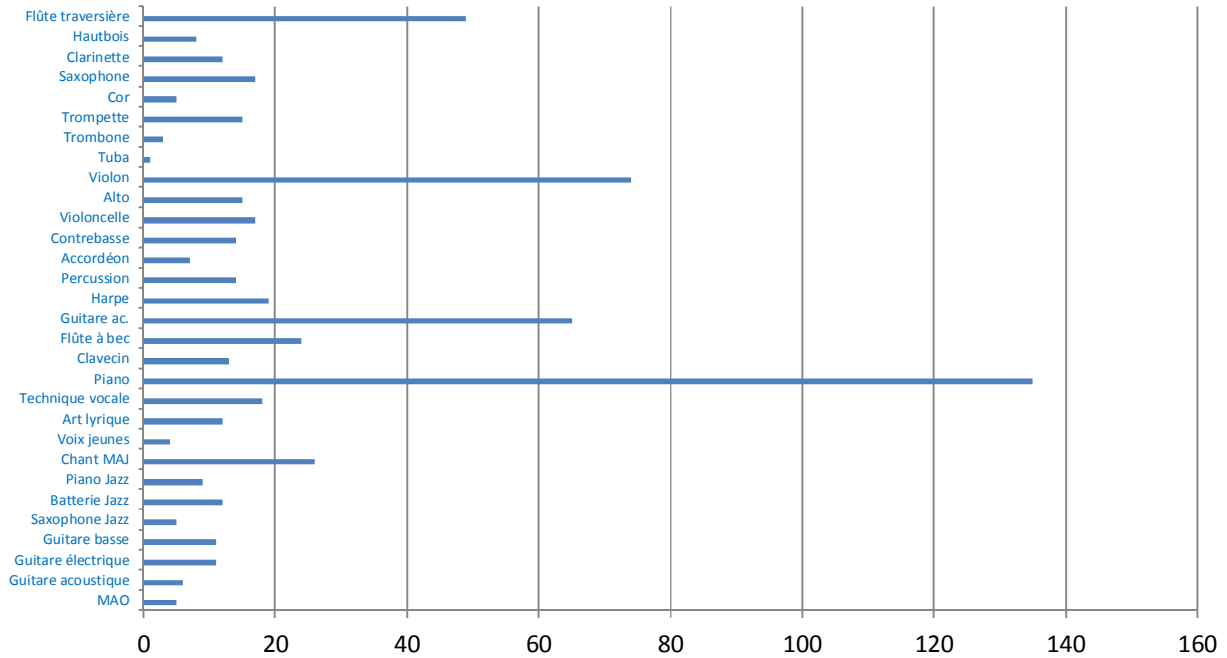
Le département « Danse »

<i>Disciplines</i>	<i>Nbre élèves 2010/11</i>	<i>Nbre élèves 2011/12</i>	<i>Nbre élèves 2012/13</i>	<i>Nbre élèves 2013/14</i>	<i>Nbre élèves 2014/15</i>
Initiation (création 2012)	////	48	62	54	53
Danse classique	111	108	106	99	104
Danse contemporaine	56	59	53	68	68
TOTAL¹⁸	167	215	221	221	225

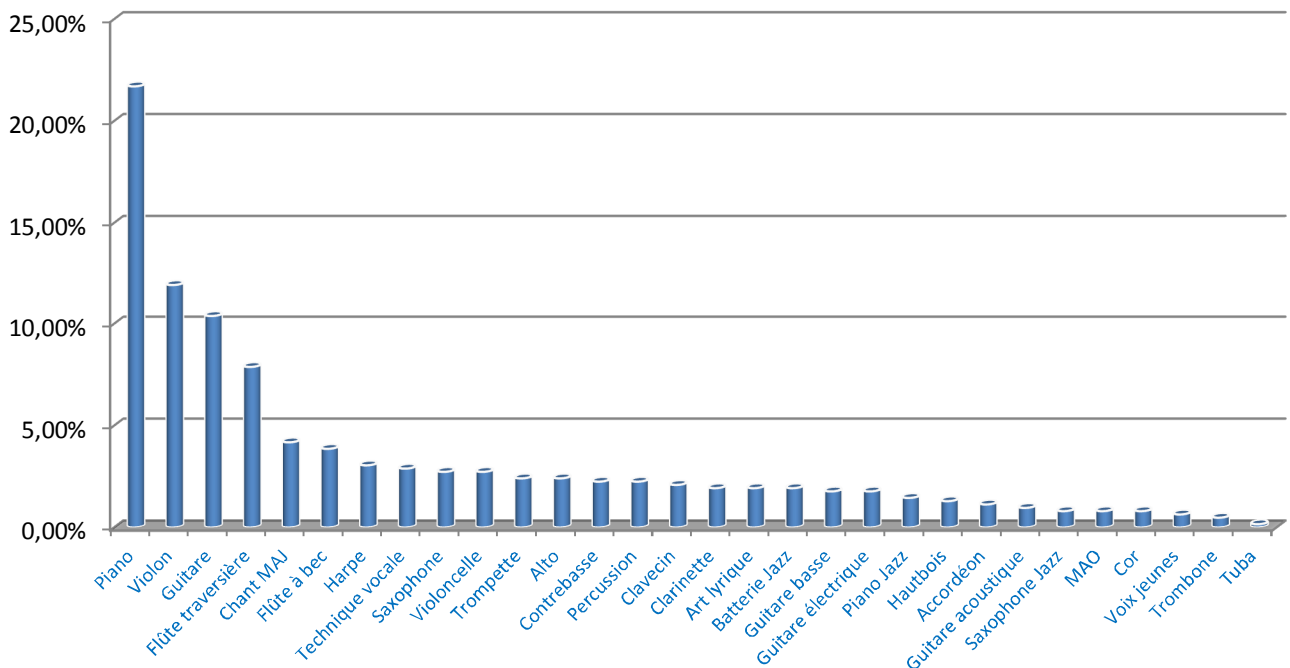
¹⁸ Les élèves pratiquant à la fois la danse classique et la danse contemporaine sont ainsi comptabilisés 2 fois, ce qui explique la différence avec les chiffres annoncés en page 16.

Répartition des élèves dans les différentes classes instrumentales

Le conservatoire compte 626 élèves instrumentistes pour l'année 2014/2015 répartis dans 30 disciplines.



Effectifs en % par ordre décroissant



Classes instrumentales – Principaux constats

- Les classes de piano représentent à elles seules presque 22% des instrumentistes ;
- Plus de la moitié de l'effectif (51,60%) se répartie sur 4 classes (Piano, Violon, Guitare classique et Flûte traversière) ;
- 26 classes sur 30 (86,66% pour 48,40% des instrumentistes) « pèsent » moins de 5% de l'effectif global ;
- Presque 6 instruments sur 10 (57,73%) ne sont pas des instruments d'orchestre (harmonie, orchestre à cordes ou symphonique) ;

L'activité des studios

Une partie, non-négligeable, de l'activité du conservatoire repose également sur de la pratique autour de *projets collectifs artistiques*.

Cette pratique concerne, entre autre, l'activité des studios (le conservatoire dispose de deux studios de répétition et d'un studio d'enregistrement). Cette activité permet d'accueillir un public varié (145 jeunes fréquentent régulièrement les studios). Un jeune sur trois (plus d'une quarantaine), issu des quartiers sensibles, est en perte de repères (déscolarisation, perte de liens familiaux).

Dans le cadre de cette activité, ils bénéficient d'une pédagogie adaptée (coaching de groupe) et d'un personnel encadrant professionnel et spécifique (animateur socio-culturel, preneur et monteur d'images et technicien du son).

Ce travail, à la dimension tout autant artistique que sociale, n'est possible que grâce aux efforts conjugués du conservatoire et de l'association Insertion et Développement Social Urbain (IDSU) qui suit ce public au quotidien. Il met en avant une autre facette de l'établissement sur son territoire et auprès de sa population.

Par le travail autour du projet artistique, il permet à ces jeunes de :

- leur « redonner » une véritable existence sociale (ils peuvent mettre en ligne leurs réalisations et productions sur les réseaux sociaux et sont reconnus pour cela) ;
- développer le rapport à l'autre et la confiance envers soi-même ;
- mieux comprendre sa place et son utilité dans la société. En comprendre les règles ;
- développer leur ambition ;
- être en capacité de créer et de développer son sens critique.

II-c-3) Le suivi des élèves

La scolarité des élèves et les différents parcours proposés sont définis dans le *Règlement des études* (voir page 71).

Deux fois par an, les familles reçoivent un bulletin de scolarité extrait du dossier de l'élève géré par un logiciel spécifique de gestion (*Rhapsodie*), permettant aux parents et à l'élève d'apprécier l'évolution technique et artistique tout en donnant des pistes de travail pour l'avenir.

Sont également mentionnés les manifestations, projets ou créations auxquels l'élève a participé ainsi que son parcours du spectateur.

Le suivi des élèves fait l'objet d'une évaluation continue à l'intérieur des cycles.

Un travail sera finalisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2015/2016 afin de définir la part de cette évaluation continue dans le résultat de fin de cycle et ses modalités d'application.

Situation de handicap et élèves en difficulté d'apprentissage

Tout comme pour leur scolarité, les élèves en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage disposent d'aménagements ou d'adaptations en rapport avec leur handicap. Suivant les besoins, il peut s'agir de temps supplémentaire, d'allègement d'épreuves

Les responsables du suivi pédagogique

La responsabilité de ce suivi est confiée à la directrice adjointe en charge de la scolarité. Certains professeurs sont également identifiés afin d'accompagner le travail de cette dernière dans des domaines bien précis (handicap, élèves issus du dispositif DEMOS, CHAM).

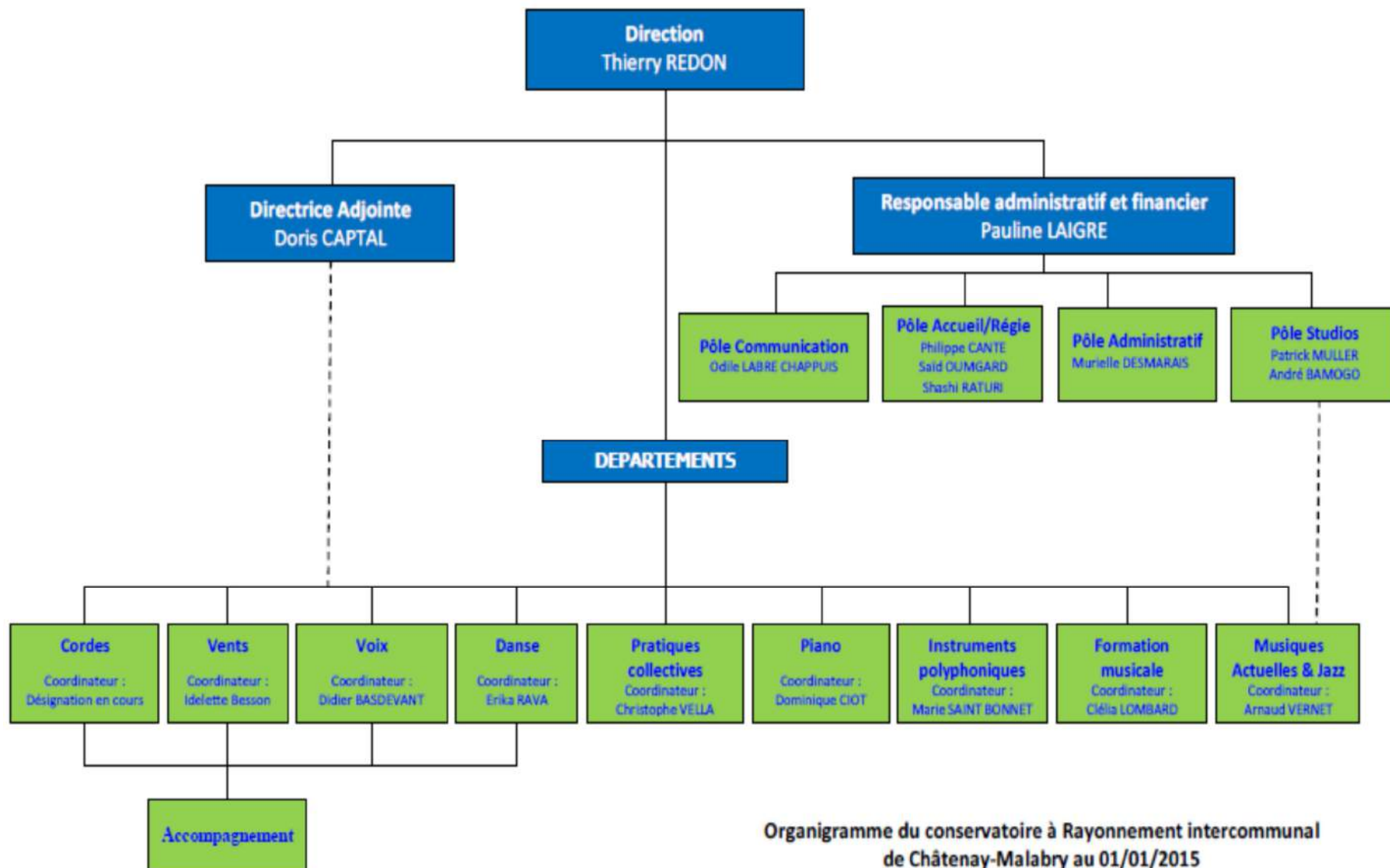
Le rôle du professeur d'instrument dans la construction du cursus d'études de ses élèves, l'anticipation des parcours, la définition des objectifs, l'autoévaluation des élèves et l'efficacité de l'outil informatique sont autant de chantiers qui seront à mener dans un proche avenir.

II-d) Le personnel

Le personnel du conservatoire est composé de 61 agents permanents :

- 1 directeur ;
- 1 directrice adjointe, en charge de la scolarité ;
- 1 responsable administrative et financière ;
- 1 chargée de diffusion et de communication ;
- 1 assistante administrative ;
- 2 régisseurs chargés d'accueil ;
- 1 chargé d'accueil ;
- 2 agents techniques « audio-visuel » ;
- 51 enseignants dont 9 responsables de département.

II-d-1) Organigramme du conservatoire



II-d-2) L'équipe de direction

Elle est constituée du directeur, de la directrice adjointe chargée de la scolarité, de la responsable administrative et financière (RAF) et de la chargée de diffusion et de communication.

II-d-3) Le personnel enseignant

Depuis 2007/2008, année de l'installation du conservatoire au pôle culturel, 8 nouvelles classes sont venues compléter l'offre disciplinaire, représentant 70 heures hebdomadaires supplémentaires, soit 3,5 ETP :

- Danse contemporaine : 20 heures ;
- MAO : 5 heures ;
- Clavecin : 7 heures ;
- Saxophone jazz : 8 heures ;
- Guitare basse : 5 heures ;
- Chant Lyrique : 9 heures ;
- Chant Musiques actuelles : 12 heures ;
- Trombone/Tuba : 4 heures.

Parallèlement, certaines classes ont connu une évolution totalisant 102 heures hebdomadaires de cours (5 ETP) :

- Guitare classique : + 20 heures ;
- Guitare électrique : + 5 heures ;
- Violon : + 7 heures ;
- Piano : + 15 heures ;
- Formation musicale : + 20 heures ;
- Accompagnement : + 20 heures ;
- Harpe : + 2 heures ;
- Flûte traversière : + 4 heures ;
- Danse classique : + 9 heures.

Le conservatoire poursuit, jour après jour, le développement de son département Musiques actuelles/Jazz qui devient un élément fort et moteur pour le conservatoire.

Il permet aux élèves provenant de horizons divers d'accéder à un enseignement régulier et encadré de ces esthétiques musicales. Un « *coaching* » personnalisé, assuré par une équipe de professionnels dans le cadre des studios de préregistrement et de répétitions leur est également offert.

Ainsi, durant la même période, le conservatoire est passé de 28 à 38 disciplines et de 568 heures à 740 heures hebdomadaires.

Pour assurer une bonne transition avec la suite, il convient ici de bien rappeler que l'équipe enseignante répond à deux catégories d'interventions : celles se déroulant dans le cadre du conservatoire (enseignement spécialisé) et celles en lien avec les écoles de la Ville (intervention en milieu scolaire, relevant de l'Éducation Artistique et Culturel).

Si l'une est placée directement sous l'autorité du directeur du conservatoire, l'autre, concernant les interventions en milieu scolaire (IMS), s'établit en accord et en collaboration avec

l'Éducation Nationale (EN) :

- Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) ;
- Conseiller Pédagogique en Education Musicale (CPEM) ;
- Maîtres et directeurs des écoles ;

A noter : le conservatoire collabore également avec l'EN par le dispositif CHAM. Cette collaboration fait cependant, et contrairement aux IMS, l'objet d'une convention inscrivant l'action dans un cadre défini et établi.

L'enseignement spécialisé

Sur les 51 enseignants, 35 (69%) sont titulaires et plus d'un agent sur 2 (26 au total, soit 51%) travaille à temps complet dans cet établissement. Le taux de pédagogues hautement qualifiés (professeurs d'enseignement artistique) est important pour un CRI (14 PEA, soit plus de 27% du personnel réparti sur tous les départements, à l'exception de la danse).

Les enseignants entretiennent, par ailleurs et pour la plupart, une pratique professionnelle en se produisant dans des orchestres ou des formations de musique de chambre.

Assez peu d'enseignants se formaient régulièrement avant l'année scolaire 2014/2015. Cette remarque ne remet nullement en cause les capacités des uns et des autres à enseigner. Il pose toutefois la question de la formation et l'adaptation du personnel face aux nouvelles pédagogies, à l'accueil de nouveaux publics et pour l'accompagnement des réformes à venir au sein du conservatoire. Le présent projet apportera une visibilité permettant à chacun de dynamiser son plan formation en inscrivant dans les nouvelles orientations de l'établissement.

Interventions en milieu scolaire

Deux enseignants interviennent en milieu scolaire. Ils sont diplômés en conséquence (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant : DUMI).

Ils sont également enseignants au sein du conservatoire et sont donc positionnés comme de véritables passerelles entre les deux institutions.

Ils fonctionnent par projets proposés par les écoles et disposent de 20 heures par semaine (11/20^{ème} d'une part et 9/20^{ème} d'autre part) pour intervenir auprès des 74 classes des écoles élémentaires de la commune.

Ce fonctionnement présente de nombreux avantages : nécessaire motivation et engagement des équipes enseignantes des écoles, positionnement de l'intervenant Musical en milieu Scolaire (IMS) en tant que professionnel apportant une plus-value aux projets, lien avec le conservatoire, ce dernier apportant ses « ressources » pédagogiques et matérielles. Malgré tout, il arrive encore que ces interventions soient perçues - dans l'esprit de certains professeurs des écoles - comme l'occasion de préparer la « fête de fin d'année » ou en substitution de lacunes musicales ou artistiques.

Conscient de la dérive possible et fort de l'envie de dynamiser cette activité fondamentale, des rencontres entre la direction du conservatoire, l'inspectrice d'Académie (IA), les Conseillers Pédagogiques en Education Musicale (CPEM), et les IMS ont été initiées en 2014.

II-d-4) Le personnel administratif et technique

Afin d'effectuer un parallèle avec l'équipe enseignante, prenons l'évolution du secteur administratif et technique (SAT) depuis son installation au sein du pôle culturel.

De cette période (mai 2008) à nos jours, 5 ETP ont été créés :

- 1 RAF (catégorie A) ;

- 1 ingénieur du son, responsable des studios (catégorie B) ;
- 1 technicien studio (catégorie C) ;
- 2 chargés d'accueil (catégorie C).

Cette équipe a donc doublé en quelques années. Elle est placée sous la responsabilité de la RAF et fonctionne, en partie, sur le principe de la polyvalence.

Ainsi, les 2 agents sur les 3 qui assurent l'accueil du conservatoire lors de l'ouverture au public, sont également régisseurs. Ils ont, de par ailleurs, une bonne connaissance du logiciel de gestion des inscriptions ce qui permet de répartir les tâches administratives au sein du secteur administratif et technique.

De ce fait, un seul agent gère le secrétariat-accueil.

Cette organisation donne pour l'instant satisfaction.

II-e) Les organes de concertation

Dans la plupart des conservatoires, le directeur s'appuie sur deux éléments pour le fonctionnement de son établissement :

- Deux textes « cadres » :
 - ✚ un règlement intérieur, soumis pour avis au comité technique paritaire et arrêté par l'autorité territoriale ;
 - ✚ un règlement des études.¹⁹
- Différents groupes de concertation complémentaires.

II-e-1) Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CE) est composé de :

- membres de droit :
 - ✚ le Président de la CAHB ou son représentant,
 - ✚ le Vice-Président chargé de la culture de la CAHB,
 - ✚ 1 ou 2 élus municipaux par ville d'implantation du conservatoire,
 - ✚ le Directeur général de la CAHB ou son représentant,
 - ✚ le Directeur du conservatoire,
- membres élus :
 - ✚ 2 représentants des enseignants,
 - ✚ 2 représentants des parents d'élèves,
 - ✚ 2 représentants des élèves (âgés de plus de 16 ans),

Selon l'ordre du jour, des personnalités extérieures peuvent être invitées au conseil (partenaires institutionnels, État, Département, Région, partenaires d'autres établissements culturels, personnalités artistiques, représentants techniques des conservatoires...).

Il se réunit 2 fois l'an.

¹⁹ Notons que le règlement intérieur des établissements d'enseignement artistique des Hauts-de-Bièvre est en cours de rédaction et que le *Règlement des études* sera effectif à partir de l'année scolaire 2015/2016.

II-e-2) L'équipe de direction

Cette équipe se réunit 1 fois par semaine pour évoquer les problèmes d'actualité et planifier les axes stratégiques de la mise en œuvre des orientations de l'établissement. Elle peut également être amenée à se rendre collectivement à une réunion afin de l'enrichir de l'ensemble des facettes du conservatoire.

II-e-3) Le conseil pédagogique

Le Conseil Pédagogique (CP) est l'organe de concertation retenu pour les enseignants.

Il rassemble les 9 responsables de départements représentant leurs collègues, la concertation pédagogique ne pouvant se envisager lors des réunions plénières. Ces dernières, informatives et réunissant l'ensemble des personnels, sont organisées, au minimum, 2 fois l'an.

Afin que ce conseil remplisse pleinement sa vocation et son rôle d'interface, une fiche « *Organisation et méthodologie de la concertation pédagogique* » précise les « règles » de fonctionnement :

- Tous les 2 mois, le CP réunit, autour de l'équipe de direction et sous l'autorité du directeur, les professeurs responsables des départements. L'animation de ce groupe est confiée à la directrice-adjointe en charge de la scolarité.
- Le rôle du responsable de département au sein du conseil pédagogique est d'être le porte-parole du collectif qu'il représente. Il doit ainsi représenter ses collègues et leurs idées en alimentant les réflexions du CP. Son rôle au sein du département dont il a la charge est d'en être l'animateur.
- A chaque réunion de son département, le responsable effectue un retour sur les points abordés en CP et recueille les avis sur les points inscrits à l'ordre du jour du suivant. Il rédige le compte-rendu des séances.

II-e-4) Les équipes pédagogiques & l'organisation des départements

Les équipes pédagogiques sont constituées soit :

- par les enseignants d'un même département (cordes, musiques actuelles, claviers, pratiques collectives, formation musicale, danse...);
- par les enseignants d'une même discipline ;
- le cas échéant, par l'ensemble des professeurs d'un même élève, ou groupe d'élèves (handicapé).

En complément, les enseignants des différentes disciplines sont appelés, ponctuellement, à coordonner leurs activités.

II-e-5) L'équipe administrative et technique

Elle se réunit une fois par semaine afin d'organiser l'activité administrative et technique en lien avec l'actualité.

Ces concertations sont animées par la responsable administrative et financière, sous l'autorité du directeur. La directrice adjointe assiste à ces réunions pour indiquer les besoins techniques des activités placées sous sa responsabilité et leurs conséquences sur l'organisation administratives. Sa présence permet également d'informer ce personnel des projets en cours.

II-e-6) La concertation associée : l'APEEC

L'Association des Parents d'Elèves et Elèves du Conservatoire (APEEC) n'est pas un organe de concertation placé sous l'autorité du conservatoire. Néanmoins, elle peut être associée à certaines réflexions car son rôle, entre autre, est de rassembler les remarques et suggestions des usagers concernant la vie au sein de l'établissement. Cette collaboration a été renforcée depuis 2014. Cette association est un partenaire important et naturel du conservatoire.

II-f) Les réseaux

Le conservatoire de Châtenay-Malabry collabore et mutualise avec les 4 autres établissements d'enseignement artistique de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB). Une des réalisations concrètes de ce travail fut l'écriture du Projet Communautaire des Enseignements Artistique propre à ce territoire, en 2014.

Il n'existe pas d'association départementale des écoles et conservatoires Hauts-séquanais²⁰. Toutefois, le département, de par sa politique dynamique en faveur de l'enseignement artistique est à l'origine de rencontres et journées d'études favorisant des rapprochements entre ces établissements. Il est, par exemple, à l'origine de rencontres professionnelles autour du handicap, du développement des pratiques collectives

Il stimule également la réflexion collective des établissements du département accueillant des dispositifs DEMOS en les réunissant autour de la problématique du devenir musical et de l'accessibilité des enfants au conservatoire après cette expérience.

Enfin, notons l'appartenance du conservatoire aux principaux réseaux nationaux (Conservatoire de France, Fédération Française de l'Enseignement Musical) .

II-g) Les partenariats structurels sur la commune

Conscient de la place qui est la sienne sur le territoire communal, le conservatoire participe activement au *groupe Culture* réunissant, autour de l'élu municipal en charge des affaires culturelles, tous les équipements culturels Châtenaisiens (Médiathèque, Théâtre, Cinéma et Conservatoire).

Ce groupe réfléchi sur les moyens de communication (page web "culture", bornes d'information) et échange sur les mutualisations entre les équipements.

Bien que certains des élèves musiciens cotoient au quotidien, dans le cadre des classes à horaires aménagés en musique et en sport, des élèves du CREPS, il n'existe pas de partenariat entre le conservatoire et le [Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives](#), pourtant situé à quelques centaines de mètres du Pôle Culturel. Cependant, les deux directions ont souhaité pouvoir travailler, dans un proche avenir, sur un rapprochement des deux établissements.

II-h) Les partenaires sociaux

Que ce soit dans le cadre du dispositif DEMOS avec le Centre social Lamartine ou dans le cadre des activités des studios avec l'ADSU, le conservatoire entretient et développe un véritable travail en partenariat avec les structures à caractère social de la commune.

Bien que non formalisée à ce jour, ce partenariat se développe et le souhait d'un mixage des publics est réel et partagé. Ainsi, en 2015, deux projets ont vu le jour (atelier d'écriture de musique urbaine et réalisation, avec l'aide de deux techniciens professionnels du conservatoire, d'un reportage par 3 jeunes de l'ADSU).

²⁰ Gentilé des habitants du département des Hauts-de-Seine.

III. SYNTHÈSE DE L'EXISTANT ET RÉFLEXIONS DE TRANSITION

III-a) L'accessibilité à la culture et à l'enseignement artistique : un engagement fort sur le territoire

Si l'effort financier consenti par les communes (8,10 % en 2006 pour les communes de plus de 10 000 habitants²¹) et les EPCI (7,30 % en 2006²²) en faveur de la Culture est, de longue date, plus important que celui des départements (2,20 % en 2006²³) et des régions (1,50 % en 2006²³), force est de constater que l'environnement territorial (Ville, CAHB et département) du conservatoire de Châtenay-Malabry est particulièrement favorable à la Culture et notamment à l'enseignement artistique.

III-a-1) La communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

Avec les 22,94% (28,8 M[€]²³) de son budget global, l'engagement financier de la CAHB est donc bien supérieur à celui de la moyenne nationale.

Son volet culturel s'articule autour de deux axes forts :

- *Une offre de diffusion de qualité*
avec 3 théâtres dont un espace cirque et un centre culturel, l'agglomération propose, tout au long de l'année, des spectacles variés de qualité s'adressant à un large public. En 2012, ce sont plus de 61 000 spectateurs qui ont assisté à plus de 280 manifestations
- *L'enseignement artistique pour le plus grand nombre.*
cette accessibilité est également favorisée par les interventions musicales en milieu scolaire (IMS) et les dispositifs CHAM proposés sur 2 communes (Bourg-la-Reine et Châtenay-Malabry).

L'offre d'un réseau de cinq établissements

Le projet communautaire des enseignements artistiques, rédigé en 2014, démontre l'intérêt de :

- mutualiser certains enseignements ;
- développer les esthétiques et l'offre autour des instruments rares.

tout en respectant le nécessaire principe du « tout partout » sur les disciplines élémentaires durant les premières années d'enseignement.

Il tend à harmoniser les tarifs et les temps de cours des conservatoires dépendant de la CAHB.

Il propose enfin d'explorer certains parcours innovants rendus possibles grâce à la mutualisation des énergies et de la richesse pédagogique et artistique des conservatoires (parcours modulaires) et stimule la création et/ou le développement de parcours peu présents sur le territoire (parcours personnalisés, pratique amateur continuée).

Le projet communautaire des enseignements artistiques de la CAHB est intimement lié au projet d'établissement du conservatoire de Châtenay-Malabry qui, lui-même, le nourrit et l'enrichit.

²¹ Source : « Culture chiffres 2009 - 3 ».

²² Source : « Chiffres clés 2012 » édité par le Ministère de la Culture et de la Communication.

²³ 27% des dépenses de fonctionnement + 1% des dépenses d'investissement - Source : rapport d'activités 2012 des Hauts-de-Bièvre.

III-a-2) La ville de Châtenay-Malabry

La ville a transféré la compétence de l'enseignement artistique à la Communauté d'Agglomération en 2008 en conservant la lecture publique et une direction des Affaires Culturelles. Cette dernière anime depuis 2014 des rencontres thématiques réunissant l'ensemble des équipements culturels implantés sur Châtenay-Malabry (Médiathèque, Théâtre, Cinéma et Conservatoire).

Consciente que certains publics restent éloignés de l'enseignement musical considéré comme « élitiste » ou « réservé à d'autres » (parfois pour des raisons financières, mais pas seulement), la Ville a souhaité intégrer le dispositif [DEMOS](#) (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale, projet expérimental d'apprentissage musical par la pratique orchestrale) et engager un travail en partenariat avec les acteurs sociaux, la Cité de la musique et le conservatoire afin de toucher un public ne franchissant pas (encore) les portes de ce dernier.

Le bilan à mi-parcours de ce dispositif rencontre l'enthousiasme des différents partenaires impliqués.

Vie internationale

La *Vie Internationale* de la commune est importante et compte cinq villes jumelées avec Châtenay-Malabry (*Bergneustadt* en Allemagne, *Landsmeer* aux Pays-Bas, *Wellington* en Grande-Bretagne, *Kos* en Grèce et *Bracciano* en Italie). La vitalité du comité de jumelage (CJ) permet à de nombreux acteurs institutionnels, culturels ou sportifs de prendre part au rapprochement des peuples et des cultures.

Ces liens de amitié favorisent les pratiques participatives de la population (notamment du jeune public).

Le conservatoire a participé à différents échanges dans le cadre et en dehors du jumelage.

III-a-c) Le département des Hauts-de-Seine

Le département des Hauts-de-Seine, poursuit son action en faveur des structures d'enseignement artistique (35 conservatoires). Le [Schéma Départemental des Enseignements Artistiques](#) « 2 » (2012/2015), financé à hauteur de 1,5 M²⁴, soit 10 % du budget culturel du Conseil Général de Hauts-de-Seine (CG92) (15 M²⁵). Sa politique culturelle se articule autour de cinq axes principaux :

- **favoriser la diffusion des Œuvres** sur le territoire et la rencontre du public avec une pluralité de disciplines du spectacle vivant, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire ;
- **contribuer à la formation** des spectateurs de demain ;
- **encourager le développement** et l'accessibilité de l'offre d'enseignement artistique ;
- **conserver, valoriser et animer** les collections des musées départementaux ;
- **favoriser l'accès à la culture** aux publics empêchés.

Le conservatoire participe à la mise en œuvre du SDEA par la réalisation d'actions financées en partie grâce à l'aide du département.

²⁴ Source : Entretien du 04/12/2013 avec Claire DIOT-LEFEBVRE, chargée de mission des enseignements artistiques du département des Hauts-de-Seine.

²⁵ Source : Site du département des Hauts-de-Seine <http://applis.hauts-de-seine.net/budget/?page=17>.

III-b) Le conservatoire de Châtenay-Malabry

Le conservatoire de Châtenay-Malabry vient de fêter ses 57 ans d'existence. Tout au long de ces années, il s'est structuré jusqu'à trouver un second souffle avec son installation dans le pôle culturel de la Ville, en mai 2008.

Les élèves sont majoritairement Châtenaisiens (76%) ou résidents sur la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (16%).

Le taux de fréquentation de l'établissement par les Châtenaisiens (2,71% de la population²⁶) est supérieur à la moyenne nationale (autour de 2%) et supérieur également à la moyenne de la CAHB (2,32%).

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 5 ans (éveil) pour la musique et de 6 ans (initiation) pour la danse. Les adultes (débutants ou non) sont également acceptés et représentent une part importante de l'effectif (environ 38%).

Ses locaux sont bien adaptés à l'activité et son auditorium permet d'accueillir la majeure partie des concerts et spectacles du conservatoire. Les manifestations « prestigieuses » trouvent leur place dans la grande salle du Théâtre « La Piscine », installé dans le même bâtiment. La cohabitation avec ce dernier permet d'envisager de nombreuses (mais sans doute encore trop rares) collaborations.

Le conservatoire dispose de deux parcs instrumentaux : les instruments restant à domicile et le parc de prêt. Il n'existe pas de parc de location. La bibliothèque musicale n'est pas informatisée (le matériel n'est donc pas, à ce jour, inventorié) et n'est pas ouverte aux élèves.

L'activité du conservatoire s'est très largement développée depuis sept ans (+ 55% d'élèves) grâce, entre autres, à la création des cours de Danse contemporaine et au développement du département « Musiques Actuelles et Jazz ». 5 équivalents temps plein (ETP) pour le secteur administratif et technique et 8,5 ETP pour l'équipe pédagogique ont été créés entre 2007 et 2014. Celui-ci fonctionne actuellement avec 61 agents dont 51 enseignants dispensant 740 heures de cours chaque semaine.

Une de ses particularités est de proposer, depuis 2010, des studios d'enregistrement et de répétitions (historiquement installés dans la Cité-jardin de la Butte-rouge) à un public qui ne franchit pas habituellement les portes du conservatoire. Cette activité représente aujourd'hui 145 inscrits, soit un peu plus de 12% de l'effectif du conservatoire.

Le partenariat avec l'association IDSU contribue largement au développement de cette offre et les nouveaux projets (ateliers d'écriture de musique urbaine) initiés en partenariat avec cette structure d'insertion sont source de rapprochement et de mélange des publics.

Toujours au titre de l'accessibilité de la musique au plus grand nombre, le positionnement géographique du pôle culturel concourt à la fois au renouvellement du public de l'établissement et à l'intégration des populations défavorisées du territoire. Il existe aujourd'hui une réelle mixité sociale au sein du conservatoire et les interventions en milieu scolaire remplissent, en partie, la mission de démocratisation de la musique confiée au conservatoire.

Le conservatoire et le [collège Pierre Brossolette](#) collaborent pour offrir aux élèves, en complémentarité de leur formation générale, un enseignement musical renforcé dans le cadre de Classes à Horaires Aménagés en Musique à dominante instrumentale. L'objectif est de favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves instrumentistes scolarisés dans les deux établissements.

²⁶ Sur la base de l'année 2014/2015 (888 élèves châtenaisiens pour 32 814 habitants).

Ainsi, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, les élèves, poursuivant leur scolarité musicale entamée à l'école élémentaire ou débutant la musique, bénéficient, dans le cadre de ce dispositif, de 5 à 7,5 heures de cours de musique par semaine.

Deux autres collèges sont implantés sur la commune.

Soucieux de travailler avec l'ensemble des établissements du second degré implantés sur la commune, le conservatoire s'est rapproché en 2014 du [collège Masaryk](#) situé dans la Cité Jardins dite de la Butte-Rouge, à moins de 700 mètres du Pôle culturel. Ces premiers échanges ont permis aux deux établissements de confirmer leur intention commune de collaborer.

Une première piste de travail va en direction de l'ensemble des classes de 6^{ème} qui bénéficieraient, chaque année, d'un travail réalisé en étroite collaboration avec le conservatoire (programme de formation du spectateur, réalisation de spectacle, découverte d'instruments).

Cette première approche permettrait de découvrir et de stimuler des vocations qui se poursuivraient dans le cadre de classes d'orchestre, de la 5^{ème} à la 3^{ème} (une classe par niveau). Si ce dernier projet nécessite encore du temps avant de voir le jour, le conservatoire et le collège Masaryk ont souhaité pouvoir débiter rapidement le travail avec les 6^{èmes}.

Ainsi, une collaboration à vue le jour dès la rentrée 2014/2015 sur la réalisation d'un spectacle autour du répertoire des années 1950. Réalisation tripartite puisque ces collégiens seront accompagnés instrumentalement par les CHAM du collège Brossolette.

Le troisième collège, [Léonard de Vinci](#), est situé à moins de 2 kilomètres du conservatoire. Les 2 établissements n'ont jamais collaboré ensemble et ne partagent que très peu d'élèves (3% des collégiens fréquentant le conservatoire).

Le [Lycée Emmanuel Mounier](#), établissement d'enseignement général se situe dans le centre-ville et le [lycée Jean Jaurès](#) se trouve, quant à lui, à 1 300 mètres du conservatoire. Ces lycées n'ont jamais eu de partenariat avec le conservatoire bien que, par tacite reconduction, il soit convenu depuis des années que celui-ci accueillerait les élèves préparant l'option musique au baccalauréat.

Comme nous l'avons vu, l'installation du conservatoire au sein du pôle culturel a considérablement développé l'activité de l'établissement. Pour autant, l'absence de certaines classes instrumentales ou la faible représentation de certains pupitres (basson, classes de cuivres, clavecin, alto, clarinette), indispensables au bon fonctionnement des ensembles du conservatoire est surprenante, d'autant que certaines classes, déjà bien fournies, se sont fortement développées ces dernières années (+ 20 heures de guitare classique, + 15 heures de piano).

De plus, l'absence de département esthétique (il n'existe que le département « Musiques actuelles et Jazz) et le manque de dynamisme, jusqu'alors, autour des disciplines orchestrales peuvent paraître étonnants pour un établissement de cette taille.

Ce constat démontre l'urgence et la nécessité d'un projet d'établissement et d'un règlement des études permettant de rendre cohérentes et lisibles les actions du conservatoire.

IV. PERSPECTIVES

Fondement, actions et stratégies de mises en œuvre et d'évaluation

III-a) Rayonnement et démocratisation

Depuis 2014 et l'arrivée d'un nouveau directeur, le conservatoire s'oriente avec détermination dans une démarche de rayonnement et d'ouverture. Une politique d'accueil de structures (écoles, instituts médicoéducatifs) dans ses locaux et pour des fins artistiques est ainsi mise en place et se développe au sein de l'établissement.

Son positionnement à l'intérieur d'un Pôle Culturel, « bâtiment charnière » entre le quartier défavorisé et la partie résidentielle de la ville est doublement stratégique : à la fois pour la mixité sociale de son public mais aussi pour le rapprochement et la complicité avec le Théâtre Firmin Gémier/La Piscine, son colocataire.

C'est bien ce rôle de « *moteur artistique* » que le conservatoire entend jouer en développant des actions avec les associations et services territoriaux (ville, agglomération et futur territoire) et en portant des projets innovants aux implications multiples. Projets offrant à ses élèves une ouverture sur les styles, les esthétiques et des disciplines artistiques qu'il n'enseigne pas.

C'est ainsi que les projets rapprochant le conservatoire du Cinéma, de l'Art dramatique, des Arts plastiques mais également des Sports doivent être encouragés et s'inscrire, dès que cela est possible, dans les quartiers et « hors les murs » (Maisons de retraite, Médiathèque, Cinéma, Maisons de quartier, parcs et places de la Ville, ...) favorisant, ainsi, l'ancrage du conservatoire dans la vie locale.

D'autre part, une réelle dynamique s'installe au sein du conservatoire autour du partenariat avec les milieux hospitaliers (Hôpital ERASME, Espace Prévention Santé) et l'accueil de publics en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage (hyperactivité, dyslexie, dysphasie). Des formations (en partenariat avec le CG92) ont dernièrement réunies le personnel autour de cette problématique, des groupes de travail se sont formés dans l'équipe enseignante et avec les partenaires hospitaliers, des actions concrètes ont été mises en place.

Le conservatoire doit maintenant structurer cette action et prévoir un dispositif lui permettant de l'évaluer²⁷.

Afin de s'inscrire résolument dans une démarche d'accessibilité en direction des publics dits « empêchés », cette réflexion doit également s'élargir en y intégrant la petite enfance (crèches, halte-garderie) et les maisons de retraite.

Sur ce même registre de démocratisation des enseignements artistiques²⁸, les liens avec l'Éducation Nationale sont à conforter, à renforcer et le conservatoire ne doit pas manquer de s'associer avec toute structure œuvrant dans ce sens (prise en charge de la programmation musicale dans l'offre culturelle du Théâtre aux écoles de la ville, projets avec la Médiathèque, le Cinéma).

Le conservatoire se doit également d'être présent sur le volet de l'accessibilité à la Culture au plus grand nombre. A ce titre, le nombre et la variété esthétique de ses représentations publiques sur la commune offre une programmation artistique de qualité et complémentaire avec celle des autres lieux de diffusion musicale et chorégraphique. Dès que possible, de par la nature et l'objectif du projet, des artistes « extérieurs » doivent y être associés, enrichissant ainsi cette programmation.

²⁷ « *Evaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir juger de son efficacité et disposer d'éléments pour décider de la suite qu'il convient de lui donner.* » - Loïc Métais, sociologue en management stratégique et développement territorial.

²⁸ Une note portant sur la démocratisation des enseignements artistiques à l'école a été établie en mars 2014. Elle est intégrée dans les annexes.

Car c'est bien encore sur les résidences d'artistes que le conservatoire doit poursuivre ses efforts, en collaboration, dès que cela est possible, avec les autres équipements du territoire (conservatoires de la CAHB, Théâtre, médiathèque, Cinéma).

De la même manière, les masterclass doivent aussi être encouragées et développées.

Le département des Hauts-de-Seine peut, sur ce registre, aider le conservatoire et ses partenaires dans la réalisation des tels projets.

Enfin, notre établissement doit pouvoir s'ouvrir sur d'autres cultures en développant une vie internationale.

III-b) Evolution des partenariats et actions

« Le directeur met en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social, sur l'aire de rayonnement de son établissement. »²⁹

III-b-1) Partenariats avec l'Education Nationale

Après avoir précisé, en accord avec l'Education Nationale, le rôle et le fonctionnement des musiciens Intervenants en Milieu Scolaire (IMS) et les avoir placé en position de « passerelle » entre les écoles et le conservatoire, ceux-ci doivent maintenant pouvoir compter sur une aide matérielle (prêt, achats spécifiques sur un budget dédié) et des compétences internes des personnels mis à disposition pour la réalisation des projets d'écoles. De même un complément d'heures d'intervention permettra de répondre de façon plus satisfaisante au nombre important de projets déposés (16 projets 2014/2015).

Enfin les IMS doivent pouvoir utiliser, en tant qu'outil pédagogique, les concerts scolaires mis en place depuis la rentrée 2014. Pour ce faire, il est primordial qu'ils puissent être force de propositions dans cette programmation afin de mettre en cohésion l'offre de diffusion pédagogique et les projets d'écoles.

Concernant l'enseignement secondaire, les partenariats avec les collèges seront :

- à réaffirmer (renouvellement de la convention CHAM avec le collège Pierre Brossolette) ;
- à structurer et à développer (collège Thomas Masaryk) ;
- à construire (collège Léonard de Vinci).

Ainsi, un projet de classe d'orchestre pourrait voir le jour en partenariat avec le collège Masaryk. Celui-ci faisant déjà l'objet d'une étude de faisabilité³⁰, il est volontairement déconnecté du projet d'établissement mais y trouverait naturellement toute sa place s'il était validé et mis en œuvre.

Ce dispositif, déclinable tout autant sur la Danse et le Théâtre, pourrait être envisagé également en écoles élémentaire³¹.

Dans l'objectif de favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves musiciens et danseurs, le conservatoire et le collège Léonard de Vinci pourraient collaborer pour offrir à leurs élèves, en complémentarité de leur formation générale, un enseignement musical ou chorégraphique approfondi grâce à un aménagement d'horaires.

Enfin, la question de l'après CHAM pour les élèves ayant suivi ce parcours, mais également pour les élèves désireux de poursuivre, dans de bonnes conditions, un cursus artistique, nous amène à considérer la pertinence, à cette étape de l'évolution du conservatoire, d'une option d'éducation artistique au sein d'un lycée de secteur.

²⁹ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre . 2001.

³⁰ Voir projet page 103.

³¹ Voir projet page 95.

Des contacts seront donc à établir avec les deux établissements afin d'envisager un partenariat visant, là aussi, des aménagements d'horaires pour les élèves suivant ce double cursus d'études.

III-b-2) Partenariats avec les milieux hospitaliers

Fort des premières rencontres, riches en échange, le conservatoire souhaite poursuivre et développer le travail entrepris sur 2014 avec les milieux hospitaliers locaux.

Contexte politique

La Convention de 1999 entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale (SESAS) puis le Protocole d'accord de 2006 entre le Ministère de la Santé et des Solidarités et le Ministère de la Culture et de la Communication ont établi des axes de travail entre les deux Ministères afin de favoriser le développement d'actions culturelles dans les hôpitaux et aider ceux-ci à établir de véritables politiques culturelles au sein de leurs établissements. Ils ont établi également les critères de « jumelages » entre équipements culturels et hôpitaux proches géographiquement, permettant aux premiers d'offrir aux seconds leurs ressources culturelles. Ces critères sont au nombre de trois :

- Le jumelage se déroule sur la durée (au minimum une année) et avec une régularité fixée par l'établissement de santé ;
- Il se articule autour d'un projet artistique, conçu en étroite concertation avec l'établissement de santé en fonction de l'âge et de la pathologie des malades bénéficiaires, dont la qualité est validée par la DRAC et implique des artistes professionnels de la région ;
- Il favorise la participation active des malades et des personnels soignants.

Une volonté partagée de partenariat

La volonté de construire un véritable échange entre l'[hôpital ERASME](#), réunissant un :

- Service d'Hospitalisation à Temps Plein (SHTP) ;
- Hôpital de Jour ;
- Centre Médico Psychologique Adultes (CMP) ;
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

et le conservatoire de Châtenay-Malabry en mettant en lien les usagers de ces deux services publics est renforcée par les interventions auprès des patients de l'hôpital de jour d'un enseignant retraité du conservatoire pouvant coordonner les différents projets.

Dans le contexte d'un rapprochement entre l'hôpital de jour et le CATTP, le groupe de chant a pris de l'ampleur et une initiative spontanée a vu le jour d'un projet réunissant des patients, des infirmiers et médecins musiciens.

D'autre part, des contacts ont été établis avec l'[Espace Prévention Santé](#) (EPS) de la ville de Châtenay-Malabry. Ces rencontres ont mis en avant l'intérêt de travailler ensemble, autour de thématiques (troubles liés à la pratique musicale et chorégraphique).

Ce travail pourrait alors être rattaché à la finalité commune « Epanouissement de tous les êtres humains dans un environnement sain » des agendas 21 communautaire et municipal.

Apports spécifiques du conservatoire

- Prise de contact avec la Culture ;

«Un séjour prolongé à l'hôpital peut être l'occasion d'un contact privilégié avec la Culture, d'une découverte de la création artistique, du Patrimoine ou de la Littérature, et, après l'hospitalisation, donner envie de fréquenter davantage les équipements culturels» (Convention MCC/SESAS de 1999).

Un accompagnement spécifique pourrait permettre à des patients de devenir élèves à part entière du conservatoire (rythme et parcours à définir sur le principe de parcours personnalisés). Les musiques actuelles sont à intégrer dans cette réflexion car les jeunes patients constituent naturellement un public potentiel.

- Rencontre entre générations ;

Elle peut être imaginée de façon différente et sera toujours très riche pour chacun.

C'est à chaque fois l'occasion d'une rencontre, d'un échange ou se partagent récits de vie, paroles, partage d'expérience, donnant un sens supplémentaire pour les apprentissages.

Ce travail pourrait alors être rattaché à la finalité commune « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » des agendas 21 communautaire et municipal.

- Diversité des interventions musicales proposées.

Le conservatoire est à même d'offrir des concerts d'esthétique très variées de par la diversité de ses départements : musique classique, ancienne, jazz, chanson, électroacoustique, danse...

Apports de l'hôpital aux élèves du conservatoire

- Prévention de certains troubles liés à leur pratique artistique. Journées thématiques (sur les risques auditifs, les douleurs musculo-squelettiques), en partenariat avec le CPEPS ;
- Découverte de « l'hôpital service public » et de « l'hôpital lieu de vie » ;
- L'hôpital peut constituer pour les élèves du conservatoire un public nouveau présentant des enjeux différents.

Organisation possible des interventions

- Accueil de patients à l'occasion de manifestations du conservatoire :
 - « Midis de la Musique », en partenariat avec le Théâtre ;
 - concerts et spectacles d'élèves (orchestres, chœurs, danse, musique de chambre) ;
 - concerts dans les lieux publics de l'hôpital ;
 - petits groupes de musique de chambre ;
 - grands élèves individuels ;
 - ...
- Ateliers de pratique musicale mélangeant élèves du conservatoire et patients de l'hôpital encadrés par des professeurs du conservatoire ;
- Soutien d'élèves ou de professeurs pour la réalisation de projets.

Ce partenariat devra être encadré par une convention entre l'hôpital et le conservatoire.

III-b-3) Partenariats avec les associations et services des collectivités

Equipements culturels

Tout naturellement, le conservatoire poursuivra son travail collaboratif avec les équipements culturels implantés sur la commune afin de donner sens à l'ensemble de son action.

Les programmations communes devront être affirmées et développées :

- *Midis de la musique* ;
- programmations scolaires coréalisés entre le Théâtre et le conservatoire ;
- cycles de conférences coréalisés par la Médiathèque, le Théâtre, le cinéma et le conservatoire ;
- partenariat « Pôle culturel » (programmation commune de certains événements du pédoncule, visites thématiques du pôle, manifestations communes, rencontres d'artistes) ;
- partenariat avec le Service Jeunesse (danse urbaine) ;
- ciné-concerts / ciné-débats ;
- siestes littéraires et musicales

et des temps forts et concentrés, relevant de l'événementiel, devront également être menés afin de développer et faire connaître la synergie culturelle de la ville, au service de sa population.

De même, l'APEEC demeure une association partenaire qui devra être associée de façon consultative ou parallèle sur différents dossiers (diffusion, achats complémentaires de matériel).

Partenariats sociaux

Les rapprochements avec le DSU et le centre social Lamartine sont prometteurs et appellent maintenant la mise en œuvre de nouveaux projets communs renforçant la mixité des publics.

De nombreuses pistes ont été identifiées grâce aux échanges qui ont nourri la préparation des réalisations communes (dispositif DEMOS, travail avec le studio, ateliers d'écriture de chansons urbaines, spectacle musical).

Une meilleure compréhension des objectifs et des logiques des uns et des autres permet maintenant de mieux cerner les axes de travail et la façon de les aborder.

Le conservatoire doit se positionner en interlocuteur privilégié de ces structures et formaliser son partenariat.

Maisons de retraite et petite enfance

Le conservatoire ne propose pas actuellement d'action dans le domaine de la petite enfance et, mis à part quelques rares concerts ou auditions d'élèves, n'intervient pas dans les maisons de retraite. Faute de temps, ce dossier n'est donc pas encore ouvert. Un premier travail autour de la prévention sur les risques auditifs en direction des maisons de retraite a néanmoins été amorcé en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Espace Prévention Santé (EPS) de la ville de Châtenay-Malabry.

Avec une approche spécifique - un « bain musical et sonore » proposé aux tout-petits - aménagé en temps communs où professionnels de la petite enfance et artistes seraient porteurs de créativité et d'enrichissement au bénéfice des enfants et de leur famille, des interventions

pourraient se envisager en crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles, mais également au sein du conservatoire.

Un programme innovant en matière d'éducation artistique pourrait ainsi être réfléchi, avec l'objectif de mettre l'art et la culture au cœur d'un processus de sensibilisation.

La présence d'artiste enseignant - ou d'une équipe artistique - aux côtés des équipes éducatives permettrait de faire circuler les idées, les pratiques et les manières de faire.

Les bases culturelles de la petite enfance, associées à la problématique de démocratisation culturelle, pourraient ainsi être travaillées conjointement par le CCAS de la ville et le conservatoire. Au titre de *l'accessibilité de l'offre d'enseignement artistique au plus grand nombre, sans en exclure aucun*³², le département des Hauts-de-Seine pourrait être partenaire associé à ce projet.

De même, en lien avec l'Espace Prévention Santé et le CCAS, un programme d'intervention en maison de retraite pourrait être réfléchi conjointement au dossier de la petite enfance avec l'ambition de *faire de la culture et de l'enseignement artistique un facteur de vitalité et de développement durable du territoire*.

Cette action s'inscrirait dans l'objectif n°21 de la ville (« Favoriser l'accès à la culture pour tous ») et la finalité n°4 de l'A 21 de la CAHB (« Ouvrir pour la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations »).

Les ensembles de pratique en amateur (et devenir des élèves)

Il n'existe pas, à proprement parler, de structure de pratique en amateur sur la commune (troupe de danse amateur, harmonie municipale, orchestre symphonique amateur...), mis à part les groupes de musiques actuelles pour lesquels le conservatoire propose un accompagnement important en termes de locaux et d'encadrement pédagogique, dans le cadre de ses studios.

Notre établissement doit donc réfléchir sur l'après conservatoire » de ses élèves.

Le groupe d'enseignants travaillant sur l'évolution des pratiques collectives et orchestrales au sein de notre structure a bien identifié ce questionnement.

Ainsi, il conviendra de mettre en place l'environnement permettant à nos élèves de poursuivre une activité musicale ou chorégraphique sur le territoire, à la fin de leur scolarité.

Ceci passe également par l'accompagnement de ceux-ci dans toute démarche de création de structure associative et d'aide artistique.

III-b-4) Partenariats avec les autres conservatoires

Le Projet Communautaire des Enseignements Artistique est maintenant une réalité. Il convient à présent de le faire vivre.

C'est ainsi que ses actions, mises en place progressivement sur 3 années, seront pilotées par les équipes de direction des 5 conservatoires.

Dès 2016 et la mise en place du nouveau territoire dans le cadre de la future Métropole du Grand Paris, ce sont 10 conservatoires qui devraient travailler ensemble et faire évoluer le PCEA en *projet territorial des enseignements artistiques*.

³² Axe 2 du SDEA des Hauts-de-Seine.

III-b-5) Vie internationale

Le rapprochement avec des partenaires européens dont l'intérêt humain, pédagogique, artistique et culturel est évident, tant pour les élèves que pour leurs enseignants, contribuera au rayonnement international du conservatoire.

Ce nouveau dossier sera à travailler conjointement avec le comité de jumelage de la ville. Il devra veiller à respecter un cahier des charges prenant en compte les dimensions artistique, pédagogique et humaine propre à ce travail.

III-c) Publics en situation de handicap

III-c-1) Contexte politique

La [loi du 11 février 2005](#), relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, confère une large part aux domaines de la scolarité et de l'enseignement.

Ainsi, chaque établissement doit être force de propositions quant à l'accueil des publics en situation de handicap. Il ne s'agit pas de mettre à la portée de tous l'ensemble des disciplines du conservatoire mais d'offrir un accueil adapté, sur le principe de l'inclusion et non de cours spécialisés.

Le département des Hauts-de-Seine présente « l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun » comme l'un des 4 axes de développement du schéma des enseignements artistiques 2012/2015.

A ce titre, le CG92 a financé en septembre 2014 une formation de 3 jours en direction personnel du conservatoire de Châtenay-Malabry. A l'issue de ce stage, de nombreux enseignants du conservatoire se sont déclarés intéressés et soutenant une orientation de l'établissement auquel ils adhèrent dans leur grande majorité.

III-c-2) Musique, Danse et handicap

Historique

Cette formation faisait échos à la politique d'accueil des publics en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, hyperactivité) initiée par la nouvelle direction depuis 2014. Ainsi, dans le cadre de sa mission de service public, au titre de la *réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics*, le conservatoire a créé un groupe de travail d'une dizaine d'enseignants autour de cette thématique.

Contexte du projet

Sans surprise, la demande des associations et des familles Châtenaysiennes et Alto-Biévroises³³ est croissante et de plus en plus forte. Elle s'inscrit dans une évolution de la société française, dont l'aboutissement a été le vote de la loi du 11 février 2005.

Ainsi, en 2014/2015, ce sont plus d'une vingtaine d'élèves qui sont inscrits dans ce dispositif d'inclusion des personnes en situation de handicap.

³³ Gentilé des habitants des Hauts-de-Bièvre.

Devant l'intérêt et le suivi important que nécessite cet accueil, il a été décidé d'organiser le travail en en confiant :

- la coordination générale de ce dossier à la directrice adjointe ;
- le rôle de référent « handicap » à un enseignant DUMIste ;
- le suivi de l'ensemble du dispositif au groupe de travail, constitué d'enseignants impliqués, volontaires et relais « sur le terrain ».

Objectifs

- sensibiliser et accompagner les élèves dans leur apprentissage de la musique et de la danse, dans le cadre d'une activité de loisir non thérapeutique et leur proposer une pédagogie adaptée afin de les former à leur future pratique artistique amateur ;
- permettre, dans le cadre de la mission de service public qui incombe au conservatoire, à toute personne souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, un accès à la culture et à l'art, par :
 - le développement du potentiel artistique ;
 - la créativité ;
 - une (re)découverte de leurs corps, par de nouvelles sensations et capacités ;
 - l'inscription dans la régularité d'un projet à moyen terme ayant pour finalité possible une présentation publique ;
 - la socialisation, au travers d'une activité extérieure qui puisse permettre à l'ensemble des participants d'aller à la rencontre de l'autre, dans le respect de sa différence.

Public concerné

Toute personne en situation de handicap, quel qu'il soit (moteur sensoriel, psychique, mental, comportemental, polyhandicaps) a vocation à participer à une séance de rencontre avec sa famille et l'équipe d'accueil handicap (directrice adjointe et référente « handicap ») afin de déterminer ses motivations, capacités et projet.

Partenariat

Le conservatoire, dans sa démarche de *lieu-ressources* sur le territoire, accueille dans ses locaux les répétitions de la [Chorale d'AL de l'association APPEDIA](#) (Institut Médico-Educatif de Bourgl-Reine qui accueille des jeunes souffrant d'autisme ou de troubles globaux de la personnalité). Des collaborations artistiques et pédagogiques sont naturellement envisageables dans le futur.

Accompagnement du personnel

Un plan de formation spécifique devra être programmé en direction des enseignants volontaires, en donnant la priorité aux membres du groupe handicap.

III-d) Evolutions et restructurations internes

Depuis la rentrée 2014/2015 le conservatoire est doté d'une « *Organisation des études musicales et chorégraphiques* ». Celle-ci précise les parcours possibles de l'élève musicien ou danseur, les objectifs principaux, le contenu de l'enseignement et l'organisation du cursus.

Elle vise résolument à se mettre en conformité avec les préconisations des Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique et de la danse³⁴.

³⁴ Voir Schémas nationaux d'orientation pédagogique en annexes.

Ainsi, elle met fin aux examens intracycles qui se déroulaient chaque année et provoque une réflexion de l'ensemble du corps professoral sur l'évaluation continue (inexistante jusqu'à lors), le dossier de l'élève et les épreuves des examens terminaux.

Elle intègre l'éducation réceptive/formation par le concert dans la scolarité de l'élève en lui permettant d'assister à des concerts et des spectacles pris en charge par le conservatoire et, ainsi, contribue à la formation des spectateurs de demain, en suscitant en eux la curiosité et le sens critique.

Elle conforte la pratique collective comme discipline obligatoire et indispensable à la bonne scolarité des élèves et ce, à tout moment de leur parcours et place la pratique orchestrale en position centrale. Ce sujet appelle des réflexions autour d'une réorganisation et d'une diversification des pratiques proposées. Elle est menée par l'équipe enseignante depuis fin 2014.

Enfin, cette nouvelle « *Organisation des études musicales et chorégraphiques* » est prétexte à la définition de l'organisation des parcours pour les adultes et les adolescents, celui du cursus voix au sein du conservatoire ainsi que la structuration du département des musiques actuelles et jazz. Ces réflexions sont également menées par le corps professoral depuis fin 2014.

Concernant les disciplines instrumentales, la classe de Trombone/Tuba, créée à la rentrée 2014/2015 doit se développer afin de venir enrichir, de ses élèves, les formations de l'établissement. L'ouverture d'une classe de Basson devra également être envisagée dans un avenir proche.

Le rééquilibrage des classes instrumentales devra s'effectuer progressivement afin de favoriser et dynamiser, entre autre, la vie orchestrale et son développement, si besoin en mettant en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

III-d-1) Nouveaux publics - évolutions pédagogiques

« *Le directeur suscite la réflexion et l'innovation pédagogique.* »³⁵

« *Les enseignants participent à la recherche pédagogique et à sa mise en oeuvre.* »³⁶

Les établissements d'enseignement artistique sont en pleine mutation pédagogique et le conservatoire de Châtenay-Malabry s'inscrit tout naturellement dans cette évolution.

L'ouverture à de nouveaux profils d'élèves doit se traduire par l'organisation d'activités ne relevant pas seulement d'un cursus souvent considéré par les familles comme trop complexe et chronophage. De tels parcours, quelquefois basés sur la pratique collective de la musique, imposent une définition rigoureuse des contenus et des objectifs, ainsi que des procédures d'évaluation, au risque de voir s'opposer, d'un côté le cursus (valorisant, mais source d'échec parfois important), et de l'autre, ce qui relèverait du loisir (au sens trop souvent réducteur et péjoratif de ce terme).

La mise en place de ces parcours différenciés est un facteur de démocratisation et de largissement des publics, tout comme doit l'être la rénovation des pratiques pédagogiques dans le cursus traditionnel d'apprentissage instrumental. La formalisation de ces parcours doit être intimement liée à la notion de projet artistique de l'élève.

Le projet communautaire des enseignements artistiques des Hauts-de-Bievre (PCEA) a bien relevé l'intérêt d'une telle réflexion et la chance que constitue la puissance d'un réseau de plus de 5 établissements (prochainement 10), 250 enseignants (prochainement plus de 500) et

³⁵ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre . 2001.

4 200 élèves (prochainement plus de 10 000) en termes de mutualisations de l'offre, notamment pour la mise en place de modules de formation. Ceux-ci, devrait offrir à la fois :

- une offre complémentaire et optionnelle pour les cursus traditionnels ;
- un catalogue de formation et de découverte venant enrichir les parcours personnalisés contractualisés ;
- l'inclusion, dès que cela est possible, d'un public néophyte et/ou extérieur à l'établissement.

Suffisamment riche et éclectique, l'offre, en termes de modules de ce réseau d'établissements, au besoin complétée par des cours traditionnels du conservatoire (formation musicale, écriture, instruments), pourrait ainsi s'avérer suffisante pour construire un parcours modulaire répondant au cahier des charges de la fin des cycles 2 et 3.

La réflexion doit également s'étendre aux enfants initiés à la musique dans le cadre du dispositif DEMOS que le conservatoire accueillera dès l'année 2015/2016. Ce dernier doit être en capacité d'intégrer, avec succès, ces élèves ayant débuté sur un format pédagogique différent de celui proposé traditionnellement au conservatoire.

A ce titre, le développement et la structuration des départements de Musiques Actuelles et de la voix représentent un véritable laboratoire d'essais pédagogiques où la construction des cursus reste un chantier passionnant à mener, notamment quant à l'approche de la musique par la pratique collective.

L'innovation et la recherche pédagogique doivent ainsi demeurer au cœur de l'établissement, dans le respect et en cohésion avec les textes cadres (PCEA de la CAHB, SDEA du CG92 et textes du MMC).

Les évolutions pédagogiques à venir devront particulièrement veiller à :

- la transversalité des pratiques ;
- le développement d'outils pédagogiques favorisant l'ouverture, la curiosité et le sens critique ;
- la pratique du projet développant la transversalité et l'ouverture à de nouveaux publics ;
- la place de la danse dans l'établissement et les partenariats (création d'un cycle commun d'après-veils à la musique et à la danse, intégration de la danse dans les interventions scolaires pour une meilleure accessibilité de cette discipline).

Enfin, les nouvelles technologies réinterrogeant nos pratiques, le conservatoire de Châtenay-Malabry, de par son équipement et les compétences humaines dont il dispose, doit encore s'affirmer dans ce domaine.

III-d-2) Les organes de concertation

Afin de garantir de la meilleure efficacité possible, le conservatoire doit pouvoir s'appuyer sur des organes de concertation forts, complémentaires et structurés.

L'équipe de direction

Cet organe essentiel d'un équipement de la taille du conservatoire de Châtenay-Malabry se réunit maintenant régulièrement depuis quelques mois sur une fréquence hebdomadaire.

Afin de conforter son rôle dans la vision « à long terme » de l'établissement, dans l'accompagnement des réformes nécessaires à son évolution et dans l'anticipation de ses actions, il conviendra d'organiser son travail en s'appuyant, en plus de l'actualité du moment, sur les grands rendez-vous stratégiques.

De ce point de vue, le projet d'établissement et le projet communautaire de la CAHB deviennent donc, avec le SDEA du département des Hauts-de-Seine, les documents de référence, supports de travail indispensables à la conduite de cette équipe. Ils expliquent l'action, donnent le cap, rythment l'évolution et mesurent le temps.

Le conseil pédagogique

Il est à déplorer que l'accompagnement instrumental, les intervenants en milieu scolaire et la musique ancienne ne soient pas actuellement représentés dans cet organe majeur de concertation pédagogique. Cet oubli doit être corrigé.

D'autre part, bon enseignant ou un bon pilote de projet ne rime pas forcément avec maîtrise des outils nécessaires pour assumer la responsabilité d'un département. Cette dernière compétence s'acquière, se développe et s'enrichit.

Aussi, il conviendra de s'assurer que chaque membre du CP est bien en situation pour fédérer autour de lui les membres de son département.

Le levier de la formation doit accompagner le personnel désigné pour cette mission. Une formation collective « en intra » de l'ensemble du conseil pédagogique apparaît aujourd'hui comme la plus efficace et la plus fédératrice.

Les départements

Ainsi formé, les responsables des départements devraient être en capacité de mieux accompagner les équipes dans les phases de réflexion et d'innovation pédagogique d'une part, d'accompagnement au changement et à l'évolution de l'établissement, d'autre part.

En le positionnant résolument en situation d'animateur formé, disposant d'outils et de savoir-faire pour mener à bien une véritable concertation pédagogique, le responsable de département sera alors en mesure de fédérer et de dynamiser la réflexion au sein de son équipe. Il sera également en mesure de mieux saisir et donc relayer le sens des actions.

La qualité des échanges et celle du travail réalisé permettront une plus grande autonomie dans la gestion de ces groupes.

III-e) Personnels É Plan de formation

« Le directeur propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet. »³⁶

« Les collectivités territoriales sont responsables de la formation continue des personnels et définissent, sur proposition du directeur de l'établissement, dans le cadre du projet d'établissement, un plan de formation pluriannuel, précisé chaque année avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. »³⁷

« Les enseignants veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue. »³⁷

La mise en œuvre du projet d'établissement dépendant avant tout du personnel du conservatoire, un plan de formation, en conformité avec les [lois de modernisation de la fonction publique](#), en adéquation avec les missions de l'établissement et en lien avec les orientations du présent projet apparaît maintenant comme indispensable.

³⁶ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre . 2001.

Celui-ci doit viser à :

- rendre autonome ;
- développer les compétences, en adéquation avec les besoins ;
- maîtriser de nouvelles techniques ;
- accompagner les réformes de l'établissement ;
- mieux comprendre l'environnement professionnel et son évolution ;
- ÷

Il peut permettre également d'assumer de nouvelles responsabilités dans l'organisation :

- développer des outils et des modes de management participatif (responsables des départements, équipe de direction) ;
- instaurer la dimension d'enseignant-référent (pour le handicap, par exemple) ;
- maîtriser des outils stratégiques (communication, montage de dossiers, demandes et recherches de subventions, accompagnement administratif de projets ÷) nécessaires à l'accompagnement du développement de la structure et de son rayonnement ;
- ÷

Le département des Hauts-de-Seine et le [Centre National de la Fonction Publique Territoriale](#) peuvent accompagner, par une prise en charge financière, le conservatoire, notamment pour des formations *in situ*. A ce titre, ils doivent être identifiés comme des partenaires à part entière de l'évolution du conservatoire, à l'instar de la formation autour de l'accueil de public en situation de handicap entièrement financée par le CG92 en septembre/octobre 2014.

Ces formations, en intra et avec l'ensemble de l'équipe, présentent au moins 2 aspects positifs pour l'établissement :

- développement de valeurs communes à l'ensemble du personnel ;
- fédération de l'équipe.

Elles sont à encourager et à fidéliser, si possible avec une fréquence annuelle (à l'occasion de la semaine de pré-rentrée). A titre d'exemple voici quelques thèmes qui pourraient ainsi être abordés :

- Gestes et postures du musicien . réconcilier le corps et l'instrument ;
- Evaluer en équipe ;
- 1^{er} cycle commun, classique / Jazz / Musiques actuelles ;
- L'autonomie des élèves dans leur pratique et leur prolongement en lien avec les pratiques en amateur ;

Harmonisé avec le projet d'établissement, le plan de formation du personnel devient un formidable outil dynamique, tant individuel que collectif.

Il stimule la réflexion, permet de prendre sa place et de devenir acteur de la mutation de l'établissement tout en favorisant la promotion professionnelle des agents.

Certaines formations peuvent s'adresser et se concevoir avec des enseignants de l'Éducation Nationale (dispositifs d'orchestres à l'école, par exemple).

Sous forme de liste non-exhaustive, voici différents axes et thèmes de formation en lien avec le projet d'établissement qui pourraient figurer sur celui-ci :

⌘ Pédagogie

- ✚ Éducation musicale et enseignement musical, à l'école et au conservatoire ;
- ✚ Pédagogie de groupe, parcours et temps d'apprentissage des écoles en conservatoire ;
- ✚ La relation avec les élèves dans l'enseignement artistique ;
- ✚ L'accueil des adultes au conservatoire ;

- ✚ Pratique et enseignement à partir des musiques électroniques ;
- ✚ Elaborer et développer son projet pédagogique en conservatoire ;
- ✚ Formation musicale : varier les esthétiques et les pratiques ;
- ✚ Musiques urbaines et amplifiées : pratiques, création, transmission ;
- ✚ La Musique à mains nues . utilisation de percussions digitales ;
- ✚ Concevoir, conduire et organiser des projets de spectacle avec des élèves ;
- ✚ L'éveil à la danse, étape de la construction de l'enfant ;
- ✚ Analyse fonctionnelle du corps et enseignement de la danse : les débuts de la technique ;
- ✚ De la musique à la danse, du souffle au mouvement dansé ;
- ✚ L'initiation à la danse, nourrie des danses du monde ;
- ✚ Le conservatoire, un lieu ressource pour un territoire ;
- ✚ La direction musicale d'ensemble ;
- ✚ Le projet de l'élève, le structurer, l'accompagner, l'évaluer ;
- ✚ ò

✚ Situation de handicap et difficultés d'apprentissage

- ✚ Offre de parcours en conservatoire pour les personnes en situation de handicap ;
- ✚ Enseignements artistiques et handicap : quels partenariats pour quels projets ? ;
- ✚ ò

✚ Techniques administratives, d'organisation, d'accueil et de secrétariat

- ✚ Assistant(e) : préparer une réunion ;
- ✚ Rédiger un compte rendu ;
- ✚ Acquérir les techniques de prise de notes ;
- ✚ Connaître le métier d'assistant ;
- ✚ Organiser et gérer son temps ;
- ✚ Gérer les publics difficiles ;
- ✚ ò

✚ Technique de management

- ✚ Le management d'une équipe d'animateurs ;
- ✚ Conduire et animer une réunion ;
- ✚ La délégation : savoir responsabiliser ses collaborateurs ;
- ✚ Cadre intermédiaire . développement personnel ;
- ✚ Du collègue au chef de département : devenir responsable ;
- ✚ Travail en équipe et transversalité
- ✚ ò

✚ Sécurité du public et des agents au travail

- ✚ Formation extincteurs ;
- ✚ Formation de base aux premiers secours ;
- ✚ Gestes et postures : transport et déplacement des instruments de musique ;
- ✚ Kinésiologie ;
- ✚ ò

✚ Gestion et enrichissement des fonds et parcs instrumentaux

- ✚ Gérer une Partothèque/Discothèque ;
- ✚ Gérer un parc instrumental ;
- ✚ ò

✚ Autres formations

- ✚ La prise de son et le mixage en situation de concert ;
- ✚ Élaborer un plan de communication externe ;
- ✚ L'Europe partenaire des projets locaux ;
- ✚ Colloques fédérations et journées d'études ;
- ✚ ò

III-f) Missions à créer, évolution et rééquilibrage

« Le directeur détermine les besoins de son établissement en personnel et propose le recrutement de tous les agents, notamment des enseignants »³⁷.

Le conservatoire dispose aujourd'hui d'un volume horaire de enseignement de 740 heures par semaine. Celui-ci présente un bon rapport avec le nombre d'élèves fréquentant actuellement le conservatoire (environ 1 200).

Il aura, très probablement dans la prochaine décennie, à intégrer dans ses effectifs l'évolution démographique liée à la réalisation des programmes immobiliers prévus dans les prochaines années sur la ville de Châtenay-Malabry.

Il devra être en capacité de répondre aux orientations et axes de son projet d'établissement.

D'ici 2020, fin de ce projet, il sera en mesure de mettre en application une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) au sein de l'équipe. Ce levier, issu de réorganisations internes et de redéfinitions de l'activité de certains postes, dégagera des marges de manœuvre permettant le rééquilibrage des classes et le développement des disciplines, des partenariats et des outils managériaux.

Cette GPEC visera l'accompagnement d'une politique en faveur du développement de la pratique collective, et notamment orchestrale.

Pour autant, le conservatoire aurait besoin de moyens afin de déclencher cette dynamique de développement plus rapidement.

III-f-1) Disciplines musicales

Actons le ici, il s'agit bien d'affirmer la volonté du conservatoire de répondre à l'exigence formulée dans l'arrêté de classement du 15 décembre 2006, précisant que « Lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement. »

Ainsi, dans l'optique d'une pratique orchestrale dynamique, un important rééquilibrage est à réaliser, tant au sein du département des cordes frottées :

Instruments	Etat 2014/2015	Idéal 2020	Différentiel
Violons	74	80	+ 06 élèves
Alti	15	30	+ 15 élèves
Violoncelles	17	30	+ 13 élèves ³⁸
Contrebasses	14	20	+ 06 élèves
TOTAL :	120	160	+ 40 élèves

³⁷ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre . 2001.

³⁸ Possibilité actuelle de rajouter 6 élèves sans supplément d'heure.

que du département des vents :

Instruments	Etat 2014/2015	Idéal 2020	Différentiel
<i>Flûtes traversières</i>	49	40	- 09 élèves
<i>Hautbois</i>	8	10	+ 04 élèves
<i>Clarinettes</i>	12	30	+ 18 élèves ³⁹
<i>Saxophones</i>	17	30	+ 13 élèves ⁴⁰
<i>Bassons</i>	/	8	+ 08 élèves
<i>Cors</i>	5	15	+ 10 élèves
<i>Trompettes</i>	15	24	+ 09 élèves
<i>Trombones</i>	3	15	+ 12 élèves
<i>Tubas</i>	1	8	+ 07 élèves
TOTAL :	110	180	+ 70 élèves

D'autre part, la création récente de la classe de clavecin (2011) nécessite d'accompagner son évolution jusqu'à l'obtention d'une classe complète (environ 25 élèves, soit une douzaine d'élèves en plus) et équilibrée avec la classe de flûte à bec (comptant une trentaine d'élèves).

Le département voix, quant à lui, doit pouvoir disposer de moyens pour développer sa classe de chant lyrique, parallèlement au développement du cursus voix « jeunes » qui a vu le jour à la rentrée 2014/2015.

Enfin, le département des musiques actuelles et jazz doit pouvoir disposer de marges de manœuvre lui permettant de se développer, en cohésion avec son projet pédagogique dont il conviendra de bien cadrer les objectifs.

III-f-2) Disciplines chorégraphiques

La danse contemporaine dont le 3^{ème} cycle vient d'être créé à la rentrée 2014/2015 doit pouvoir étendre son offre en dispensant les deux derniers niveaux amenant au Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).

D'autre part, on constate ces dernières années un engouement pour la danse classique. Le conservatoire ayant beaucoup de mal à satisfaire l'ensemble des demandes dans les premiers niveaux, la question se pose de doubler les cours du cycle 1.

III-f-3) Interventions en milieu scolaire

Afin d'accompagner le projet d'accessibilité à l'Art pour le plus grand nombre, par le développement des projets dans les écoles et le lien avec le conservatoire, un volume horaire supplémentaire de 5 heures hebdomadaires, à horizon 2020, sera nécessaire.

III-f-4) Accompagnement des partenariats

Les actions de partenariat, largement développées dans ce document, nécessitent des accompagnements spécifiques et multiples. Si la direction de l'établissement doit stimuler, encourager et superviser le bon déroulement de celles-ci, il est nécessaire d'identifier clairement des porteurs ou référents d'actions.

³⁹ Possibilité actuelle de rajouter 8 élèves sans supplément d'heure.

⁴⁰ Possibilité actuelle de rajouter 12 élèves sans supplément d'heure.

Ceux-ci se trouveront tout naturellement dans l'équipe de direction mais il est bon de pouvoir confier également des responsabilités à certains enseignants, repérés pour leur engagement vis-à-vis du partenariat et leur aptitude à le porter.

III-f-5) Conseil pédagogique

Comme mentionné en page 38, certaines disciplines de l'établissement ne sont actuellement pas représentées au sein du conseil pédagogique.

Ainsi, il conviendra de créer les départements suivants :

- disciplines d'accompagnement ;
- lien avec le milieu scolaire ;
- musique ancienne.

et de porter de 9 à 12 le nombre de responsables de départements siégeant au sein du conseil pédagogique.

III-f-6) Secteur administratif et technique

Il sera nécessaire d'accompagner les projets du conservatoire, notamment pour le développement de la parthèque, du parc instrumental et des régies. Dans ce contexte, une réorganisation du secteur administratif et technique apparaît nécessaire.

Ainsi, il conviendra de repenser l'organisation de ce service et de faire évoluer les missions en retravaillant les fiches de poste, en lien avec le projet d'établissement et ses besoins.

Ce travail devra se réaliser en valorisant les compétences et les souhaits d'évolution des agents. Il doit être accompagné d'un plan de formation s'étalant d'ici à la fin du projet.

III-g) Besoins en locaux

Comme nous l'avons vu, l'établissement est très bien doté. Une gestion lissant davantage les cours sur l'ensemble de la semaine devrait permettre d'intégrer les 150 à 200 élèves supplémentaires attendus d'ici à 2025⁴¹.

Au vu de cette évolution, la sous-dimension de l'auditorium (160 places) demeure toutefois une difficulté, notamment pour les projets de grandes envergures que le conservatoire est amené à développer dans les prochaines années.

Il conviendra donc de rechercher des solutions d'accueil en dehors de cette salle dédiée aux activités du conservatoire, dans le cadre des partenariats développés (Théâtre, CREPS, etc.).

III-h) Besoins en matériel

Plan d'Investissement

III-h-1) Matériel musical

L'effort important consenti par l'agglomération en terme d'investissement matériel pour l'emménagement dans les nouveaux locaux doit être poursuivi afin de :

- développer le parc de prêt
 - permettre aux familles de « tester » le choix d'un instrument avant d'envisager un achat

⁴¹ Voir page 12 « Les évolutions du public sur le territoire de la collectivité ».

onéreux. Un effort particulier devra être fourni pour les classes à développer (cuivres, alti, violoncelles, accordéons, saxophones, clarinettes, bassons) ;

➤ disposer d'instruments « rares », pour les besoins des ensembles et projets du conservatoire (saxophones soprano, ténor et baryton ; petite clarinette et clarinette basse ; cor anglais ; flûtes piccolo, alto et basse) ;

- développer des nouvelles esthétiques et/ou techniques (violons et violoncelles électriques, nouvelles lutheries) ;
- accompagner l'accueil des publics en situation de handicap (structure Baschet) ;
- dédier un parc aux interventions en milieu scolaire ;
- renouveler et compléter le parc des instruments restant à demeure (pianos, percussions) ;
- développer l'activité des studios et la musique assistée par ordinateur. Renouveler le matériel devenu obsolète ;
- diffuser de la musique et des vidéos dans les salles de cours (chaines Hi-fi, lecteurs DVD, écrans) ;
- 0

A ce stade, un parc de location ne paraît pas prioritaire.

Le plan d'investissement prévisionnel, proposé à coût constant pour les 5 prochaines années, est le suivant :

	Instrument	Type de parc	Coût	Coût Global
2015	2 Accordéons « petites mains » 3 Violoncelles ¼ 3 Violoncelles ½ 3 Violoncelles ¾ 1 Contrebasse 1/8 3 Clarinettes d'étude Sib en résonite 2 Saxophones alto 2 Trombones d'étude 2 Saxhorns d'étude 15 Trombones simples en plastique	Prêt	4 500 " uros 3 480 " uros 3 600 " uros 3 600 " uros 1 800 " uros 1 450 " uros 2 000 " uros 800 " uros 1 250 " uros 2 250 " uros	
	1 Contrebasse électrique 1 Guitare électrique 1 Amplificateur à transistor 1 Amplificateur pour basse 1 Clavier électrique 1 Batterie complète 1 Structure Baschet « Le disque » 1 Structure Baschet « Le chandelier » 1 Structure Baschet « Parc »	Instruments équipant les salles de cours <i>(Matériel pour accueil handicap)</i>	500 " uros 500 " uros 900 " uros 600 " uros 1 500 " uros 2 800 " uros 600 " uros 570 " uros 1 100 " uros	
	Petit matériel	Interventions en milieu scolaire	2 000 " uros	
				35 800 Öuros

	Instrument	Type de parc	Coût	Coût Global
2016	3 Clarinettes d'étude Sib en résonite	Prêt	1 450 " uros	
	1 Saxophone Ténor		4 000 " uros	
	1 Saxophone Soprano		3 800 " uros	
	2 Hautbois « cléage simplifié »		3 900 " uros	
3 Flûtes traversières	2 300 " uros			
3 Alti ¼	1 800 " uros			
3 Alti ½	1 950 " uros			
3 Alti ¾	2 000 " uros			
Nouvelles lutheries	2 500 " uros			
Equipement studios et MAJ (à définir)	Instruments équipant les salles de cours	6 000 " uros		
Structures Baschet		4 000 " uros		
Petit matériel (accompagnement des projets)	Interventions en milieu scolaire	2 000 " uros	35 700 Öuros	

	Instrument	Type de parc	Coût	Coût Global
2017	1 Petite clarinette en mib	Prêt	2 250 " uros	
	1 Saxophone Baryton		5 000 " uros	
	3 Violons ¼		1 700 " uros	
	3 Violons ½		1 850 " uros	
3 Violons ¾	1 900 " uros			
1 Piano droit	8 500 " uros			
Nouvelles lutheries	2 000 " uros			
Equipement studios et MAJ (à définir)	Instruments équipant les salles de cours	6 000 " uros		
Structures Baschet		2 500 " uros		
Percussions (à définir)		1 400 " uros		
Petit matériel (accompagnement des projets)	Interventions en milieu scolaire	2 500 " uros	35 600 Öuros	

	Instrument	Type de parc	Coût	Coût Global
2018	1 Violoncelle ¼	Prêt	1 200 " uros	
	1 Violoncelle ½		1 200 " uros	
	1 Violoncelle ¾		1 200 " uros	
	1 Clarinette Basse		7 000 " uros	
1 Flûte à bec alto	300 " uros			
2 Flûtes à bec Ténors	1 300 " uros			
2 Flûtes à bec Basses	1 500 " uros			
1 Piano droit	8 500 " uros			
Equipement studios et MAJ (à définir)	Instruments équipant les salles de cours	6 000 " uros		
Structures Baschet		3 000 " uros		
Percussions (à définir)		1 800 " uros		
Petit matériel (accompagnement des projets)	Interventions en milieu scolaire	2 500 " uros	35 500 Öuros	

	Instrument	Type de parc	Coût	Coût Global
2019	1 Alto $\frac{1}{4}$ 1 Alto $\frac{1}{2}$ 1 Alto $\frac{3}{4}$ 1 Flûte Piccolo 2 Bassons « petites mains » 1 Piano droit	Prêt	600 " uros 650 " uros 700 " uros 4 000 " uros 7 500 " uros 8 500 " uros	
	Equipement studios et MAJ (à définir) Structures Baschet Percussions (à définir)		Instruments équipant les salles de cours 6 000 " uros 3 000 " uros 2 000 " uros	
	Petit matériel (accompagnement des projets)		Interventions en milieu scolaire 2 500 " uros	
				35 450 Öuros

	Instrument	Type de parc	Coût	Coût Global
2020	1 Violon $\frac{1}{4}$ 1 Violon $\frac{1}{2}$ 1 Violon $\frac{3}{4}$ 1 Basson « petites mains » 1 Piano $\frac{1}{2}$ queue	Prêt	600 " uros 650 " uros 700 " uros 3 950 " uros 23 000 " uros	
	Equipement studios et MAJ (à définir)		Instruments équipant les salles de cours 4 000 " uros	
	Petit matériel (accompagnement des projets)		Interventions en milieu scolaire 2 500 " uros	
				35 400 Öuros

III-h-2) Bibliothèque, CDthèque et vidéothèque

Comme nous l'avons vu, la Bibliothèque musicale se est constituée au fur et à mesure des besoins exprimés par les enseignants. Depuis la rentrée 2014/2015 un effort tout particulier est porté sur son développement grâce, notamment, au soutien financier apporté par la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM).

Un plan d'investissement pluriannuel, privilégiant prioritairement les ensembles, devra être programmé afin de développer, de façon réfléchie, ce patrimoine indispensable à l'activité de l'établissement.

Afin d'autoriser le retrait de ces partitions par les élèves et de compléter l'offre avec des supports audios et vidéos, le conservatoire pourrait se associer à la Médiathèque pour finaliser un projet qui tendrait à :

- procéder au catalogage des partitions du conservatoire, en utilisant le logiciel de la médiathèque (compatibilité vérifiée) ;
- autoriser les élèves du conservatoire à retirer des supports audiovisuels de la médiathèque.

La mise à disposition de licences et de douchettes « code barre » nécessaires au catalogage, pourrait également permettre le dépôt, dans les salles d'attente du conservatoire, de livres de la Médiathèque consultables et empruntables. Une circulation des usagers (retrait d'un livre au conservatoire et retour de celui-ci à la Médiathèque) entre les 2 équipements pourrait alors se établir, favorisant le mixage des publics.

III-i) Les dispositifs d'information et de communication

Plus qu'un outil, le « faire-savoir » représente un élément indispensable pour la réalisation du projet d'établissement. Il informe, renseigne et permet également d'expliquer la démarche, ce qui est recherché et le sens de l'action. Il rend cohérent les différentes composantes du projet d'établissement, les assemble et permet au public de mieux comprendre le rayonnement, l'impact et l'importance du conservatoire au sein du territoire et de sa population.

Le conservatoire a la chance de compter dans son personnel un agent en charge de la diffusion et de la communication de l'établissement. Les missions de ce poste doivent évoluer afin de répondre à de nouveaux besoins pour l'établissement et donner sens à son action.

Ainsi, il conviendra de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux et plus largement communiquer :

- élaboration de dossiers de presse annuels donnant lisibilité et proposition de calendrier de diffusion aux relais d'information (mensuel de la ville) ;
- contacts avec les journalistes ;
- soin accru sur les affiches et tracts afin de mieux toucher les « cœurs de cible » ;
- information dans les équipements culturels de la ville ;
- suivi des sites (ville et agglomération) ;
- communication en interne (reportages diffusés dans les salles d'attente) ;
- etc.

III-j) Les outils de la formalisation

Afin que ces divers partenariats ne puissent être fragilisés en cas de changement de dirigeants ou de mésentente, il conviendra qu'ils ne reposent pas uniquement sur des affinités entre personnes.

Ainsi, il sera bon de formaliser ceux-ci par des conventions d'objectifs ou de partenariat précisant le cadre et les implications de chacun.

III-k) Les outils de l'évaluation du Projet d'établissement

« L'évaluation est une démarche ou un processus conduisant à formuler un jugement, sur une action.

C'est un jugement qualitatif et quantitatif sur la valeur d'un processus, d'une situation ou d'une organisation, en comparant les caractéristiques observables à des normes établies à partir de critères et d'indicateurs explicites, en vue de fournir des données utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ou d'un objectif.

En définitif, évaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir juger de son efficacité et disposer d'éléments pour décider de la suite qu'il convient de lui donner.⁴² »

En raison de la spécificité et la diversité des actions (ouverture de l'établissement, partenariats, actions en direction des personnes en situation de handicap, etc.) et de la variété des interlocuteurs concernés (Education Nationale, Elus, responsables associatifs, personnel hospitalier), il conviendra d'évaluer chaque action par le biais des instances de concertation porteuses (départements, CP, équipe de direction), sous la responsabilité du directeur chargée de la mise en œuvre du PE⁴³.

Toutefois, compte-tenu de leur interdépendance et de la volonté même de traiter le projet de façon globale, l'évaluation générale de ce dernier devra relever impérativement de la compétence et de la responsabilité du Conseil d'établissement élargi, si besoin, de partenaires opérationnels.

⁴² Loïc Métais, sociologue en management stratégique et développement territorial.

⁴³ « Le directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement » - Charte de l'enseignement artistique spécialisé . 2001.

Les différents indicateurs, véritables *clé du suivi des actions* et par prolongement du projet dans son intégralité, devront être identifiés et définis par action ou groupe d'actions et validés par la direction⁴⁴.

De la clarté des indicateurs et de l'implication des différents acteurs dans leur définition dépendra l'adhésion de tous aux procédures souvent contraignantes de l'exercice d'évaluation.

III-k-1) Le choix des Indicateurs

Celui-ci est évidemment crucial dans les procédures d'évaluation.

Les indicateurs qui seront choisis en fonction des actions ou des groupes d'actions devront répondre à un certain nombre de critères généraux :

- Des **critères de fiabilité**, permettant, de façon crédible et sûre (ils ne doivent pas induire en erreur), d'ajuster l'action
- Des **critères d'adaptabilité**. Les éléments contextuels, culturels, locaux jouant sur les dynamiques humaines, le choix de la palette d'indicateurs doit en tenir compte
- Des **critères sociaux**
- Des **critères de sensibilité**, devant réagir aux changements avec un minimum de temps, de latence et d'inertie
- Des **critères d'utilisation**. Il ne s'agira pas de créer une nouvelle surcharge de travail aux équipes. Les évolutions doivent être facilement lisibles et compréhensibles
- **Faibles coûts des relevés et des traitements** des indicateurs.

Ils devront permettre de suivre et de mesurer finement la réalisation et l'impact du projet.

III-k-2) La réalisation

Penser la réalisation, c'est réfléchir à ce qui existe.

La mise en œuvre des différentes actions et du projet devra s'évaluer et s'articuler autour de :

- **L'aspect quantitatif** : taux de participation, nombre de partenaires, statistiques, etc.
- **L'aspect qualitatif**.

Il s'agit d'un axe très important de l'évaluation. Souvent difficile à mesurer.

Dès lors, on lui préférera davantage un « *dispositif d'évaluation* » à un critère ou à des indicateurs

↳ une photo, un blog etc. ne sont pas un critère mais peuvent faire partie d'un *dispositif d'évaluation*

↳ une réunion n'est pas un indicateur mais peut être un *dispositif d'évaluation*

Des enquêtes de satisfaction (permettant de mesurer le degré de satisfaction en dehors de l'intuitif et du ressenti) des bénéficiaires et de leur environnement, le suivi de l'évolution des participants aux différentes actions du projet à travers le regard croisé des enseignants, éducateurs, familles etc. sont autant de points entrant dans un dispositif d'évaluation qualitatif.

Des objectifs qualitatifs simples et clairs (du type : « à l'issue de etc. .. il doit être capable de etc. . ») annoncés dès le départ permettront des mesures précises de l'évolution du projet.

- **l'atteinte des objectifs** :
 - ↳ les objectifs obtenus sont-ils conformes aux objectifs de départ ?
 - ↳ qu'est-ce que cela a produit ?
- **la cohérence** : lorsque les moyens et/ou les ressources sont adaptés aux objectifs définis

⁴⁴ « Le directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement » - Charte de l'enseignement artistique spécialisé . 2001.

III-k-3) L'impact

Il n'est pas toujours facile de définir ce qu'est un impact. Le *Petit Robert* nous donne comme synonymes : effet, conséquence. Son évaluation ne procède toutefois pas nécessairement selon un lien de causalité mécanique simple.

Il s'agira donc d'identifier et d'évaluer :

- **Les effets directs** des réalisations sur les bénéficiaires, sur la population
- **Les effets indirects** sur l'environnement « amont » et « aval » (enquêtes de satisfaction, ambassadeurs des différentes actions)
- **Les effets induits** : effets de l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et des publics (épanouissement, cohésion sociale, etc.), développement des capacités cognitives et non-cognitives, parfaire l'égalité des chances, prendre confiance en soi
- **Les effets institutionnels directs, indirects ou induits** : apparition de nouveaux jeux de pouvoir autour des enjeux des actions ou du projet.
Les impacts seront d'autant plus faciles à évaluer si les effets attendus sont clairement identifiés au départ.

III-k-4) L'efficacité et l'efficience (la « performance » des résultats)

L'efficacité consiste à comparer les résultats réellement atteints (observables et/ou mesurables) et les résultats escomptés ou les résultats spécifiques (quantitatifs ou qualitatifs) prévus.

L'efficience est la comparaison entre les résultats atteints et les moyens mis en œuvre pour y arriver.

L'analyse de l'efficacité et de l'efficience doit permettre de faire le point sur les hypothèses opérationnelles faites, la stratégie adoptée et donc, sur les méthodes.

Toute action ou groupe d'actions doit présenter les besoins auxquels il faut répondre, mais aussi proposer une stratégie et une méthode pour intervenir. Il conviendra d'être conscient des résistances, obstacles, difficultés, scénario à risques et les réponses possibles pouvant être apportées.

III-k-5) Le bilan du projet de l'établissement

Conduit par le Conseil de l'établissement, c'est tout d'abord le bilan de ce qui a été produit :

- rappel des critères d'évaluation
- mesure des écarts
- résumé, synthèse
- enseignements tirés

C'est aussi le temps des questions :

- quels résultats ?
- quelles corrections apporter ?
- comment faire mieux tout en restant efficient ?
- quelles sont les actions à reconduire, à développer, à stopper ?
- doit-on en conduire de nouvelles ?
- quelles ajustements et/ou réorientations ?
- politique générale de l'établissement à inscrire dans le projet suivant ?

Il doit tout à la fois laisser le temps aux actions de s'entreprendre et d'être suivies (contrôle, recadrage, soutien) sans négliger un regard régulier, sous forme de « bilan d'étape », permettant un *diagnostic partagé* de l'avancement du projet par les membres du CE.

→ **Au regard de la durée du présent PE (2015/2020), il est proposé d'opérer un bilan d'étape une fois l'an, à compter de juin 2016.**

V. CONCLUSION È PLAN D'ACTION

IV-a) Rappel des 4 axes du projet

Les grands axes du projet d'établissement 2015/2020, tels que définis dans le préambule, sont :

- 1) *élargissement de l'offre pédagogique et artistique, en accord avec les textes cadres (PCEA, SDEA et textes du Ministère de la Culture et de la Communication : Charte, Schémas d'orientation et arrêtés de classement) ;*
- 2) *accueil de nouveaux publics, mixité et démocratisation des enseignements artistiques ;*
- 3) *ancrage de l'établissement sur le territoire ;*
- 4) *rayonnement du conservatoire.*

Ils entraînent des actions qui sont développées et expliquées tout au long de ce document.

Ces actions, véritables déclinaisons pratiques permettant la mise en œuvre du projet sont ainsi synthétisées :

- *Elargissement de l'offre pédagogique et artistique, en accord avec les textes cadres (PCEA, SDEA et textes du Ministère de la Culture et de la Communication : Charte, Schémas d'orientation et arrêtés de classement) :*
 - ⇒ Créer de nouveaux parcours
 - ⇒ Mutualiser l'offre du réseau
 - ⇒ Dynamiser et adapter le fonctionnement du conseil pédagogique au projet d'établissement
 - ⇒ Former le personnel
 - ⇒ Dynamiser le par instrumental
- *Accueil de nouveaux publics, mixité et démocratisation des enseignements artistiques :*
 - ⇒ Travailler en direction des publics empêchés
 - ⇒ Développer des actions en direction des écoles
 - ⇒ Développer et créer des dispositifs de démocratisation et d'accessibilité
 - ⇒ Former les publics
- *Ancrage de l'établissement sur le territoire :*
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec le milieu hospitalier
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec les équipements culturels
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec les milieux sociaux
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec la petite enfance
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec les maisons de retraite
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec la pratique en amateur
 - ⇒ Développer et créer des partenariats avec le milieu sportif
- *Rayonnement du conservatoire*
 - ⇒ Participer à la mise en œuvre du projet communautaire des enseignements artistiques
 - ⇒ Favoriser les résidences d'artistes
 - ⇒ Développer une vie internationale
 - ⇒ Communiquer
 - ⇒ Conventionner

Une action transversale concerne le service administratif et technique et sa capacité de se réorganiser pour accompagner les actions du projet d'établissement.

IV-b) Plan d'actions (axes/objectifs, actions, effets attendus, moyens et calendrier)

Axe et objectifs (en rapport aux missions)	Actions à mettre en place	Effets attendus (servant de critères d'évaluation du projet)	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier prévisionnel
<p>1/ élargissement de l'offre pédagogique et artistique.</p> <p>« Former des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles »¹</p> <p>« Etre pôle de référence en matière d'enseignement artistique, en cohérence avec les textes cadres »⁴⁵</p> <p>« Faciliter l'accès de la population aux formations artistiques d'aujourd'hui par l'organisation des établissements en réseau »¹</p> <p>« Disposer de moyens matériels correspondants »²</p>	<p>⇒ Créer de nouveaux parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Parcours personnalisés ↳ Pratique amateur continuée ↳ Parcours « ado » et « adulte » 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ moins de perte d'élèves à partir du 2^{ème} cycle ↳ innovation pédagogique ↳ développement et accompagnement des pratiques artistiques amateurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Information et communication aux familles → Implication des enseignants dans le parcours de leurs élèves → Suivi des élèves par le chargé de scolarité → Tarification → Optimisation de l'outil de Rhapsodie 	<p>2015/2016</p>
	<p>⇒ Mutualiser l'offre du réseau territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Création de parcours modulaires ↳ Développement d'esthétiques ↳ Nouvelles certifications (COP) 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ circulation d'élèves entre les établissements ↳ augmentation de l'offre au public ↳ développement des disciplines ↳ ouverture pédagogique ↳ développement de la pratique collective ↳ exploitation des savoir-faire ↳ accession des élèves le souhaitant au parcours préprofessionnel 	<ul style="list-style-type: none"> → Travail collaboratif inter-conservatoires → Temps administratif → Organisation du temps pédagogique 	<p>2015/2016 (COP pour tous les instruments) 16/17 - 17/18 (Parcours modulaires et développement d'esthétiques)</p>
	<p>⇒ Dynamiser et adapter le fonctionnement du conseil pédagogique au projet d'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Création de 3 départements ↳ Formation des responsables de départements 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ meilleure représentation de la vie scolaire, de la musique ancienne et des disciplines ↳ accompagnement au sein du conseil pédagogique ↳ accompagnement des réformes ↳ innovation et accompagnement de la réflexion pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> → Décharge d'heure à intégrer dans le temps de travail → Volet à intégrer dans le plan de formation 	<p>2015/2016 (Création de 3 départements) de 2015 à 2020 (Formation des responsables de départements)</p>
	<p>⇒ Former le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Enseignants ↳ Responsables de départements ↳ Administratifs ↳ Techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ meilleure autonomie ↳ développement des compétences (pédagogie, management) ↳ maîtrise de nouvelles techniques ↳ accompagnement des réformes et du changement ↳ compréhension de l'environnement et de son évolution ↳ meilleure maîtrise d'outils stratégiques (communication, dossiers, subventions) ↳ développement de valeurs communes ↳ fédération de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un plan de formation avec une enveloppe dédiée → Hiérarchisation des demandes, selon les besoins du projet d'établissement en priorité → Temps administratif 	<p>de 2015 à 2020</p>
	<p>⇒ Développer le parc instrumental</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Parc de prêt ↳ Equipement des salles ↳ Interventions en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ développement des classes instrumentales ↳ matériel en adéquation avec les besoins de l'établissement ↳ accompagnement des projets de coles et de l'accueil du public en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un plan d'investissement → Evolution de la mission de régisseur du parc instrumental → Temps administratif → Problème de stockage 	<p>de 2015 à 2020</p>

⁴⁵ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre

² Arrêté de classement du 15 décembre 2006

Axes et objectifs <i>(en rapport aux missions)</i>	Actions à mettre en place	Effets attendus <i>(servant de critères d'évaluation du projet)</i>	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier prévisionnel
2/ accueil de nouveaux publics, mixité et démocratisation des enseignements artistiques. « Contribuer à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics »¹ « Contribuer à la politique d'éducation artistique relevant de l'Education Nationale »¹	⇒ Travailler en direction des publics empêchés ↳ Handicap ↳ Difficultés d'apprentissage ↳ Empêchement social, culturel et financier	↳ développement de la mission de lieu d'accueil/lieu ressources du conservatoire ↳ apport de nouvelles compétences par le partenariat ↳ nouvelles expériences artistiques ↳ proposer des actions de sensibilisation ↳ intervention dans les établissements ↳ ouverture sur de nouvelles pédagogies et technologies ↳ développement du vivre ensemble et de la citoyenneté	→ Désignation de « référents » (handicapé) → Temps d'accueil des familles et de collaboration des parcours spécifiques → Définir le périmètre d'intervention (dont le temps dédié de l'équipe) → Temps administratif	de 2015 à 2020
« Mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics »⁴⁶ « Entretenir des relations privilégiées avec les organismes chargés de la création et de la diffusion »²	⇒ Développer les actions en direction des écoles ↳ Augmentation de la demande ↳ Aide matérielle ↳ Mise à disposition de compétences du conservatoire ↳ Concerts scolaires	↳ sensibilisation accrue des enfants de la Ville	→ Augmentation du volume horaire des IMS → Budget d'investissement dédié, dont développement du parc instrumental → Temps de concertation et de collaboration des saisons scolaires avec les IMS → Accentuation des actions d'éducation artistique → Accentuation du rôle de « passerelle conservatoire/école » des IMS → Développement du parc instrumental dédié aux IMS	de 2015 à 2020
« Sensibiliser et former des futurs amateurs aux pratiques culturelles »¹	⇒ Développer et créer des dispositifs de démocratisation et d'accessibilité ↳ formation artistique en milieu scolaire ↳ formations partagées (conservatoire/collèges/lycées) ↳ offre de stage partagée avec les acteurs sociaux	↳ création d'orchestres à l'école, lorsque ceci est possible. Envisager des dispositifs similaires en danse et en art dramatique ↳ création d'aménagement d'horaires au collège et au lycée ↳ mixité des publics conservatoire/centres sociaux, association d'insertion ↳ faciliter l'accompagnement et la poursuite des études pour les élèves de C2 et C3	→ Temps professoral dédié en fonction des projets → Temps de concertation, de collaboration et de suivi des projets → Temps administratif	2015/2016 <i>(Offre de stages partagés)</i> 2016/2017 <i>(Formation artistique en milieu scolaire)</i> de 17/18 à 2020 <i>(Formations partagées)</i>
	⇒ Former les publics ↳ programmes d'éducation réceptive/formation par le spectacle ↳ programmes éducatifs communs avec les équipements culturels du territoire (conférences de vulgarisation des esthétiques, des genres musicaux...) ↳ expliquer les codes et le protocole des spectacles	↳ formation d'un public auditeur et spectateur de musique, danse, théâtre et arts du cirque ↳ éveiller la curiosité aux différentes formes d'expression ↳ développer la participation aux événements musicaux et chorégraphiques du territoire ↳ élargissement des publics ↳ développement du sens critique ↳ rendez-vous et événements communs des équipements culturels (cycle de conférences...) ↳ formation aux « rites, codes et protocoles » du monde du spectacle	→ Partenariat étroit avec les équipements culturels de la commune (notamment le Théâtre FG/LP) → temps de concertation, de collaboration et de suivi des projets → Financement des programmes → Interventions « hors les murs » → Temps administratif et technique	2014/2015 <i>(Education réceptive)</i> de 16/17 à 2020 <i>(Programmes éducatifs tous publics)</i>

¹ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre

⁴⁶ Arrêté de classement du 15 décembre 2006

Axes et objectifs <i>(en rapport aux missions)</i>	Actions à mettre en place	Effets attendus <i>(servant de critères d'évaluation du projet)</i>	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier prévisionnel
3/ ancrage de l'établissement sur le territoire. « Etre des centres d'animation de la vie culturelle » ¹ « Etre centre de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens » ²	⇒ Développer et créer des partenariats avec les milieux hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> ↳ donner sens à l'action du conservatoire ↳ prise de contact des patients avec la culture ↳ accueil de patients à l'occasion de manifestations du conservatoire ↳ rencontres intergénérationnelles ↳ ⁴⁷ et ⁴⁸ 	→ Temps professoral dédié en fonction des projets (porteurs de projets ou actions) → Formalisation des conventions → Travail avec les services développement durable	2016/2017
	⇒ Développer et créer des partenariats avec les équipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> ↳ donner sens à l'action du conservatoire ↳ manifestations/événements communs inter-Arts et inter-disciplines ↳ mixité des publics ↳ ³ et ⁴ 	→ Recherche de financement → Temps administratif et technique	2015/2016
	⇒ Développer et créer des partenariats avec les milieux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ↳ donner sens à l'action du conservatoire ↳ accueil de personnes en situation de handicap à l'occasion de manifestations du conservatoire ↳ mixité des publics ↳ ³ et ⁴ 		2015/2016
	⇒ Développer et créer des partenariats avec la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> ↳ donner sens à l'action du conservatoire ↳ rencontres intergénérationnelles ↳ ³ et ⁴ 		2017/2018
	⇒ Développer et créer des partenariats avec les maisons de retraite	<ul style="list-style-type: none"> ↳ donner sens à l'action du conservatoire ↳ accueil de personnes en situation de handicap à l'occasion de manifestations du conservatoire ↳ rencontres intergénérationnelles ↳ ³ et ⁴ 		2016/2017
	⇒ Développer et créer des partenariats avec la pratique en amateur	<ul style="list-style-type: none"> ↳ donner sens à l'action du conservatoire ↳ rencontres intergénérationnelles ↳ mise en relation des amateurs ↳ développement des pratiques artistiques amateurs ↳ ³ et ⁴ 		de 2015 à 2020
	⇒ Développer et créer des partenariats avec le milieu sportif	<ul style="list-style-type: none"> ↳ mise en relation des amateurs ↳ rencontres intergénérationnelles ↳ mixité des publics ↳ ³ et ⁴ 		2017/2018

¹ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre

² Arrêté de classement du 15 décembre 2006

⁴⁷ **Faire de la culture un facteur de vitalité et de développement durable du territoire en inscrivant les actions partenariales dans les agendas 21 de la commune et de l'Agglomération**

⁴⁸ **Interventions « Hors les murs »**

Axes et objectifs <i>(en rapport aux missions)</i>	Actions à mettre en place	Effets attendus <i>(servant de critères d'évaluation du projet)</i>	Moyens à mettre en œuvre	Calendrier prévisionnel
4/ rayonnement du conservatoire. « Accorder une place constante à la création contemporaine et aux cultures émergentes » ¹ « Etre centre de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens » ² « Assurer l'accueil d'artistes » ² « Entretenir des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels » ¹	⇒ Participer à la mise en œuvre du projet communautaire des enseignements artistiques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ mutualisation des moyens, des ressources et des savoir-faire ↳ faire ensemble ce qui n'est pas réalisable seul 	<ul style="list-style-type: none"> → Réalisation des actions du Projet Communautaire des Enseignements Artistiques → Site internet commun à tous les établissements 	de 2015 à 2019
	⇒ Favoriser les résidences d'artistes	<ul style="list-style-type: none"> ↳ rencontre avec le milieu artistique professionnel extérieur ↳ valoriser l'expérience artistique des élèves et mettre en application leurs connaissances acquises ↳ fédérer les différents services du conservatoire (pédagogie, administratif et diffusion, studios) 	<ul style="list-style-type: none"> → Recherche de financements et de partenariats → Temps de concertation et de collaboration → Sélection des intervenants → Définir le périmètre de l'action (dont le temps dédié à l'équipe intervenant) 	de 2015 à 2020
	⇒ Développer une vie internationale	<ul style="list-style-type: none"> ↳ développement de la dimension citoyenne de l'élève ↳ mutualiser des moyens et des ressources ↳ connaître et confronter les différentes pédagogies et fonctionnements utilisés dans les autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> → Collaboration avec le Comité de Jumelage → Temps de rencontre et de collaboration → Recherche de financement 	2016/2017
	⇒ Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> ↳ expliquer l'action du conservatoire et les dispositifs (en interne, en externe et avec les partenaires) ↳ ancrage de l'établissement au sein de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> → Redéfinir la part de la communication en rapport à la diffusion → Développer les relations avec les services communication de la ville et du territoire 	2015/2016
	⇒ Conventionner	<ul style="list-style-type: none"> ↳ pérenniser les partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> → Formalisation → Temps administratif 	de 2015 à 2020
	Action transversale	⇒ Réorganiser les missions de l'équipe administrative et technique en lien avec les actions du projet d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ↳ une équipe motivée et qui participe activement à la mise en œuvre des différents projets ↳ efficacité et efficience de l'équipe sans augmentation budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> → Redéfinition des priorités qui découlent temps administratif → Réorganisation, si nécessaire, des emplois du temps de chacun des membres de l'équipe (temps d'accueil, régies, diffusion, manifestations), en fonction des actions du projet d'établissement → Réorganisation du fonctionnement avec les professeurs

¹ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre

² Arrêté de classement du 15 décembre 2006

Méthodologie de la rédaction du projet d'établissement

Ce projet d'établissement a été rédigé par Thierry REDON, directeur du CRI de Châtenay-Malabry, avec l'aide de Doris CAPTAL, Directrice adjointe et Pauline LAIGRE, Responsable Administrative et Financière et en concertation avec les membres de l'équipe de direction, de l'équipe enseignante et de la direction des équipements culturels et sportifs de la CAHB.

Il suit les préconisations du Ministère de la Culture et de la Communication, et s'appuie sur le Projet Communautaire des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine ainsi que sur le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Seine.

Les partenariats avec les institutions culturelles ont été travaillés avec les directions du Théâtre « Firmin Gémier/La Piscine », de la Médiathèque de Châtenay-Malabry et du Cinéma « Le Rex ».

Les partenariats avec l'Education Nationale ont fait l'objet de réunions avec l'inspecteur pédagogique régional, le Conseiller pédagogique en Education Musicale, les principaux des collèges Pierre Brossolette et Thomas Masaryk.

Les partenariats avec les milieux hospitaliers ont fait l'objet de rencontres avec les responsables de l'hôpital ERASME - Service d'Hospitalisation à Temps Plein, Hôpital de Jour, Centre Médico Psychologique Adultes, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel . et les responsables de l'Espace Prévention Santé et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Châtenay-Malabry.

Ce projet d'établissement a été présenté à l'Association des Parents et Elèves Majeurs du Conservatoire à l'occasion de la réunion qui s'est tenue le 10 mars 2015 et présenté au Conseil d'Etablissement du 16 mars 2015.

Il a été adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 juin 2015.

Acronymes utilisés :

A21 : Agenda 21

APEEC : Association des Parents d'Elèves et Elèves du Conservatoire

CA : Compte Administratif

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CAHB : Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre

CE : Conseil d'Établissement

CEC : Certificat d'Études Chorégraphiques

CEM : Certificat d'Études Musicales

CEPI : Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

CHAD : Classes à Horaires Aménagés en Danse

CHAM : Classes à Horaires Aménagés en Musique

CG92 : Conseil Général des Hauts-de-Seine

CJ : Comité de Jumelage

CMP : Centre Médico Psychologique (Adultes)

CP : Conseil Pédagogique

CPEM : Conseiller Pédagogique en Education Musicale

CRC(CRI) : Conservatoire à Rayonnement Communal (Intercommunal)

CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental

CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

DEEA : Directeur d'Établissement d'Enseignement Artistique

DEC : Diplôme d'Études Chorégraphiques

DEM : Diplôme d'Études Musicales

DET : Diplôme d'Études Théâtrales

DEMOS : Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale

DGCA : Direction Générale de la Création Artistique

DiNOP : Diplôme National d'Orientation Professionnelle

EA : Enseignement(s) Artistique(s)

EN : Education Nationale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPS : Espace Prévention Santé

ETP : Equivalent Temps Plein

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

IDSU : Insertion et Développement Social Urbain

IA : Inspecteur d'Académie

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

IME : Institut MédicoEducatif

IMS : Interventions (intervenant) en Milieu Scolaire

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MGP : Métropole du Grand Paris

OAE : Orchestre A l'Ecole

OMS : Office Mondial pour la Santé

PCEA : Projet Communautaire des Enseignements Artistiques des Hauts-de-Bièvre

PEA : Professeur d'Enseignement Artistique

PIB : Produit Intérieur Brut

PRDF : Plan Régional de Développement des Formations professionnelles

PdF : Plan de Formation (professionnelle)

RAF : Responsable Administratif et Financier

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RER : Réseau Express Régional

SAT : Secteur Administratif et Technique

S(D)DEA : Schéma Départemental (de Développement) des Enseignements Artistiques

SEAM : Société des Editeurs et Auteurs de Musique

SESAS : Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale

SHTP : Service d'Hospitalisation à Temps Plein

SNOP : Schéma National d'Orientation Pédagogique

Annexes

Règlement des Etudes Musicales

Présentation et objectifs du Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conservatoire de Musique et de Danse est un service communautaire d'enseignement artistique. L'acquisition d'un savoir et le plaisir de pratiquer un art individuellement et/ou collectivement constituent les objectifs principaux de cet enseignement. Les élèves doivent y trouver le plein épanouissement de leur sensibilité et de leurs qualités artistiques.

L'enseignement artistique est assuré par une équipe pédagogique, placée sous la responsabilité de son directeur.

Les élèves pourront, à l'issue de leurs études, tenir leur place dans un ensemble chorégraphique ou musical, dans un chœur ou un orchestre, continuant ainsi la pratique amorcée au sein du conservatoire.

Les disciplines enseignées

Les départements :

Cordes : violon, alto, violoncelle et contrebasse

Vents : cor, trompette, saxophone, trombone, tuba, clarinette, hautbois et flûte traversière

Instruments polyphoniques : harpe, guitare, accordéon et percussions

Piano

Voix : technique vocale, chant lyrique, voix « Jeune » et chœur

Culture musicale : éveil, initiation et cycles de formation musicale, analyse, harmonie, composition et option musique au bac

Pratiques collectives : musique de chambre, ensembles instrumentaux, ateliers et orchestres

Musique ancienne : Clavecin et Flûte à bec

Musiques actuelles & Jazz : batterie, basse, guitare, claviers, voix et soufflants, ateliers et musique assistée par ordinateur

Disciplines d'accompagnement : Piano, Guitare

Education et formation artistique en milieu scolaire : IMS, CHAM

Déroulement des études musicales

Les enfants inscrits en grande section de maternelle (GS) ou au cours préparatoire (CP) peuvent suivre les cours d'éveil à la musique. L'éveil n'est pas obligatoire, mais a pour but de sensibiliser l'enfant à la musique.

Eveil 1 (GS) : cours collectif d'une heure hebdomadaire.

Eveil 2 (CP) : cours collectif d'une heure hebdomadaire et participation obligatoire à au moins trois ateliers différents de découverte instrumentale dans l'année. Un atelier correspond à trois séances individuelles ou en petit groupe d'une demi-heure hebdomadaire pour la prise en main d'un instrument.

Initiation (CE1 ou CE2) :

A partir de ce niveau, l'élève peut débiter l'étude instrumentale, parallèlement au cours de formation musicale. Ce niveau, véritable *année d'observation*, permet à l'enfant de découvrir l'instrument choisi à

l'issue des ateliers de découverte instrumentale proposés en éveil 2^{ème} année. Une réorientation, à l'issue de cette année est possible. Elle peut-être souhaitée par l'enfant ou la famille, voire conseillée par la direction, sur proposition du professeur d'instrument.

Cours de Formation musicale : 1 heure hebdomadaire

Pratique instrumentale : ½ heure hebdomadaire

Pratique collective : 1 heure par semaine dans la chorale « **Poly'sons** »

Les cursus d'étude :

La scolarité artistique s'effectue en trois cycles d'une durée variable de 3 à 5 pour les cycles 1 et 2, de 2 à 4 ans pour le cycle 3, en fonction de l'évolution de l'élève. Les appellations indiquent le cycle et le nombre d'année dans le cycle (ex : 1^{er} cycle 2^{ème} année = 1C2A).

1e cycle

Amorce d'une pratique instrumentale ou vocale

Il existe 3 types de parcours en cycle 1 :

- le **parcours traditionnel**, qui, pour le cycle 1, concerne les enfants ayant débuté durant l'école primaire ;
- le **parcours de l'adolescent**, qui concerne les élèves débutant sur les années collège ou lycée ;
- le **parcours de l'adulte**, pour les + de 18 ans (ou post baccalauréats) ou reprenant une activité artistique après une longue interruption.

A l'issue du 1^{er} cycle, l'élève inscrit dans le **parcours de l'adolescent** ou dans le **parcours de l'adulte** peut intégrer un 2nd cycle, un **parcours personnalisé** ou encore un **parcours de pratique amateur continuée**. Le professeur d'instrument construit avec lui sa future orientation.

❖ Parcours traditionnel

Disciplines obligatoires :

- **Pratique instrumentale** : ½ heure par semaine ;
- **Formation Musicale** : 1 heure par semaine pour les 2 premières années puis 1 heure ¼ à partir du niveau 1C3A et 1 heure ½ en 1C4A
- **Pratique collective (en fonction de la discipline instrumentale):**
 - **Chorale** (« **Poly'sons** » puis « **Wyes Notes** ») : 1 heure par semaine (uniquement jusqu'à la première partie de la 2^{ème} année pour les instruments de l'orchestre) ;
 - ou **Ateliers de musiques actuelles** : 1 heure par semaine à partir de la 2^{ème} année instrumentale ;
 - ou **Orchestre à cordes** : 1 heure par semaine dès le milieu de la 2^{ème} année (orchestre « **Miniphonie** »), puis 1 heure 1/4 (orchestre « **Tuttiophonie** ») par semaine à partir de la 4^{ème} année instrumentale pour les élèves dont la discipline est le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse ;
 - ou **Orchestre à vents** : 1 heure par semaine dès le milieu de la 2^{ème} année (orchestre « **Grains de Vent** »), puis 1 heure 1/4 par semaine à partir de la 4^{ème} année instrumentale (orchestre « **Harmony-Malabry** ») pour les élèves dont la discipline est le cor, la trompette, le saxophone, le trombone, le tuba, la clarinette, le hautbois, la flûte traversière et les percussions ;

- ou **Ensemble musique ancienne** : 1 heure par semaine dès le milieu de la 2^{ème} année instrumentale pour les élèves dont la discipline est le clavecin et la flûte à bec. Cet ensemble est également accessible à d'autres classes instrumentales

Disciplines facultatives :

- **Musique de Chambre et ensemble(s) de la classe instrumentale**

❖ **Parcours de l'adolescent**

NB : ce parcours concerne les élèves débutant leur scolarité sur les années collège ou lycée.

Disciplines obligatoires :

- **Pratique instrumentale** : ½ heure par semaine ;
- **Formation Musicale** : séances sous forme de modules portant sur la lecture de notes, le rythme, l'oreille et l'écoute, la culture ;
- **Pratique collective** : 1 heure par semaine minimum

Disciplines facultatives :

- **Musique de Chambre et ensemble(s) de la classe instrumentale**

❖ **Parcours de l'adulte**

NB : ce parcours concerne les élèves débutant leur scolarité après le lycée et/ou à partir de 18 ans ou encore les adultes reprenant une activité musicale après une longue interruption (plusieurs années)

Deux types de demande se distinguent pour le parcours de l'adulte :

1/ pratique dans un ensemble

C'est le cas des élèves souhaitant chanter dans un Choeur.

Dans ce cas, la discipline dominante est le Choeur (donc discipline collective) et la discipline complémentaire le cours de technique vocale (individuelle ou par petits groupes).

Le soutien du cours individuel au service de la pratique collective est limité à 5 ans.

Le cours individuel de soutien technique peut être remplacé, à terme, par une pédagogie de groupe. Il peut aussi être suspendu puis repris en fonction des programmes et des difficultés rencontrés par chaque élève.

2/ Demande pour pratiquer un instrument

Disciplines obligatoires :

- **Pratique instrumentale** : ½ heure par semaine ;
- **Formation Musicale** : 1 heure ½ par semaine ou séances sous forme de modules (cours du parcours de l'adolescent) portant sur la lecture de notes, le rythme, l'oreille et l'écoute, la culture ;

- **Pratique collective : 1 heure par semaine minimum.** Soit :
 - L'atelier Chorale adulte, qui est prêt à accueillir les élèves (cela correspond à 15 séances annuelles de 3 heures) ;
 - Orchestre ;
 - Autres pratiques collectives.

Disciplines facultatives :

- **Musique de Chambre et ensemble(s) de la classe instrumentale**

2e cycle

Développement des connaissances musicales. Autonomie en vue d'une pratique musicale amateur dirigée.

NB : La dernière année de ce cycle, le professeur d'instrument informe l'élève sur les différents parcours proposés et construit avec lui sa future orientation en troisième cycle.

Disciplines obligatoires :

- **Pratique instrumentale** : de $\frac{3}{4}$ d'heure par semaine (2C1A et 2A) à **1 heure** (2C3A et 4A) ;
- **Formation Musicale** : **1 heure $\frac{1}{2}$ par semaine pour les 2 premières années puis 2 heures** à partir du niveau 2C3A ;
- **Pratique collective :**

La participation à l'orchestre ou à l'ensemble de musique ancienne est obligatoire pour tout élève désigné par la Direction, sur avis du (ou des) professeur(s).

- **Orchestre à cordes** : de **1 heure $\frac{1}{4}$** (orchestre « **TuttiPhonie** ») à **1 heure $\frac{1}{2}$** (orchestre « **Stradivarius** ») par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse. Deux à trois sessions de modules (voir ci-après) de 17 à 25 heures chacune sont à suivre dans le cycle. Elle se substitue alors à la session d'orchestre.
- ou **Orchestre à vents et percussions** (orchestre « **Harmony-Malabry** ») : **1 heure $\frac{1}{2}$ par semaine** pour les élèves dont la discipline instrumentale est le cor, la trompette, le saxophone, le trombone, le tuba, la clarinette, le hautbois, la flûte traversière et les percussions. Deux à trois sessions de modules (voir ci-après) de 17 à 25 heures chacune sont à suivre dans le cycle. Elle se substitue alors à la session d'orchestre.

NB : 1 fois l'an, un programme rassemblant cordes, vents et percussions autour du répertoire symphonique est élaboré. La plupart des élèves de ces 2 ensembles ainsi que des élèves inscrits en parcours personnalisés et en parcours amateur continuée participent à ce projet fédérateur dont les répétitions se substituent à celles des orchestres.

- ou **Ensemble musique ancienne** : **1 heure par semaine** pour les élèves dont la discipline instrumentale est le clavecin et la flûte à bec.
- ou **Modules** : à choisir, après concertation avec le professeur d'instrument, dans le tableau ci-après pour les élèves dont la discipline instrumentale est le piano classique, l'accordéon, la harpe, la guitare classique. Chaque année passée dans le cycle, le volume horaire annuel du (des) module(s) choisis doit représenter au minimum 34 heures (moyenne d'1 heure par semaine).

UNE PRATIQUE OBLIGATOIRE DANS LE CYCLE

Modules	Professeur	Volume horaire – organisation
Musique de chambre	Sophie Leclerc	Minimum 34 heures (1 heure/semaine/1 an)

ET AU MOINS 2 PRATIQUES DIFFERENTES DANS LE CYCLE

Kora la do (chorale)	Marie-Agnès Poletto	34 heures (1 heure/semaine/1 an)
Accompagnement	Raminta Neverdauskaite	34 heures (1 heure/semaine/1 an)
Improvisation générative	Florian conil	25 heures (1 heure/semaine/2 trimestres)
Sound Painting	Etienne Bouyer	12 heures
Initiation au piano jazz	Patrick Cabon	9 heures en séance individuelle (1/2 heure/semaine/1 semestre) ou 17 heures en séance collective (1 heure/semaine/1 semestre)
Initiation à la Guitare jazz	Jérémy Perret Patrice Meyer	9 heures en séance individuelle (1/2 heure/semaine/1 semestre) ou 17 heures en séance collective (1 heure/semaine/1 semestre)
Ensemble de guitares	Marc Bataïni	34 heures (1 heure/semaine/1 an)
Orchestres ou ensemble de musique ancienne		34 heures
Ensemble de Musique traditionnelle	Vincent Carenzi	34 heures (1 heure/semaine/1 an)
Module de formation	A choisir dans le programme proposé par les établissements communautaires (à venir).	

Chaque module est validé par une présentation publique du travail et fait l'objet d'une évaluation continue.

Unité de Valeur de Musique de chambre :

Une session (12 semaines) de musique de chambre, avec le professeur responsable de cette discipline, est obligatoire pour tous les élèves. Cette session, à organiser en 2C3A ou 2C4A et nécessaire pour valider la fin de cycle 2, sera appréciée à l'occasion d'une épreuve de musique de chambre validant cette Unité de Valeur (voir : fin de cycles : Unités de Valeur).

Disciplines facultatives :

- ***Musique de Chambre (hors UV) et ensemble(s) de la classe instrumentale.***

3e cycle

Approfondissement des connaissances. Perfectionnement en vue d'une pratique amateur autonome non-dirigée.

❖ Cursus non certifiant

Disciplines obligatoires :

- **Pratique instrumentale** : ¾ d'heure par semaine ;
- **Pratique collective** :

La participation à l'orchestre ou à l'ensemble de musique ancienne est obligatoire pour tout élève désigné par la Direction, sur avis du (ou des) professeur(s).

- **Orchestre à cordes** (orchestre « *Stradivarius* ») : **1 heure ½** par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse. Deux à trois sessions de modules (voir pages 5 et 6) de 17 à 25 heures chacune sont à suivre dans le cycle. Elle se substitue alors la session d'orchestre.
- ou **Orchestre à vents et percussions** (orchestre « *Harmony-Malabry* ») : **1 heure ½** par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le cor, la trompette, le saxophone, le trombone, le tuba, la clarinette, le hautbois, la flûte traversière et les percussions. Deux à trois sessions de modules (voir pages 5 et 6) de 17 à 25 heures chacune sont à suivre dans le cycle. Elle se substitue alors la session d'orchestre.

NB : 1 fois l'an, un programme rassemblant cordes, vents et percussions autour du répertoire symphonique est élaboré. La plupart des élèves de ces 2 ensembles ainsi que des élèves inscrits en parcours personnalisés et en parcours amateur continuée participent à ce projet fédérateur dont les répétitions se substituent à celles des orchestres.

- ou **Ensemble musique ancienne** : **1 heure** par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le clavecin et la flûte à bec
- ou **Ateliers pour les élèves du département Musiques Actuelles et Jazz**
- ou **Modules. A choisir, après concertation avec le professeur d'instrument, dans le tableau en page 3** pour les élèves dont la discipline instrumentale est le piano classique, l'accordéon, la harpe, la guitare classique. Le volume horaire annuel doit représenter 34 heures (1 heure par semaine en moyenne).

Unité de Valeur de Musique de chambre :

De plus, **une session (12 semaines) de musique de chambre est obligatoire pour tous les élèves** durant ce cycle. Celle-ci permet de préparer l'UV de Musique de Chambre et s'effectue obligatoirement avec le professeur spécialisé du conservatoire.

Disciplines facultatives :

- **Cours de musique de chambre (hors UV)**
- **Formation Musicale** : 2 heures par semaine
- **Ensemble(s) de la classe instrumentale**

Le passage du cursus non certifiant au cursus certifiant est possible durant les 2 premières années, après accord de la direction.

❖ **Cursus Certifiant**

NB : conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique, cette formation dure entre 2 et 4 ans correspondant à un volume horaire minimum de 300 heures.

Disciplines obligatoires :

- **Pratique instrumentale** : 1 heure par semaine ;
- **Culture Musicale (FM/Analyse)** : 2 heures par semaine (uniquement les 2 premières années) ;
- **Participation à projets et aux « modules de formation »** : au minimum 50 h dans le cycle ;
- **Pratique collective** :

La participation à l'orchestre ou à l'ensemble de musique ancienne est obligatoire pour tout élève désigné par la Direction, sur avis du (ou des) professeur(s).

- **Orchestre à cordes** (orchestre « *Stradivarius* ») : 1 heure ½ par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse. Deux à trois sessions de modules (voir pages 5 et 6) de 17 à 25 heures chacune sont à suivre dans le cycle. Elle se substitue alors la session d'orchestre.
- ou **Orchestre à vents et percussions** (orchestre « *Harmony-Malabry* ») : 1 heure ½ par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le cor, la trompette, le saxophone, le trombone, le tuba, la clarinette, le hautbois, la flûte traversière et les percussions. Deux à trois sessions de modules (voir pages 5 et 6) de 17 à 25 heures chacune sont à suivre dans le cycle. Elle se substitue alors la session d'orchestre.

NB : 1 fois l'an, un programme rassemblant cordes, vents et percussions autour du répertoire symphonique est élaboré. La plupart des élèves de ces 2 ensembles ainsi que des élèves inscrits en parcours personnalisés et en parcours amateur continuée participent à ce projet fédérateur dont les répétitions se substituent à celles des orchestres.

- ou **Ensemble musique ancienne** : 1 heure par semaine pour les élèves dont la discipline instrumentale est le clavecin et la flûte à bec
- ou **Atelier pour les élèves du département Musiques Actuelles et Jazz**
- ou **Modules. A choisir, après concertation avec le professeur d'instrument, dans le tableau en page 3** pour les élèves dont la discipline instrumentale est le piano classique, l'accordéon, la harpe, la guitare classique. Le volume horaire annuel doit représenter 34 heures (1 heure par semaine en moyenne).

Unité de Valeur de Musique de chambre :

Une session (12 semaines) de musique de chambre est obligatoire pour tous les élèves au cours de leur troisième cycle certifiant. Celle-ci permet de préparer l'UV de musique de chambre nécessaire pour l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM). Elle s'effectue obligatoirement avec le professeur spécialisé du conservatoire.

Disciplines facultatives :

- **Cours de musique de chambre (hors UV) ;**
- **Ensemble(s) de la classe instrumentale.**

Le passage du cursus certifiant au cursus non certifiant est possible avant la 3^{ème} année.

Après le 3e cycle...

Bien que n'entrant pas dans le cadre de ses missions, le conservatoire peut, sous réserve de places disponibles, accepter au sein de ses cours des élèves « post cycle 3 ». Le cours d'instrument est alors limité à 30 minutes par semaine. Cette offre est reconsidérée chaque année, en fonction des possibilités d'accueil.

L'élève s'engage à participer à une pratique collective régulière et aux projets de l'établissement

D'autre part, par convention avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine, le conservatoire de Châtenay-Malabry peut accompagner les élèves pour la préparation d'entrée dans le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) puis, en cas d'admission, durant sa scolarité.

Se renseigner auprès de la directrice-adjointe, chargée de la scolarité.

Parcours spécifiques :

Pratique amateur continuée

Ce parcours est accessible aux élèves ayant fini leur deuxième cycle instrumental (ou, avec accord du directeur, après un premier passage à l'examen). Il est également accessible aux élèves inscrits dans le parcours adolescent ou le parcours adulte et ayant obtenu leur attestation d'Etudes Musicales du 1^{er} cycle (AEM).

Il permet à l'élève de suivre uniquement les formations instrumentales proposées par le Conservatoire (orchestre ou musique de chambre ou ensemble de musique baroque).

Il donne également accès aux ateliers du département de Musiques actuelles.

Parcours sur contrat personnalisé et parcours modulaire sur contrat

Les parcours personnalisés peuvent être proposés aux élèves à partir de la fin du cycle 2. Ils sont également accessibles aux élèves inscrits dans le parcours adolescent ou le parcours adulte et ayant obtenu leur attestation d'Etudes Musicales du 1^{er} cycle (AEM).

Ces parcours font l'objet d'un contrat de formation d'une durée variable et sont définis en concertation entre l'établissement (représenté par la direction) et par l'élève. Ils sont adaptés aux besoins de celui-ci, en fonction de son stade de développement et de sa situation particulière.

à venir :

Dès l'année 2015/2016 seront proposés des « **modules de formation** » (ateliers, stages, cours spécifiques sur une période donnée...) puisés dans l'offre pédagogique des cinq conservatoires. Cette offre pourra également entrer dans le bagage « culture artistique générale » des cycles 3, quel que soit le cursus choisi (certifiant et non certifiant).

Certaines thématiques seront accessibles avant le 3^{ème} cycle, voire à un public non initié.

Ainsi, des « parcours modulaires sur contrat » devraient voir le jour à la rentrée 2016/2017. Ceux-ci permettront :

- *d'être accompagné dans une démarche artistique amateur ;*
- *de s'ouvrir à d'autres pratiques et d'autres esthétiques ;*
- *d'être encouragé à la pratique de spectateur.*

Ces dispositifs, véritables « parcours de formation » seront discutés avec l'autorité pédagogique, évalués et envisagés en articulation avec les propositions existantes concernant l'accompagnement des pratiques amateurs sur le territoire.

Évaluation continue et examens

Semestriellement, les familles reçoivent des bulletins de scolarité permettant aux parents et à l'élève d'apprécier l'évolution technique et artistique. Le Conservatoire garde un double de ces bulletins afin de constituer le dossier pédagogique de l'élève qui servira, entre autre, aux épreuves de fin de cycle.

A l'intérieur de chaque cycle, les élèves sont évalués à l'occasion des participations à projets, lors d'échanges pédagogiques de professeurs, de masterclass... constituant l'évaluation continue de l'élève.

Le professeur d'instrument est identifié comme le référent de l'élève tout au long de sa scolarité. Il le conseille dans son éventuel changement de parcours, d'orchestre et dans les solutions techniques ou théoriques que celui-ci devra résoudre. Il veille à l'informer et à anticiper, tant que faire se peut.

La formation musicale :

Le passage au niveau supérieur nécessite la connaissance précise du programme. Cette connaissance est vérifiée par :

- *un contrôle continu à l'intérieur des 3 cycles ;*
- *un examen devant jury pour les fins de cycle (1C4A, 2C4A et 3C2A).*

Instrument :

La scolarité instrumentale est structurée en 3 cycles dont la durée varie, en fonction de l'évolution de l'élève, de 3 à 5 ans pour les cycles 1 et 2, 2 à 4 ans pour le cycle 3. La présentation des élèves à ces examens est obligatoire en quatrième année de chaque cycle.

La cinquième année, si elle s'avère nécessaire, autorisera un passage dans le cycle supérieur, ou sera, le cas échéant, le « déclencheur » d'une réorientation instrumentale, tout du moins pour le cycle 1.

Education réceptive/formation de spectateur :

Durant toute la scolarité de l'élève, une attention toute particulière est portée sur la formation du spectateur, partie intégrante du cursus d'étude. Ainsi, les élèves sont amenés, dans le cadre des activités du conservatoire à se rendre à des spectacles. Leur participation est alors rendue obligatoire et peut remplacer le(s) cour(s) habituels.

Fin de cycle : unités de valeur

1er cycle (AEM) :

Trois Unités de Valeur sont nécessaires pour l'obtention de l'Attestation d'Etudes Musicales du cycle 1 :

- **Pratique Individuelle** : obtenue par évaluation continue, dossier de l'élève et examen devant jury. Un aménagement peut-être envisagé afin que les adultes le souhaitant se présentent à huit clos ;
- **Culture Musicale (FM)** : obtenue par évaluation continue, dossier de l'élève et examen devant jury. Un aménagement pour les élèves du parcours de l'adolescent sur la lecture de notes ;
- **Discipline orchestrale ou chœur** : validée par évaluation continue.

La présentation régulière du travail réalisé en Musique de Chambre est considérée comme un élément important pour la bonne scolarité et l'épanouissement de l'élève-musicien.

2e cycle (BEM) :

Quatre Unités de Valeur sont nécessaires pour l'obtention du Brevet d'Etudes Musicales (fin de 2e cycle) :

- **Pratique Individuelle** : obtenue par évaluation continue, dossier de l'élève et examen devant jury ;
- **Culture Musicale (FM)** : obtenue par évaluation continue, dossier de l'élève et examen devant jury ;
- **Musique de chambre** : Epreuve devant jury. Présentation d'œuvres permettant d'apprécier les aptitudes des candidats à la pratique collective non dirigée mais travaillée avec le professeur de Musique de chambre ;
- **Discipline orchestrale ou module** : validée par évaluation continue.

3e cycle non certifiant :

Ce parcours est validé par 3 Unités de Valeur :

- **Musique de chambre** : Epreuve devant jury. Présentation d'œuvres permettant d'apprécier les aptitudes des candidats à la pratique collective non dirigée mais travaillée avec le professeur de Musique de chambre. Une de ces œuvres doit toutefois présenter un travail d'ensemble réalisé en totale autonomie ;
- **Discipline orchestrale ou module** : validée par évaluation continue ;
- **Projet personnel** : validée par une présentation publique du travail la dernière année du cycle (3^{ème} année).

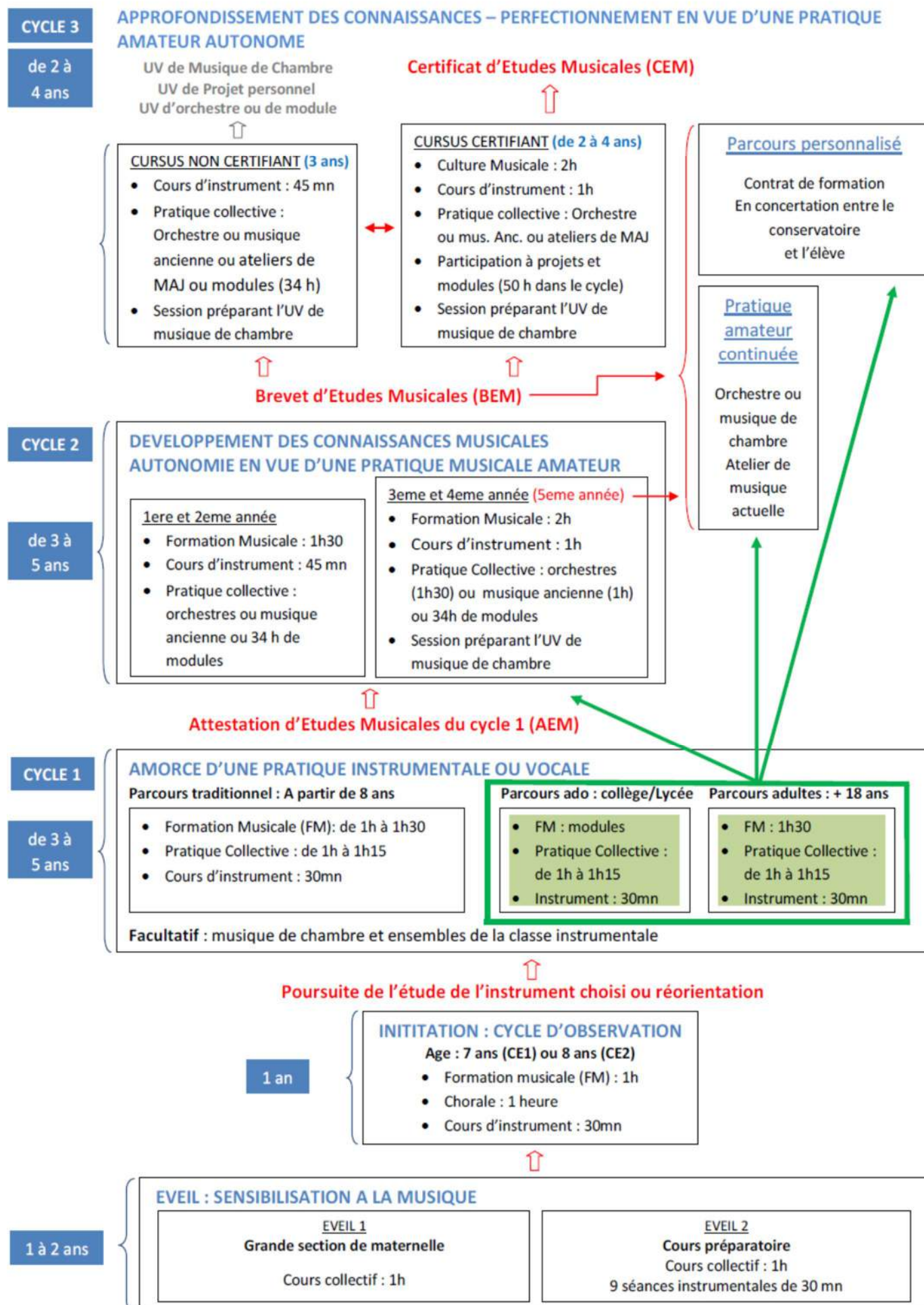
Il ne délivre aucun certificat. Une attestation de parcours peut être transmise, sur demande.

3e cycle certifiant (CEM) :

Six Unités de Valeur sont nécessaires pour l'obtention du Certificat (cursus certifiant) d'Etudes Musicales (C.E.M.) :

- **Pratique Individuelle** : obtenue par évaluation continue, dossier de l'élève et examen devant jury ;
- **Culture Musicale (FM)** : obtenue par évaluation continue, dossier de l'élève et examen devant jury ;
- **Musique de chambre** : Epreuve devant jury. Présentation d'œuvres permettant d'apprécier les aptitudes des candidats à la pratique collective non dirigée mais travaillée avec le professeur de Musique de chambre. Une de ces œuvres doit toutefois présenter un travail d'ensemble réalisé en totale autonomie ;
- **Discipline orchestrale ou module** : validée par évaluation continue ;
- **Projets et modules de formation** : participation au minimum à 50 heures de projets et de modules dans le cycle ;
- **Projet personnel** : validée par une présentation publique du travail.

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE AU CONSERVATOIRE DE CHATENAY-MALABRY



Règlement des Etudes Chorégraphiques

Présentation et objectifs du Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conservatoire de Musique et de Danse est un service communautaire d'enseignement artistique. L'acquisition d'un savoir et le plaisir de pratiquer un art individuellement et/ou collectivement constituent les objectifs principaux de cet enseignement. Les élèves doivent y trouver le plein épanouissement de leur sensibilité et de leurs qualités artistiques.

L'enseignement artistique est assuré par une équipe pédagogique, placée sous la responsabilité de son directeur.

Les élèves pourront, à l'issue de leurs études, tenir leur place dans un ensemble chorégraphique ou musical, dans un chœur ou un orchestre, continuant ainsi la pratique amorcée au sein du conservatoire.

Les disciplines enseignées

Deux esthétiques chorégraphiques sont proposées au sein du conservatoire :

- **Danse classique**
- **Danse contemporaine**

Déroulement des études

Les enfants âgés de 6 et 7 ans l'année civile en cours peuvent suivre les cours d'initiation à la danse.

Ces cours ne sont pas obligatoirement préalables à une spécialisation, mais ont pour but de sensibiliser l'enfant à la danse et l'aide à définir l'orientation qu'il souhaite poursuivre.

Initiation 1 (6 ans) : cours collectif d'une heure hebdomadaire

Initiation 2 (7 ans) : cours collectif d'une heure hebdomadaire

Les cours d'initiation sont organisés de façon à ce que les élèves puissent suivre un enseignement avec le professeur de danse classique la première partie de l'année puis avec le professeur de danse contemporaine sur la seconde partie, et vice-versa.

Passage en 1^{er} cycle

A l'issue du niveau initiation 2, l'élève choisit, **en concertation avec ses professeurs**, son orientation en 1^{er} cycle :

- Danse contemporaine ;
- Danse classique ;
- Double cursus.

Les cycles :

La scolarité chorégraphique s'effectue en trois cycles de 3 ans minimum. La progression au sein des cycles prend en compte le rythme individuel de chaque enfant. Ainsi, si l'intérêt de l'élève le nécessite, cette scolarité peut être étendue jusqu'à 5 ans pour le 1^{er} et le 2nd cycle et 6 ans pour le troisième.

Les appellations indiquent le cycle et le nombre d'année dans le cycle (ex : 1^{er} cycle 2^{ème} année = 1C2A).

1e cycle (à partir de 8 ans)⁴⁹

Amorce d'une pratique chorégraphique

Objectifs du cycle :

- *Amorce de la structuration corporelle et de l'expression artistique ;*
- *acquisition des éléments techniques de base ;*
- *découverte des œuvres chorégraphiques.*

Contenu de l'enseignement :

- **Cours de danse** : de 2 heures à 3 heures par semaine et par esthétique.
- **Pratique du spectateur**

Tout au long des cycles est proposé un programme formant l'élève par le spectacle. Des conférences peuvent être également proposées.

Disciplines complémentaires (non obligatoires) :

- **Cours de danse de l'autre esthétique**
- **Pratique musicale**

2e cycle (à partir de 11 ans)¹

Structuration d'une pratique chorégraphique

Objectifs du cycle :

- *prise de conscience de la danse comme langage ;*
- *capacité à approfondir, diversifier, décliner et combiner les éléments techniques de bases acquis en cycle 1 ;*
- *acquisition de nouveaux éléments techniques ;*
- *développement d'outils d'analyse des œuvres chorégraphiques ;*
- *développement de l'endurance ;*
- *capacité à s'auto évaluer.*

Contenu de l'enseignement :

- **Cours de danse** : 3 heures par semaine et par esthétique.
- **Pratique du spectateur**

Tout au long des cycles est proposé un programme formant l'élève par le spectacle. Des conférences sont également proposées.

Disciplines complémentaires (non obligatoires) :

- **Cours de danse de l'autre esthétique**
- **Pratique musicale**

3e cycle (à partir de 14 ans)¹

Maîtrise d'une pratique chorégraphique amateur

Le 3^{ème} cycle est certifiant. Il délivre le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

⁴⁹ Les âges précisés s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Objectifs du cycle :

- *capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur ;*
- *Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation ;*
- *Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques ;*
- *Etre endurant et approcher la virtuosité.*

Contenu de l'enseignement :

○ **Cours de danse** : de 3 heures à 5 heures par semaine.

○ **Pratique du spectateur**

○ **Travail de recherche en culture chorégraphique**

Tout au long des cycles est proposé un programme formant l'élève par le spectacle. Des conférences sont également proposées.

Disciplines complémentaires (non obligatoires) :

○ **Pratique musicale**

○ **Cours de danse de l'autre esthétique**

Après le 3e cycle...

Bien que n'entrant pas dans le cadre de ses missions, le conservatoire continue d'accueillir, dans la limite des places disponibles, les élèves ayant obtenu leur certificat.

L'élève s'engage alors à participer aux projets de l'établissement.

Évaluations

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle est aussi nécessaire pour les élèves et les professeurs que pour les parents et permet de vérifier que les objectifs sont atteints.

Elle a quatre fonctions fondamentales. Elle :

- 1) Situe l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué, impliquant éventuellement son orientation vers un autre groupe ;
- 2) Définit et explicite les objectifs des cycles au regard des orientations nationales ;
- 3) Entretient le dialogue avec les parents et les élèves, les éclaire sur les raisons qui motivent les décisions d'orientation prises par l'établissement et les aide à mesurer la pertinence des objectifs qu'ils poursuivent.

Les modes de l'évaluation

Il appartient aux professeurs de conduire l'évaluation continue des élèves.

L'évaluation continue

La progression à l'intérieur de chaque cycle est conditionnée par l'évaluation continue.

Deux fois l'an, les familles reçoivent des bulletins de scolarité permettant aux parents et à l'élève d'apprécier l'évolution technique et artistique. Le Conservatoire garde un double de ces bulletins afin de constituer le dossier pédagogique de l'élève qui servira, entre autre, aux épreuves de fin de cycle.

Ce dossier de suivi des études de l'élève est le support permettant à l'enseignant d'inscrire régulièrement ses appréciations, commentaires et recommandations. Les enseignants y indiquent aussi le répertoire travaillé, la participation de l'élève aux manifestations publiques, les spectacles vus. Ce dossier sert de support de communication avec les parents, les élèves, de même qu'avec d'autres enseignants lors du changement d'établissement d'un élève.

Education réceptive/formation de spectateur :

Durant toute la scolarité de l'élève, une attention toute particulière est portée sur la formation du spectateur, partie intégrante du cursus d'étude. Ainsi, les élèves sont amenés, dans le cadre des activités du conservatoire à se rendre à des spectacles. Leur participation est alors rendue obligatoire et peut remplacer le(s) cour(s) habituels.

Examens de Fin de cycle

1er cycle (AEC) et 2e cycle (BEC) :

Les examens ont une fonction singulière au cœur d'un cursus organisé en cycles. Envisagés en cohérence avec le mode d'évaluation continue élaboré par l'équipe pédagogique, ils ne compromettent pas l'accompagnement personnalisé de l'élève et constituent une des occasions pour celui-ci d'approcher concrètement le fait de danser sous le regard de l'autre.

La dimension artistique de l'examen, entretenue par les professeurs et vécue comme telle par l'élève, en fait un rendez-vous symboliquement important de la vie de l'établissement.

Les examens ne sont organisés qu'en fin de cycles.

Le jury est présidé par le directeur ou son représentant et une personnalité de la danse ou un professeur qualifié extérieur à l'établissement. Le contrôle continu considéré comme une aide à l'évaluation globale de l'élève est pris en compte lors de la décision de passage dans le cycle suivant.

3e cycle (CEC) :

Ce certificat sanctionne la fin des études chorégraphiques initiales. Il est le résultat d'un parcours réussi au sein de l'établissement et invite à prolonger ou à débiter une pratique en amateur de qualité.

Le certificat est composé de deux unités de valeurs (UV) :

- une UV « technique » délivrée sur proposition du jury dont le contenu est :

- présentation d'un travail collectif ;
- une variation imposée dans la discipline considérée ;
- une composition individuelle du candidat.

- une UV au choix délivrée sur proposition de l'équipe pédagogique sur la base du contrôle continu : réalisation d'un projet chorégraphique personnel dans le cadre d'une pratique de la danse en amateur, ou réalisation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la danse, ou épreuve(s) portant sur un ou plusieurs contenu(s) d'enseignement choisi(s) par le candidat.

Les membres du jury prennent en compte le dossier de suivi des études de l'élève.

Le CEC est délivré par le directeur après passage de toutes les épreuves.

Le jury est présidé par le directeur ou son représentant et une personnalité de la danse ou un professeur qualifié extérieur à l'établissement. L'évaluation continue considérée comme une aide à l'évaluation globale de l'élève est pris en compte lors de la décision de passage dans le cycle suivant.

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE AU CONSERVATOIRE DE CHATENAY-MALABRY

Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

CYCLE 3

APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES – PERFECTIONNEMENT EN VUE D'UNE PRATIQUE AMATEUR AUTONOME.

Age : A partir de 14 ans

de 3 à
6 ans

Objectifs du cycle :

Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur ;
Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation ;
Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques ;
Etre endurant et approcher la virtuosité.



Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC)

CYCLE 2

DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES CHOREGRAPHIQUES – AUTONOMIE EN VUE D'UNE PRATIQUE AMATEUR DIRIGEE.

Age : A partir de 11 ans

de 3 à
5 ans

Objectifs du cycle :

Prise de conscience de la danse comme langage ;
Capacité à approfondir, diversifier, décliner et combiner les éléments techniques de bases acquis en cycle 1 ;
Acquisition de nouveaux éléments techniques ;
Développement d'outils d'analyse des œuvres chorégraphiques ;
Développement de l'endurance ;
Capacité à s'auto évaluer.



Attestation d'Etudes chorégraphiques du cycle 1 (AEC)

CYCLE 1

AMORCE D'UNE PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE

Age : A partir de 8 ans

de 3 à
5 ans

Objectifs du cycle :

Amorce de la structuration corporelle et de l'expression artistique ;
Acquisition des éléments techniques de base ;
Découverte des œuvres chorégraphiques.



Poursuite de l'étude de la danse ou réorientation

INITIATION

SENSIBILISATION A LA DANSE

1 à 2 ans

INITIATION 1

Age : 6 ans

Cours collectif : 1h

INITIATION 2

Age : 7 ans

Cours collectif : 1h

Patrimoine du conservatoire de Châtenay-Malabry (au 01/03/2015)



Parc de prêt

VENTS

Catégorie	Instrument	Marque modèle	N° de série	Prix d'achat	Date d'achat
Vents - Clavier	Accordéon à boutons	Joël Louveau	7214	1 899,00 €	01/10/2003
Vents - Clavier	Accordéon à boutons	Fisart	874C	1 400,00 €	09/03/2007
Vents - Bois	Piccolo	Yamaha 32	78002	701,00 €	13/09/2007
Vents - Bois	Tête courbée de Flûte	Yamaha	281	140,00 €	04/09/2012
Vents - Bois	Flûte « petites mains »	Jupiter	JPT 313	446,00 €	22/01/2013
Vents - Bois	Flûte traversière	Yamaha	281	700,00 €	05/04/2011
Vents - Bois	Flûte en La	Yamaha	A421	850,00 €	18/02/2010
Vents - Bois	Flûte traversière Basse	Yamaha	YFL B44102	6 135,00 €	04/09/2014
Vents - Bois	Flûte à bec Soprano	Yamaha	YRN-302BII	150,00 €	19/06/2013
Vents - Bois	Flûte à bec Soprano	Yamaha	YRS-314BIII	150,00 €	09/05/2013
Vents - Bois	Flûte à bec Alto	Yamaha	YRA-314BIII	200,00 €	02/05/2012
Vents - Bois	Flûte à bec Ténor	Moeck 249	888	340,00 €	14/09/2007
Vents - Bois	Flûte à bec Ténor	Yamaha	YRT-304BII	200,00 €	17/05/2013
Vents - Bois	Flûte à bec Ténor	Moeck	312	350,00 €	
Vents - Bois	Flûte à bec Basse	Moeck	9015	400,00 €	10/01/2008
Vents - Bois	Flûte à bec Basse	Moeck		0,00 €	
Vents - Bois	Consort renaissance de Flûtes à bec			5 920,00 €	19/09/2014
Vents - Bois	Hautbois	Fossati		2 350,00 €	16/05/2011
Vents - Bois	Cor Anglais	Riec	44225	4 500,00 €	18/02/2011
Vents - Bois	Clarinete en La	Boehm	F168824	764,24 €	30/03/2011
Vents - Bois	Clarinete basse	Buffet crampon	H46280	5 990,00 €	05/08/2011
Vents - Bois	Basson	Noosman	6926	4 700,00 €	16/05/2011
Vents - Cuivres	Saxophone Soprano	Roy Benson	31106027	621,17 €	02/02/2012
Vents - Bois	Saxophone Soprano	Yanagisawa	295656	3 600,00 €	13/04/2010
Vents - Bois	Saxophone Alto "petites mains"	Wisermann Easy Sax II	13040113	570,00 €	04/09/2014
Vents - Bois	Saxophone Alto "petites mains"	Wisermann Easy Sax II	13040118	570,00 €	04/09/2014
Vents - Bois	Saxophone Alto "petites mains"	Wisermann Easy Sax II	13040127	570,00 €	04/09/2014
Vents - Bois	Saxophone Alto "petites mains"	Wisermann Easy Sax II	13040125	570,00 €	04/09/2014
Vents - Bois	Saxophone alto	Yamaha	64650	1 088,00 €	22/12/2010

Vents - Bois	Saxophone Ténor	Yanagisawa	175730	3 500,00 €	11/02/2011
Vents - Bois	Saxophone Baryton	Yanagisawa	204237	2 500,00 €	11/10/2007
Vents - Bois	Saxophone Basse SII	Selmer	714891	20 000,00 €	13/06/2007
Vents - Cuivres	Cor "petites mains"	Roy Benson	51307212	322,50 €	13/11/2014
Vents - Cuivres	Cor "petites mains"	Roy Benson	51307227	322,50 €	13/11/2014
Vents - Cuivres	Cor "petites mains"	Roy Benson	51307251	322,50 €	13/11/2014
Vents - Cuivres	Cor d'harmonie en Fa	Alexander Mainz		980,00 €	10/05/2006
Vents - Cuivres	Cor d'harmonie en Fa	Yamaha	203884	785,00 €	29/01/2008
Vents - Cuivres	Cor d'harmonie en Fa	Allexander Mainz	14520	1 300,00 €	04/03/2009
Vents - Cuivres	Cor d'harmonie en Fa	Blessing		1 600,00 €	07/06/2010
Vents - Cuivres	Cornet	Yamaha YCR 2330 II	T69550	600,00 €	12/03/2013
Vents - Cuivres	Cornet	Yamaha YCR 2330 II	T65662	600,00 €	12/06/2013
Vents - Cuivres	Trombone	Wisemann	DTB-315	388,50 €	04/09/2014
Vents - Cuivres	Trombone	Wisermann	DTB-315	388,50 €	04/09/2014
Vents - Cuivres	Trombone	Wisermann	DTB-315	388,50 €	04/09/2014
Vents - Cuivres	Tuba	Wisermann	DBH-600	595,00 €	04/09/2014
Vents - Cuivres	Tuba	Wisermann	DBH-600	595,00 €	04/09/2014
Vents - Cuivres	Tuba	Wiseman	DTB-315	595,00 €	05/09/2014

CORDES

Catégorie	Instrument	Marque modèle	N° de série	Prix d'achat	Date d'achat
Cordes - Cordes frottées	Violon			1 800,00 €	18/04/2006
Cordes - Cordes frottées	Violon	Médio Fino		2 100,00 €	29/03/2006
Cordes - Cordes frottées	Violon			1 500,00 €	07/02/2007
Cordes - Cordes frottées	Violon	Baroque		1 000,00 €	07/01/2004
Cordes - Cordes frottées	Alto 28 cm	AMA 201	282009	690,00 €	08/04/2011
Cordes - Cordes frottées	Alto 32 cm	AMA 202	322009	840,00 €	08/04/2011
Cordes - Cordes frottées	Violoncelle			2 100,00 €	11/02/2009
Cordes - Cordes frottées	Violoncelle			1 066,00 €	17/01/2013
Cordes - Cordes frottées	Violoncelle			1 200,00 €	
Cordes - Cordes pincées	Guitare classique	Estève		240,00 €	24/04/2007
Cordes - Cordes pincées	Guitare Classique	Almansa	39101780	815,00 €	15/01/2010

Parc des instruments restant à demeure

CORDES

Catégorie	Instrument	Marque modèle	N° de série	Prix d'achat	Date d'achat
Cordes - Cordes frottées	Contrebasse	Rubner		2 250,00 €	11/02/2009
Cordes - Cordes frottées	Contrebasse			3 440,00 €	02/09/2010
Cordes - Cordes frottées	Contrebasse	Rubner		1 960,00 €	10/11/2010
Cordes - Cordes frottées	Contrebasse			2 120,00 €	04/04/2012
Cordes - Cordes frottées	Contrebasse	Roth & Junius		1 493,00 €	31/01/2013
Cordes - Cordes pincées	Harpe Celtique	Camac Celtique K38	H1416	1 800,00 €	26/11/2008
Cordes - Cordes pincées	Harpe	Camac Celtique K38	2050	1 900,00 €	11/02/2008
Cordes - Cordes pincées	Harpe	Camac Celtique K38	H2131	2 300,00 €	
Cordes - Cordes pincées	Grande Harpe	Salvi Modèle Diana	14390	12 300,00 €	05/12/2007
Cordes - Cordes pincées	Grande Harpe	Salvi Modèle Diana	435	12 375,00 €	
Cordes - Cordes pincées	Grande Harpe	Camac Modèle Atlantique Prestige	J087	15 500,00 €	03/12/2008
Cordes - Cordes pincées	Grande Harpe	Camac Modèle Atlantique	97017	23 000,00 €	12/02/2010

CLAVIERS

Catégorie	Instrument	Marque modèle	N° de série	Prix d'achat	Date d'achat
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Erard		1 493,00 €	
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Sauter 118	69792	1 200,00 €	04/10/2002
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Pétrof	560460	1 150,00 €	15/01/2003
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Erard	133210	1 200,00 €	14/02/2003
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Weinbach	192505	1 250,00 €	10/04/2003
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Kawai	K6434433	1 100,00 €	13/06/2003
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/2 queue	Erard	68716	15 000,00 €	07/01/2004
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/2 queue	Kawai KG5C	779971	15 000,00 €	17/01/2004
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/4 de queue	Yamaha G1	J4070166	11 000,00 €	11/02/2004
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/4 de queue	Yamaha	1873081	12 000,00 €	11/02/2004
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Erard	132623	2 000,00 €	09/02/2005
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Erard	132645	1 600,00 €	11/02/2005
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha LU 201	3873559	1 650,00 €	10/05/2005
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha LU 201	3837970	2 200,00 €	25/11/2005
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6236538	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6239144	8 000,00 €	01/09/2008

Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6238744	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6237142	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6238771	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6239241	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6238786	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6229686	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6239642	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6229849	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6237297	8 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano droit	Yamaha U3S	6362456	6 600,00 €	14/03/2013
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/4 de queue	Yamaha C3	6226895	30 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/4 de queue	Yamaha C3	6224118	30 000,00 €	01/09/2008
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/2 queue	Stéphen Paulello		50 000,00 €	13/02/2009
Clavier - Cordes frappées	Piano 1/2 queue	Yamaha C6		23 000,00 €	05/06/2014
Clavier - Cordes pincées	Clavecin d'étude	Marc Fontaine Style Français		6 850,00 €	22/01/2015
Clavier - Cordes pincées	Clavecin				

PERCUSSIONS

Catégorie	Instrument	Marque modèle	N° de série	Prix d'achat	Date d'achat
Percussions	Cloche Mambo	Cow 8"	212006	53,00 €	09/10/2009
Percussions	Bongos sur pieds (1 paire)	Sonor		300,00 €	15/04/2009
Percussions	Polyblocks 1 jeu			470,00 €	10/04/2003
Percussions	Toms (4)			270,00 €	16/06/2004
Percussions	Cloche tube	Adams 1 octave 1/2		3 500,00 €	09/06/2010
Percussions	Tam-tam sur portique	Chinois		1 050,00 €	26/06/2004
Percussions	Cymbale	Wu-Han Chinoise		40,00 €	28/03/2006
Percussions	Caisses claires (2)	Yamaha concert		610,00 €	13/04/2011
Percussions	Congas (2)	Cadeson		680,00 €	10/10/2006
Percussions	Timbales (8)	Adams Aiguës + graves		2 540,00 €	12/03/2008
Percussions	Glockenspiel sur pied	Yamaha 3 octaves 1/2		3 400,00 €	
Percussions	Xylophone	Premier		990,00 €	06/06/2003
Percussions	Vibraphone	Premier		3 800,00 €	11/05/2004
Percussions	Vibraphone	Musser M55	HD3030	2 500,00 €	13/10/2005
Percussions	Marimba	Adams 4 octaves 1/3		4 990,00 €	11/10/2006
Percussions	Marimba	Bergerault	11837	3 920,00 €	12/06/2010
Percussions	Marimba	Yamaha 5100A	2027	5 000,00 €	08/04/2011
Percussions	Timbale	Ajax 29"		2 200,00 €	10/06/2008
Percussions	Batterie complète	Pearl		0,00 €	
Percussions	Batterie complète	Tama 5 fûts rouge		2 700,00 €	14/09/2006
Percussions	Batterie complète	Pearl		700,00 €	05/04/2007
Percussions	Batterie complète	Yamaha		2 500,00 €	07/02/2008
Percussions	Batterie complète	Sonor 5 fûts noire		3 000,00 €	09/09/2009
Percussions	Batterie complète	Mapex Jazz		599,00 €	11/10/2012
Percussions	Batterie complète	Tama Jazz		3 000,00 €	04/09/2013

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

Catégorie	Instrument	Marque modèle	N° de série	Prix d'achat	Date d'achat
Musiques actuelles amplifiées	Table de mixage	Yamaha EMX2200		2 000,00 €	19/01/2005
Musiques actuelles amplifiées	Orgues - Harmonium	Yamaha		150,00 €	26/04/2006
Musiques actuelles amplifiées	Synthétiseur	Yamaha DX7	127206	585,00 €	08/04/2008
Musiques actuelles amplifiées	Clavier électrique	Yamaha PSR530	115358	440,00 €	03/06/2009
Musiques actuelles amplifiées	Clavier numérique	Korg SP200	174	485,00 €	12/05/2010
Musiques actuelles amplifiées	Piano électrique	Yamaha		485,00 €	03/04/2012
Musiques actuelles amplifiées	Clavier Numérique	Yamaha CP 300	EASP01020	1 990,00 €	11/04/2013
Musiques actuelles amplifiées	Clavier numérique	Roland RP 301-SB	Z9C6375	1 150,00 €	06/09/2013
Musiques actuelles amplifiées	Guitare basse	James Spirit	6001130	110,00 €	27/04/2006
Musiques actuelles amplifiées	Guitare basse	Fender Squier jaguar bass	CS11126805	340,00 €	06/12/2012
Musiques actuelles amplifiées	Guitare basse	Fender Jazz bass	US12051681	704,56 €	06/12/2012
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique	Fender	CGS 1304197	1 160,00 €	
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique	Fender	E908906	430,00 €	08/03/2007
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique	Fender	US12038816	1 150,00 €	06/06/2012
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique	Fender Squier Stratocaster	CGS 1304214	1 150,00 €	11/06/2013
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique	Fender Stratocarter	MX13449974	750,00 €	21/10/2014

Inventaire des costumes

Description article	Nombre	Tailles	Lieu de stockage ⁵⁰	État
Robes longue « 7péchés » Noir/blanc	15	Adulte	RB	Bon
Robes longues Stanlowa noires	10	Adulte	RB	Bon
Robes longues Stanlowa blanches	26	Adulte	RB	Bon
Robes longues Stanlowa Lila	4	Adulte	RB	Bon
Académiques bancs sur cintre	7	Adulte	RB	Bon
Tutu long	15	Moyen	RB	Bon
Costumes Pierrot	4	Adulte	RB	Bon
Académiques gris	7	Moyen 14ans	RB	Bon
Robes Soirées Noire	4	Ad	RB	Assez bon
Combinaisons voile blanches	6	Ad	RB	Bon
Robes satin couleur pastel	5	Ad	RB	Bon
Jupons baleines	3	Ad	RB	Mauvais
Jupes Tziganes orange	6	Ad	RB	bon
Jupes satin couleurs varié	10	Moyen - Ad	RB	Assez bon
Chemises homme noirs	5	Ad	RB	Bon
Chemises homme blanches	5	Ad	RB	Bon
Chemise homme grise	1	Ad	RB	Bon
Jupes Lila lycra	9	Moyen taille	RB	Bon
Robes longues voile style empire lycra Stanlowa bordeaux	7	Ad	RB	Bon
Robes longues voile style empire lycra Stanlowa grises	6	Ad	RB	Bon
T-shirt noir	8	L et xl	RB	Bon
T-shirt blanc	7	L et XL	RB	Mauvais
Académiques jaunes manches longues	6	Moyen	RB	Assez bon
Académiques jaunes sans manches	5	moyen	RB	Mauvais
Académiques couleurs et formes variés	7	moyen		Mauvais état
T-shirt rayures	4	Ad		Bon
Shorts cycliste	6	Moyen -Ad	RB	Bon
Pantalons noirs larges	4	petit	RB	Assez bon
Académiques Fuchsia	7	Ad	RB	Bon
Académiques Lila	7	Ad	RB	Bon
Académiques bombés noir-bleu « Guernica »	7	moyen	RB	Bon
Culottes French Can can			RB	Bon
Pantalons lycra blancs	6	Moyen- ad	RB	mauvais
Pantalons jazz coton blancs	3	Moyen-Ad	RB	Bon
Pantalon jazz coton noir	17	Moyen -Ad	RB	Bon
Pantalon jazz noir lycra	1	petit	RB	Bon
Collants marron foncé	12		RB	Bon
Collants noirs	20		RB	Bon
Collants coloris variés	21	petit	RB	Bon
Robes voile style Empire Stanlowa blanches courtes	22	Ad - moyen	RB	Bon
Robes voile style Empire Stanlowa chair courtes	4	Ad	RB	Bon
Robes voile style Empire Stanlowa rouges courtes	7	Ad	RB	Bon
Robes voile style Empire Stanlowa couleur pastel courtes		petit	RB	Bon

⁵⁰ RB (réserve Béjart) RN (réserve Nourév) RV (réserve vestiaire des professeurs)

Longues jupes style princesse romantiques	20	Ad	RB	Assez bon état
Costumes d'époque pièces uniques	17	Ad	RB	Assez bon état
Jupettes satin couleur pastel	8	Petit moyen	RB	Bon
Robes jeune fille modèle	11	Petit-moyen	RB	Bon
Jupes longues satin et tulle noires 5 et blanches4	9	Moyen Ad	RB	Bon
Ensemble de caractère (jupe+chemise manches bouffantes+ gilet) coton brocart vert et blanc	8	Moyen Ad	RB	Assez mauvais état
Mini jupes rouges	8	Ad	RB	Bon
Jupes caractère fantaisie bleu-blanc	10	Moyen	RB	Bon
Jupes caractère fantaisie rouge-blanc	10	Moyen	RB	Bon
Jupes caractère fantaisie bleu-blanc et rouge blanc	9	Petit	RB	Bon
Jupes velours pastel lilas vert jaune fuchsias	24	Petit moyen	RB	Bon
Ensemble jupe et tunique espagnole noir blanc	2	Ad	RB	Bon
Robes Marquise noir et blanc	3	petit	RB	Bon
Mini jupes pois coloris variés	4	petit	RB	Bon
Robes d'été rouges pois blanc	4	Moyen Ad	RB	Bon
Chemisier jaune fluo	6	Adulte	RB	Bon
Capes blanches avec bordure en autruche	14	petit	RB	Bon
Tutu longs jaunes	9	moyens	RB	Bon
Pantalon larges lycra rouge	7	Petit moyen	RB	Bon
Robes été fleurs	3	adultes	RB	Bon
Robes d'été jaunes à pois	3	adultes	RB	Bon
Robes Marquise rose pale 5 et blanc 5	10	Moyen	RB	Bon
Chemises de nuit anciennes coton blanc	5	Ad	RB	Bon
Nuisettes en satin blanches	6	Ad	RB	Bon
Robes charleston orange	9	Moyen	RB	Bon
Chemisier coton blanc	13	enfant	RB	Bon
Chemisier blanc polyester	4	enfant	RB	Bon
T-shirt polyester blanc	4	enfant	RB	Bon
Chemisiers blanc coton modèles variés	28	Moyen- ad	RB	Bon
Chemisier sans manches blanc col noir	5	Ad	RB	Bon
Vestes arlequin noir et rouge	2	moyen	RB	Bon
Tuniques arlequin noir e t rouge	5	moyen	RB	Bon
Ensembles arlequin multicolore garçon 4 et filles 4	8	Moyen	RB	Bon
Jupes lycra rouge	12	Moyen - Ad	RB	Bon
Robe satin bleu	1	Bleu	RB	Bon
Gilets mariage	10	Moyen	RB	Bon
Ensemble jupe et top velours	1	Adulte	RB	Bon
Chemisier dentelle blanc 8 et noirs 4	12	Moyen Ad	RB	Bon
Pantalon avec voilage	11	Enfant	RB	Bon
Robes lycra noir voile courte Sansha	5	Moyen - Ad	RB	Bon
Pantalon jersey polyester larges couleur variées	7	Ad	RB	Bon
Débardeurs colorés	5	Ad	RB	Bon
Veste de dompteur	1	Moyen	RB	Bon
Costume du clown blanc	1	Moyen	RB	Bon
Costumes odalisques pantalon et top	6	Moyen	RB	Bon
Jupe dorée	1	Moyen	RB	Bon
Costume de cirque doré	1	enfant	RB	Bon
Costumes orientaux dorés blanc et or	7 +1	Enfant+ adulte	RB	Bon
Vestes bouffon feutre multicolore	7	enfant	RB	Bon
Arlequin	1	Ad	RB	Bon
Costume chinois (pantalon et veste) vert	3	Ad	RB	Bon
Vestes chinoises vert	8	enfant	RB	Bon
Robes coccinelle	14	Enfant- moyen	RB	Bon
Costumes chinois (pantalon et veste) satin couleur varié	10	Enfant- moyen	RB	Bon
Robes sahariennes coton vertes	7	Moyen - adulte	RB	Bon
Culottes à l'ancienne petite fille modèle	7	Moyen	RB	Bon
Costume orientale paillette bleu	1	Ad	RB	Bon
Robes soirée couleurs variés	3	Ad	RB	Bon
Justaucorps noirs pon-pon	2	enfant	RN	
Justaucorps Noir bretelle croisée dos lycra	4	moyen	RN	
Justaucorps Noir bretelle fine lycra	4	Moyen Ad	RN	
Justaucorps Noir velours sans manches	5	Moyen ad	RN	
Justaucorps Noirs lycra col rond sans manches	6	enfant	RN	
Justaucorps Parme lycra sans manches	1	Tg 38	RN	

Justaucorps Bleu électrique manches longues	1	adulte	RN	
Justaucorps Noir coton manches longues	4	Ad	RN	
Justaucorps Blancs coton manches longues	4	Ad	RN	
Justaucorps Noirs lycra bretelle fine Sansha	11	Enfant moyen	RN	
Justaucorps avec jupette lycra bordeaux	5	Adulte	RN	
Justaucorps lycra blanc manche courte	8	Enfant moyen	RN	
Justaucorps Gris coton bretelle large	2	Ad	RN	
Justaucorps Vert d'eau lycra large bretelle	9	enfant	RN	
Justaucorps Jaune lycra large bretelle	4	enfant	RN	
Justaucorps Fuchsias lycra large bretelle	4	enfant	RN	
Justaucorps Blanc fine bretelle lycra Sansha	24	Enfant - moyen	RN	
Justaucorps lycra blanc fine bretelle	8	Ad	RN	
Justaucorps blanc coton épais Sansha	10	Ad	RN	
Justaucorps blanc dos échancrée lycra	1	Ad	RN	
Justaucorps avec jupette lycra blanc	6	enfant	RN	
Justaucorps lycra rouge fines bretelles	7	enfant	RN	
Justaucorps lycra rouge larges bretelles	4	enfant	RN	
Justaucorps lycra chair fine bretelle	5	Ad	RN	
Justaucorps différent coloris lycra fine bretelle	12	enfant	RN	
Justaucorps blanc avec ornement drapé au col	4	Ad- moyen		
Justaucorps blanc manche longue col dentelle	2	Ad	RN	
Justaucorps lycra blanc fines bretelles pincé poitrine	5	Ad	RN	
Justaucorps gris lycra fine bretelle	1	Ad	RN	
Jupe tutu blanc	1	moyen	RN	
Costumes égyptiens	12	petit	RN	
Tutu blancs longs (il y en a en RB aussi)	9	Moyen adulte	RN	
Jupes tziganes divers coloris	8	ad	RN	
Robe tzigane noir et rouge	1	Ad	RN	
Cape jaune	1	Ad	RN	
Robe Marron style Marie Antoinette	1	Ad	RN	
Ensemble gilet et pantalon marquis	4	enfant	RN	
Robes oranges	2	moyen	RN	
Robes espagnoles blanches a pois rouge	2	moyen	RN	
Combinaison de clown + perruque	3	moyen	RN	
Jupettes voile vertes	10	Moyen	RN	
Jupes style bal mauve bas en dentelle	8	Moyen ad	RN	
Vestes rouges velours avec ceinture	6	Ad	RN	
Veste style Militaire homme	2	Ad	RN	
Costume de toréador	1	Ad	RN	
Veste de mandarin dorée	1	Ad	RN	
Pantalon bouffon noirs	3	AD	RN	
Justaucorps noir lycra courtes manches	6	enfant	RN	
Tutus plateaux blancs	19	enfant et moyen	RV	
Tutus plateaux rose	12	Enfant et moyen	RV	
jupes tutu plateaux blanc (+feuilles)	16	Enfants et moyen	RV	
Jupes tutu plateaux fuchsia	5	Moyen Adultes	RV	
Tutu violet	1	Moyen	RV	
Chausson jazz noir	15		RB	
Accessoires varies (chapeaux, éventails, parapluie, rubans, masques, fleurs artificiels)			RN et RV	
Chiffons et restes de tissus variés			RN	
Mercerie, Matériel de couture			RV	

La démocratisation des enseignements artistiques à l'école

« La politique peut être renforcée par la musique, mais la musique a une puissance qui défie la politique »⁵¹

Cette note est réalisée à l'attention de Monsieur Thierry OLIVE, Directeur de Cabinet du Maire de Châtenay-Malabry et de Mme Valérie BRAUN-PARUIT, Directeur de cabinet du Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Elle vise à apporter des éléments permettant d'apprécier la pertinence de la mise en place de dispositifs de démocratisation des enseignements artistiques dans les écoles inscrites en zone d'éducation prioritaire de la ville de Châtenay-Malabry.

1. Les textes de référence

a) **Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre :**

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, [...] elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif, dans un espace de vie en constante mutation, en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective. »⁵²

b) **Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :**

- Les conservatoires assurent des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;
- Ils participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement [...]. Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

2. Le conservatoire de Châtenay-Malabry

Dans le rapport « *Conservatoire de Châtenay-Malabry, état des lieux/perspectives/préconisations* »⁵³, l'attention du lecteur est attirée sur la nécessaire **ouverture de l'établissement**, le développement de sa **dimension « lieu-ressources »** et l'inscription de **nouvelles actions visant la démocratisation des enseignements et des arts** (accessibilité à tous) à travers l'accentuation du partenariat avec l'Education Nationale en :

↳ (re)définissant le rôle et le fonctionnement du musicien intervenant en milieu scolaire et en le plaçant en position de « passerelle » entre les écoles et le conservatoire ;

↳ créant des dispositifs de démocratisation par l'orchestre à l'école élémentaire (orchestres à l'école, classes à projet artistique et culturel...) et des dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

↳ développant des Classes à Horaires Aménagés (CHA Musique et Danse au collège) et des classes d'orchestres au collège ;

↳ créant des dispositifs musicaux au lycée (sections musicales et chorégraphiques, orchestres au lycée...).

⁵¹ Nelson Mandela, extrait de « *Un long chemin vers la liberté* »

⁵² Voir aussi le rapport de l'institut Montaigne sur l'impact des orchestres à l'école en annexe

⁵³ Thierry Redon, janvier 2014

3. Les écoles élémentaires situées en zone d'éducation prioritaire

Trois groupes scolaires sont situés en zone d'éducation prioritaire :

- **Jules Verne** : situé à 650 mètres du conservatoire, soit 10/15 minutes de marche ;
- **Thomas Masaryk** : située à 700 mètre du conservatoire, soit 10/15 minutes de marche ;
- **Léonard de Vinci** : située à 1 300 mètres du conservatoire, soit 20/25 minutes de marche.

4. Préconisations d'actions et de réflexions

Les préconisations d'actions et de réflexions qui sont avancées ci-après ont pour but de démocratiser les enseignements artistiques relevant de la compétence et des missions d'un conservatoire (musique, danse et théâtre). **Elles inscrivent leur objectif majeur dans un acte social et sociétal.**

Elles ne remettent pas en cause le souhait d'excellence de l'enseignement exprimé légitimement par le corps professoral du conservatoire et certains élus. Ainsi, travail et motivation demeurent au rendez-vous des apprentissages, car il ne s'agit nullement de privilégier la facilité et le laxisme. L'objectif est de mobiliser les énergies vers une « *démocratie artistique exigeante et inventive*⁵⁴ » et d'espérer « *une véritable démocratisation dans l'accès aux savoirs*⁵⁵ ». Des « talents » peuvent émerger, ils pourront alors s'orienter vers un enseignement spécialisé (conservatoire), voire professionnalisant.

Il s'agit là d'une évolution en faveur d'une véritable *excellence républicaine* dont une condition essentielle est *la meilleure éducation artistique pour tous*, dès l'école primaire.

1) Interventions en milieu scolaire (« écoles pré-élémentaires et élémentaires ») :

Ce travail a déjà débuté et une réflexion « élargie » autour des pistes de travail mentionnées ci-dessous est en cours dans le cadre de la réflexion sur le projet communautaire des enseignements artistiques.

- redéfinition du fonctionnement des IMS avec le soutien et en collaboration avec l'Education Nationale (IEN, CPEM, ...)
- Placer le conservatoire comme « partenaire naturel » des projets artistiques des écoles de la commune. Naturellement pour la musique mais aussi pour la Danse et le Théâtre
- Installer du lien entre les projets du conservatoire et ceux des écoles (résidences communes d'artistes, programmation musicale scolaire...) en inscrivant cette action comme partie intégrante du rôle des IMS

b) Dispositifs d'orchestre, de danse et de théâtre à l'école (cours moyens des 3 écoles situées en zone d'éducation prioritaire) :

En guise d'introduction, notons la pertinence d'accueillir ces dispositifs au pôle culturel. Celui-ci offrira en effet l'environnement nécessaire à ce type d'activité (salles, équipements...) et se positionnera ainsi comme un véritable lieu-ressources, identifié comme tel par les enfants et les familles. Ce sera le lieu sur la commune où l'on fait de la musique, de la danse et du théâtre, où l'on pratique un Art.

Il conviendra alors de considérer que chaque classe devra consacrer hebdomadairement ½ journée (temps de déplacement des élèves au conservatoire + temps de cours) à ce dispositif. Sur la base de 2 classes de cours moyens par école, le conservatoire devra s'organiser pour accueillir ces dispositifs 6 demi-journées par semaine, ce qui correspond aux limites de l'établissement (il accueille déjà les CHAM deux ½ journées par semaine).

1. Mise en place d'un (ou deux, à définir) « **Orchestre(s) à l'école** ». Ce dispositif - dont l'intérêt n'est plus à démontrer⁵⁶ - engagerait tous les enfants des 2 niveaux de cours moyen. Ainsi, chaque semaine, les enfants suivraient 2 heures de cours de musique : 1 heure de travail instrumental (par groupe de 6 à 7 enfants) et 1 heure de travail d'orchestre (1 orchestre par niveau scolaire). Ce dispositif nécessiterait la présence de 4 enseignants durant les 2 heures en plus de celle d'un intervenant en milieu scolaire, nécessairement porteur du projet. Les instruments (achetés par la collectivité) seraient prêtés, à l'année, aux familles. Une remise officielle des instruments, avec signature des conventions de prêt, serait à envisager chaque année.

☞ Compte-tenu d'un projet similaire au collège (qui assurerait une suite logique), ce dispositif serait idéalement placé à l'école Thomas Mazarik.

⁵⁴ Gérard Guillot dans « *Quelles valeurs pour l'Ecole du XXIème siècle ?* »

⁵⁵ Philippe Meirieu dans « *Bourdieu pédagogue ?* »

⁵⁶ Voir en annexe « Etude de l'institut Montaigne portant sur l'évaluation de l'impact des OAE »

2. Mise en place d'un dispositif « **Danse et musique à l'école** » qui concernerait tous les enfants des 2 niveaux de cours moyen. Les enfants suivraient 1 heure de cours de danse (par ½ classe, avec un professeur du conservatoire) pendant que l'autre groupe travaillerait scolairement avec la maîtresse (dans une salle de solfège du conservatoire). On inverserait l'heure suivante.

L'intervenant en milieu scolaire travaillerait avec les enfants, sur la base d'une heure par semaine et par classe, soit :

- en même temps que le professeur de danse
- par ½ classe lorsque l'autre groupe à son cours de danse (à la place du temps de travail scolaire)
- en classe complète sur la 2^{ème} heure lorsque le professeur de danse prendrait également l'intégralité de la classe

Ce dispositif nécessite la présence d'une enseignante qualifiée (titulaire du diplôme d'Etat) en danse pour un volume hebdomadaire de 4 heures (2 heures par classe) en plus de 2 heures (1 heure par niveau) d'intervenant en milieu scolaire, nécessairement porteur du projet.

Un budget pour l'achat de Kroumirs est à prévoir.

3. Mise en place d'un dispositif « **Théâtre musical à l'école** », en collaboration avec le théâtre Firmin Gémier/La Piscine qui concernerait tous les enfants des 2 niveaux de cours moyen. Les enfants suivraient 1 heure de cours de Théâtre (par ½ classe, avec un artiste recruté conjointement avec le théâtre) pendant que l'autre groupe travaillerait scolairement avec la maîtresse (dans une salle de solfège du conservatoire). On inverserait l'heure suivante.

L'intervenant en milieu scolaire travaillerait avec les enfants, sur la base d'une heure par semaine et par classe, soit :

- en même temps que l'intervenant théâtre
- par ½ classe lorsque l'autre groupe à son cours de théâtre (à la place du temps de travail scolaire)
- en classe complète sur la 2^{ème} heure lorsque l'intervenant théâtre prendrait également l'intégralité de la classe

Ce dispositif nécessite la présence d'un artiste du monde du théâtre (ou d'un enseignant théâtre de la CAHB) pour un volume global annuel de 130 heures (4 heures X 32 semaines, ou 4 heures par semaine s'il s'agit d'un enseignant de la CAHB) en plus de 2 heures (1 heure par niveau) d'un intervenant en milieu scolaire, nécessairement porteur du projet.

☞ Les séances peuvent se dérouler dans les locaux de l'école avec des temps de travail (1 fois par mois ?) dans un véritable lieu de spectacle (scène du théâtre ou auditorium). Pour cette raison, l'école la plus éloignée du pôle culturel (Léonard de Vinci) pourrait-être celle retenue pour ce dispositif.

Précisons ici que ces trois dispositifs sont pensés pour s'étendre sur toute la durée du futur mandat politique (2014/2020). Leur démarrage est progressif (1 classe par dispositif en 2014/2015 puis 2 classes dès l'année scolaire 2015/2016). Les dispositifs peuvent perdurer dans les écoles ou changer tous les 2 ans avec un glissement sur 1 an des dispositifs d'une école sur l'autre.

c) Aménagements nécessaires au sein du conservatoire :

- Accompagnement, par la formation professionnelle continue, du corps professoral aux mutations probables et nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des différents dispositifs et des différentes réflexions.
- Réflexion sur l'accueil des élèves de ces dispositifs au sein du conservatoire à l'issue de ces parcours.

d) Evaluation des dispositifs / évaluation du processus :

Indépendamment des bilans semestriels effectués par les équipes enseignantes de chaque dispositif, des bilans d'étapes du processus de démocratisation des enseignements artistiques sont préconisés tous les 2 ans.

Un bilan final permettra de définir explicitement et justement le(s) réajustement(s), apport(s) ou suppression(s) d'action(s) ainsi que la reconduction - ou non - du projet en s'appuyant sur les outils permettant de comparer la situation initiale, les objectifs, l'évolution et la situation finale.

Il précisera, si reconduction il y a, le(s) recadrage(s) nécessaire(s) et le(s) nouveau(x) résultat(s) attendu(s) en concordance avec les moyens attribués.

5. Budget prévisionnel pour la période allant de septembre 2014 à juin 2020

Nature du dispositif	Coût de fonctionnement (toutes charges comprises)	Coût d'investissement (toutes taxes comprises)	Temps d'IMS ⁵⁷	Total (hors IMS)	Recettes estimées (aide sur l'investissement)
Orchestre à l'école (Cordes)					
2014/2015 (1 niveau)	16 000 € (8 heures X 2 000 €/an)	17 150 € (21 Violons et Alti X 500 € / 7 Violoncelles X 950 €) = 1 parc complet	2 heures/semaine	33 150 €	8 500 € (Association « Orchestre à l'école)
2015/2016 (2 niveaux)	32 000 € (16 heures X 2 000 €/an)	17 150 € (21 Violons et Alti X 500 € / 7 Violoncelles X 950 €) = 1 parc complet	4 heures/semaine	49 150 €	8 500 € (Association « Orchestre à l'école)
2016/2017 (2 niveaux)	32 000 € (16 heures X 2 000 €/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	4 heures/semaine	36 000 €	/////
2017/2018 (2 niveaux)	32 000 € (16 heures X 2 000 €/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	4 heures/semaine	36 000 €	/////
2018/2019 (2 niveaux)	32 000 € (16 heures X 2 000 €/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	4 heures/semaine	36 000 €	/////
2019/2020 (2 niveaux)	32 000 € (16 heures X 2 000 €/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	4 heures/semaine	36 000 €	/////
Sous total . durée du mandat				226 000 €	17 000 €
Danse à l'école					
2014/2015 (1 niveau)	4 000 € (2 heures X 2 000 €/an)	500 € (Kroumirs)	1 heure/semaine	4 500 €	/////
2015/2016 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	500 € (Kroumirs)	2 heures/semaine	8 500 €	/////
2016/2017 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	500 € (Kroumirs)	2 heures/semaine	8 500 €	/////
2017/2018 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	500 € (Kroumirs)	2 heures/semaine	8 500 €	/////
2018/2019 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	500 € (Kroumirs)	2 heures/semaine	8 500 €	/////
2019/2020 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	500 € (Kroumirs)	2 heures/semaine	8 500 €	/////
Sous total . durée du mandat				47 000 €	/////
Théâtre musical					
2014/2015 (1 niveau)	4 000 € (2 heures X 2 000 €/an)	/////	1 heure/semaine	4 000 €	/////
2015/2016 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	/////	2 heures/semaine	8 000 €	/////
2016/2017 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	/////	2 heures/semaine	8 000 €	/////
2017/2018 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	/////	2 heures/semaine	8 000 €	/////
2018/2019 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	/////	2 heures/semaine	8 000 €	/////
2019/2020 (2 niveaux)	8 000 € (4 heures X 2 000 €/an)	/////	2 heures/semaine	8 000 €	/////
Sous total . durée du mandat				44 000 €	/////
TOTAL des dispositifs Sur l'ensemble du mandat				317 000 €	17 000 €

⁵⁷ Sur les 20 heures actuellement dédiées aux interventions en milieu scolaire, 4 heures seraient consacrées aux dispositifs la 1^{ère} année puis 8 heures les années suivantes.

Première évaluation de l'impact des orchestres à l'école

INSTITUT
MONTAIGNE



NOTE

NOVEMBRE 2010

www.institutmontaigne.org

PREMIÈRE ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ORCHESTRES À L'ÉCOLE (*Automne 2010*)

Commandée par l'Institut Montaigne, une étude¹ évaluant l'impact des Orchestres à l'école sur les élèves a été conduite d'avril à août 2010 par Adrian Hille, étudiant du master *Economics and Public Policy* délivré par Sciences Po, l'École polytechnique, et l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Les résultats sont significatifs : participer à un Orchestre à l'école a un effet notable sur les capacités cognitives et les capacités non-cognitives des élèves.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Six collèges : deux en milieu rural, quatre en Zone d'éducation prioritaire (ZEP).

Échantillon composé de 470 élèves.

Données :

- bulletins de notes de la 6^e à la 3^e, relevés d'absence ;
- questionnaires administrés aux différents acteurs au sein des collèges, dont les élèves ;
- entretiens avec les enseignants.

afin d'en vérifier l'utilité et l'efficacité.

L'objectif de l'étude sur les Orchestres à l'école est double. Tout d'abord, il s'agit d'identifier des données empiriques afin de mesurer l'impact des Orchestres à l'école sur la réussite académique, le comportement ou encore la motivation des élèves. Ces données sont ensuite utilisées pour explorer de façon quantitative l'existence d'une relation causale entre la participation aux Orchestres à l'école et un ensemble de résultats mesurables chez les élèves (les notes, les réponses aux questionnaires sur la confiance, etc.).

Pourquoi évaluer l'action des Orchestres à l'école ?

Quels sont véritablement les effets d'une mesure sur les populations ciblées par celle-ci, au-delà de l'impression subjective que chacun se construit ?

L'évaluation scientifique de l'activité d'associations ou de politiques publiques n'est

pas une pratique suffisamment répandue en France. Comme le font d'autres pays ou certains chercheurs français à l'étranger (Esther Duflo du MIT par exemple), ou plus récemment comme cela a été pratiqué à l'instigation de Martin Hirsch, les différents acteurs devraient systématiser la mesure objective de l'impact des dispositifs sur les populations concernées, dès lors que des fonds publics sont en jeu,

Quel est l'intérêt de l'évaluation scientifique ?

L'évaluation des expériences éducatives est une nécessité.

¹ Cette étude est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site de l'Institut Montaigne ainsi que sur le site de l'Association « Orchestre à l'école » (<http://www.institutmontaigne.org/itec/> page.php ; <http://orchestre-ecole.com/>).

La participation à l'orchestre a un impact significatif sur les capacités cognitives et non-cognitives des enfants

Elle permet dans un premier temps de produire des données précises qui donnent une mesure objective de l'impact d'un programme ou d'une réforme. Par exemple, les programmes de prévention de l'illettrisme et de l'échec scolaire PARLER et PARLER BAMBIN conduits par Michel Zorman à Grenoble (cf. le rapport de l'Institut Montaigne *Vaincre l'échec à l'école primaire*, avril 2010) ont pu prouver leur grande efficacité grâce à une évaluation scientifique rigoureuse sur une période de trois ans, entre 2005 et 2008.

Évaluer c'est aussi permettre d'opérer un rapprochement entre le monde de la recherche et celui des acteurs de terrain au service de l'amélioration des politiques sociales et éducatives. Ensemble ils deviennent ainsi co-construteurs d'expérimentations et de nouvelles pratiques dont l'efficacité peut être mesurée et prouvée directement.

Pour l'association « Orchestre à l'école », après 11 années d'existence de ce dispositif, la démarche d'évaluation par un tiers constitue une étape cruciale. En effet, il s'agit non seulement d'informer ou de confirmer l'effet positif des orchestres sur les enfants à l'école, mais également d'obtenir une première mesure de leur impact sur les capacités cognitives et non-cognitives des élèves qui en bénéficient.

Comment l'étude a-t-elle été conduite ?

Comment peut-on mesurer l'effet de la participation à un orchestre sur la réussite scolaire, le comportement, l'attitude et la confiance d'un élève de collège ? L'évaluation a pour principe une comparaison entre des groupes

d'élèves en classe orchestre et des groupes d'élèves qui ne participent pas à ce dispositif (dits « groupes de contrôle »).

La différence entre les deux groupes n'est pas d'emblée évidente : les indicateurs clés retenus pour l'étude (la note moyenne, la note de vie scolaire, l'attitude à l'égard de l'école, la confiance envers les autres) ne diffèrent pas significativement entre les deux groupes analysés lorsque l'on compare les résultats sans prendre en compte un certain nombre de paramètres. En effet, les caractéristiques individuelles et non-observables de chaque élève peuvent influencer le résultat de manière différente et il faut pouvoir tenir compte de ces paramètres. Si, en outre, ces caractéristiques conditionnent la sélection de l'élève pour faire partie de la classe orchestre, une différence observée entre la classe orchestre et la classe contrôle ne peut plus être considérée comme une conséquence de la participation à l'orchestre.

Des techniques économétriques permettent de rétablir la comparabilité entre les élèves de la classe orchestre et ceux de la classe de contrôle en dépit de l'influence parallèle des caractéristiques individuelles.

Résultats de l'étude : l'impact des orchestres à l'école sur les capacités cognitives et non-cognitives des élèves

Avec ces techniques, il est possible de montrer que la participation à l'orchestre a une influence positive et un impact

significatif sur les capacités cognitives et non-cognitives des enfants. Les biais liés aux caractéristiques individuelles sont réduits, ce qui permet d'isoler le facteur produisant un effet, à savoir la participation à l'orchestre.

Impact sur les capacités cognitives

Participer à un orchestre influence de manière positive l'évolution de la **moyenne générale**. La note moyenne augmente continuellement durant la première année du programme – entre la 6^e et la 5^e (évolution de la note moyenne d'environ 0,45 points, soit 12,5/20 au lieu de 12/20) – ainsi que durant l'ensemble de la scolarité, entre la 6^e et la 3^e.

La participation à un orchestre améliore également de manière significative l'évolution de la **note de vie scolaire** entre la 6^e et la 5^e d'environ 0,6 à 0,8 points (soit 17,4/20 au lieu de 16,6/20). Les données sont cependant insuffisantes à ce stade pour évaluer l'impact sur la note de vie scolaire à plus long terme.

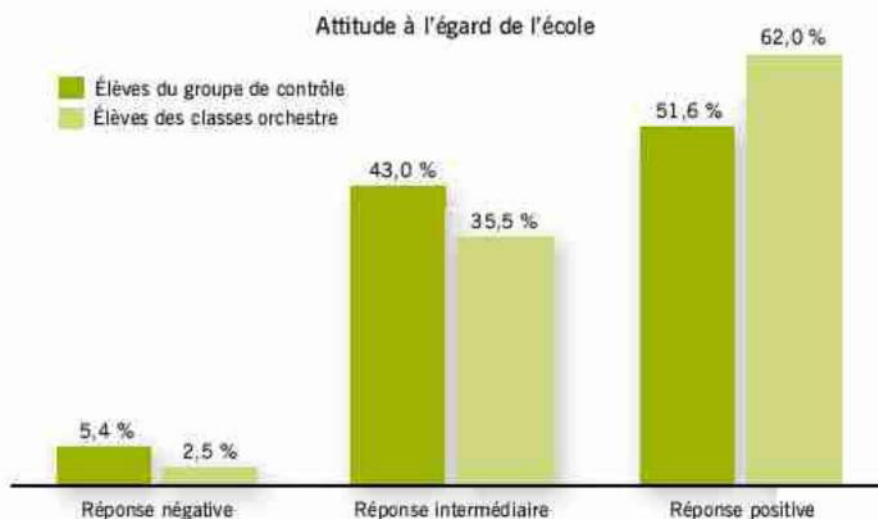
Impact sur les capacités non-cognitives

Une méthodologie distincte de celle utilisée pour évaluer l'impact sur les capacités cognitives a été appliquée pour mesurer l'impact sur les capacités non-cognitives.

Attitude des élèves à l'égard de l'école et ambition des élèves.

La participation à l'orchestre augmente la probabilité de répondre positivement à des questions évaluant l'**attitude des élèves à l'égard de l'école** ainsi que l'**ambition des élèves**, et ce d'autant plus que les élèves sont jeunes (5^e ou 4^e).

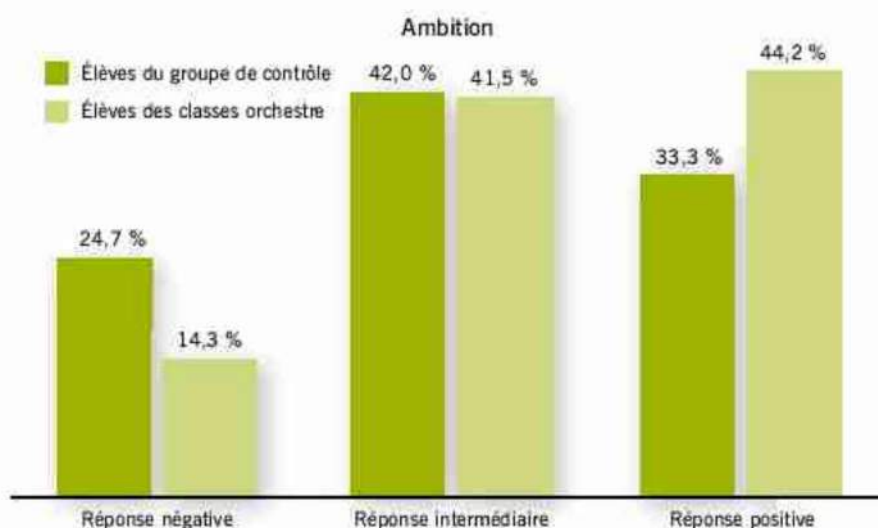
Distribution des réponses à des affirmations issues du questionnaire administré aux élèves en rapport avec leur attitude à l'égard de l'école.



L'orchestre à l'école est un moyen de réduire l'inégalité des chances

La participation à l'orchestre augmente de presque 17 % la probabilité de répondre positivement aux questions.

Distribution des réponses à des affirmations issues du questionnaire administré aux élèves en rapport avec leur ambition. Plus les réponses sont positives, plus les élèves ont une ambition élevée.



La participation à l'orchestre augmente de presque 16 % la probabilité de répondre positivement aux questions sur l'ambition.

PREMIÈRE ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ORCHESTRES À L'ÉCOLE

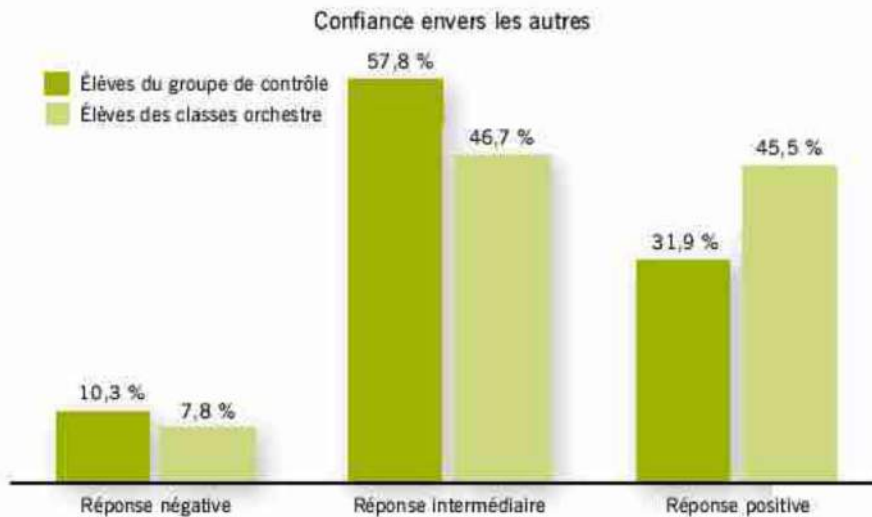
Confiance envers les autres

La participation à l'orchestre augmente également la probabilité de répondre

positivement à des questions évaluant la confiance qu'ont les élèves vis-à-vis des autres élèves et des adultes. Ce résultat

est particulièrement mesurable dans les collèges en zone rurale.

Distribution des réponses à des affirmations issues du questionnaire administré aux élèves en rapport avec leur confiance envers les autres.



La participation à l'orchestre augmente la probabilité de répondre positivement d'environ 11 %. Ce pourcentage s'élève à 18 % pour les classes orchestres dans les collèges situés en province.

Comment utiliser une telle évaluation ?

L'étude met en lumière la nécessité de mettre en place des programmes qui développent les capacités non-cognitives chez des enfants qui ne sont pas autant stimulés que des enfants issus de milieux favorisés. En montrant l'impact des orchestres sur le développement des capacités non-cognitives, l'étude confirme que l'orchestre à l'école est un moyen de réduire l'inégalité des chances parmi les enfants issus de milieux défavorisés. Par ailleurs, il est important de noter que l'étude a porté sur le collège. Or 60 % des orchestres sont actuellement mis en place dans des écoles primaires. Le chercheur a émis l'hypothèse que l'impact observé

sur les capacités cognitives et non-cognitives devrait être d'autant plus significatif que les élèves sont jeunes (dès l'école primaire).

Les résultats sont très prometteurs mais n'offrent pour l'instant qu'une estimation de l'ampleur des bénéfices du projet porté par les « Orchestre à l'école ». Le biais que constituent les caractéristiques individuelles qui influencent non seulement la sélection dans la classe orchestre mais également les résultats de l'étude ne peut être entièrement éliminé avec une méthode d'évaluation traditionnelle. Seule une étude rigoureusement basée sur les principes de l'évaluation aléatoire est capable de révéler l'intégralité des effets produits par les orchestres à l'école. C'est

pourquoi l'Institut Montaigne, en lien avec le département d'économie de Sciences Po, sous la responsabilité du professeur Y. Algan², entend lancer une nouvelle évaluation à la rentrée 2011 respectant les principes de l'évaluation aléatoire et conduite dans plusieurs collèges et écoles primaires.

² Yann Algan, professeur d'économie à Sciences Po et responsable scientifique pour Sciences Po du master Economics and Public Policy, réalisé en association avec l'École polytechnique et l'ENSAE. Auteur avec Pierre Cahuc de *La société de abstinence - Comment le modèle social français s'autodétruit ?* (2007) ouvrage qui a remporté le prix du meilleur Livre d'Économie, remis par Christine Lagarde en 2008. Il a reçu le prix du meilleur jeune économiste de France décerné par *Le Monde* et le Cercle des économistes en 2009.

Institut Montaigne
38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 58 18 39 29 - Fax +33 (0)1 58 18 39 28
www.institutmontaigne.org - www.desideespourdemain.fr

DERNIÈRES PUBLICATIONS



Réussir le DMP



Gone for good? Partis pour de bon? Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis



15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors

Directeur de la publication : François Rachline
Conception : l'Institut Montaigne
Réalisation : EPBC Impression : INV



1, quater rue Lamartine
92290 Châtenay-Malabry
☎ : 01 46 31 55 02
☎ : 01 46 32 82 86

Courriel : 0921180h@ac-versailles.fr

<http://www.clg-masaryk-chatenay.ac-versailles.fr>



Conservatoire de Châtenay-Malabry

Projet classes orchestre à cordes au Collège Masaryk Châtenay-Malabry

Situé au cœur de la Cité-Jardin dans le quartier HLM en ZUS de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry, le collège Thomas Masaryk est un établissement à taille humaine qui a pour objectif de faire **réussir tous les élèves** et de les amener au maximum de leurs capacités et à leur rythme dans une dynamique de coéducation mais aussi de leur donner de **l'ambition** en développant **des projets d'ouverture culturelle, artistique et scientifique**. Cela est essentiel pour un égal accès pour tous aux arts et à la culture⁵⁸.

Il est l'un des trois collèges publics de cette ville de environ 32 000 habitants.

Le collège Masaryk est situé en Education prioritaire et est à la tête du Réseau regroupant 1500 élèves des 1^{er} et 2nd degrés.

Un des trois axes forts du projet d'établissement 2013-2016 élaboré avec toute la communauté éducative et à partir du constat des besoins des élèves est le parcours d'éducation culturelle, artistique et scientifique⁵⁹.

Pour ce faire, nous avons besoin de travailler différemment et d'utiliser le détour pédagogique du projet en lien avec des partenaires pour permettre aux élèves de construire leurs apprentissages et d'acquérir les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La pédagogie du projet donne du sens aux apprentissages et est très motivante. Les élèves sont actifs et intéressés, comme le rappellent les chercheurs en didactique et, M. Michel Develay, en particulier.

Dans cette optique depuis deux ans, un certain nombre de projets pluridisciplinaires ont été mis en place, notamment le partenariat avec l'Opéra de Paris, avec le Théâtre La Piscine de Châtenay-Malabry et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-De-Seine.

L'idée du projet *classes orchestre* s'est imposée peu à peu, compte-tenu de la proximité du collège

⁵⁸ Lettre de Monsieur Le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Monsieur Benoît Hamon aux membres de la communauté éducative à l'occasion de la publication de la circulaire de rentrée au Bulletin officiel du 22 mai 2014

⁵⁹ Mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle Circulaire n°2013-073 du 03-05-2013 BOEN n° 19 du 09-05-2013

avec le conservatoire⁶⁰, de la motivation du professeur d'éducation musicale mais aussi dans le but de accroître l'attraction de Masaryk. Un partenariat avec le conservatoire a déjà été amorcé avec l'invitation des élèves aux manifestations des « Midis de La Musique », depuis plusieurs années.

L'objectif des *classes orchestre* est non seulement de développer l'éducation musicale au collège et de valoriser les acquis des élèves lors de différentes manifestations officielles⁶¹, voire en créant un festival de musique sur la Butte Rouge lorsque les classes orchestre seront bien rôdées, mais aussi de travailler le projet personnel des élèves pour leur avenir.

Pour consolider l'image positive de l'établissement, donner confiance aux parents et diminuer ainsi le taux de déviation des élèves, le projet *classes orchestre* a pour vocation de devenir le drapeau du collège Masaryk et d'être pérenne. Les retombées seront aussi bénéfiques pour la ville de Châtenay-Malabry.

Le projet *classes orchestre* proposé au conservatoire a été accueilli avec intérêt par son directeur qui a rappelé la volonté de cet établissement de rendre accessible, sur son aire de rayonnement, l'enseignement artistique au plus grand nombre⁶².

Comme suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014⁶³, le quartier de la Butte Rouge continue à bénéficier des subventions de la politique de la ville.

Ce projet *classes orchestre* au collège Masaryk peut entrer pleinement dans le projet éducatif territorial à venir.

Pour mettre en place progressivement un partenariat étroit et efficace, élaborer ensemble le projet *classes orchestre* à Masaryk et mieux se connaître mutuellement, des réunions régulières entre le conservatoire et le collège ont eu lieu depuis le début de l'année.

Ci-après, la proposition du groupe de pilotage pour que les *classes orchestre* vivent et soient un outil renforçant le bon climat scolaire et la confiance des parents du collège en permettant l'épanouissement de la personnalité et la réussite des élèves châtenaisiens.

Le groupe de pilotage est constitué de :
Christiane Ferrer, Principale collège Masaryk
Régis Ytier, professeur d'éducation musicale

Thierry Redon, Directeur Conservatoire
Doris Captal, Directeur Adjoint

Sommaire

- A : Cadre général**
- B : Présentation du dispositif et fonctionnement pratique**
- C : Aménagements nécessaires**
- D : Phase préparatoire : les classes chorale**
- E : Budget prévisionnel**
- F : Convention entre le collège et le Conservatoire**
- G : Convention de prêt des instruments aux familles**
- H : Annexes**

⁶⁰ À défaut d'une Classe à Horaires Aménagés Musique car celle-ci est implantée au collège Brossolette

⁶¹ Comme les commémorations de la ville de Châtenay-Malabry telles l'appel du 18 juin 1940 cette année

⁶² Il ne crée aucune interférence avec la CHAM proposées au collège Brossolette dans la mesure où ces deux dispositifs permettent une offre complémentaire et non concurrentielle aux collégiens Châtenaisiens

⁶³ La lettre aux Maires de Najat VALLAUD-BELKACEM du 25 avril 2014

A) Cadre général

A-1) Les textes de référence de l'enseignement artistique

c) Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre :

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, [õ] elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif, dans un espace de vie en constante mutation, en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective. »

d) Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :

- Les conservatoires assurent des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;
- Ils participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement [õ]. Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

A-2) Le collège Thomas MASARYK

Le projet *classes orchestre* au collège Masaryk est avant tout un projet pluridisciplinaire partagé, encouragé par l'A-IPR, Mme Morel car celui-ci répond bien aux problématiques des établissements en Réseau d'Éducation Prioritaire et à la demande institutionnelle⁶⁴.

Le professeur d'éducation musicale, Monsieur Ytier, violoniste, porteur du projet, permet à nos *classes orchestre* de se spécialiser dans les cordes.

Au-delà de l'apprentissage en éducation musicale, cet orchestre à cordes doit porter haut les valeurs du collège Masaryk : l'excellence, l'ambition et la citoyenneté et rayonner sur l'ensemble de l'établissement et sur la ville.

Le projet *classes orchestres* dès la 5^e est précédé **des classes chorale⁶⁵ des 3 classes de 6^e** (75 élèves), voire aux classes de CM1 ou CM2 lorsque le projet aura atteint sa vitesse de croisière.

Pour couronner le travail de toute une année, la restitution annuelle du projet aura lieu en fin d'année au conservatoire.

Le projet *classes orchestre* est en lien aussi avec notre projet Histoire des Arts dont la finalité est de construire un livret « histoire des arts de la 6^e à la 3^e » et de permettre la rencontre avec les œuvres et les professionnels du conservatoire.

La fréquentation des structures est aussi recherchée comme assister à des spectacles de la Salle Pleyel, assister à la répétition de l'Orchestre de Paris, voir des expositions et des spectacles à la Cité de la musique ou à Beaubourg.

⁶⁴ Lettre de rentrée de Monsieur Benoît Hamon - Préparation de la rentrée scolaire 2014 - Circulaire n°2014-068 du 20-05-2014

⁶⁵ Le chant choral à l'école, au collège et au lycée Circulaire n° 2011-155 du 21-9-2011

A-3) Le conservatoire de Châtenay-Malabry

Dans le rapport « *Conservatoire de Châtenay-Malabry, état des lieux/perspectives/préconisations* »⁶⁶, l'attention du lecteur est attirée sur la nécessaire **ouverture de l'établissement**, le développement de sa **dimension « lieu-ressources »** et l'inscription de **nouvelles actions visant la démocratisation des enseignements et des arts** (accessibilité à tous) à travers l'accentuation du partenariat avec l'Éducation Nationale en :

- ↳ (re)définissant le rôle et le fonctionnement du musicien intervenant en milieu scolaire et en le plaçant en position de « passerelle » entre les écoles et le conservatoire ;
- ↳ créant des dispositifs de démocratisation par l'orchestre à l'école élémentaire (orchestres à l'école, classes à projet artistique et culturel) et des dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;
- ↳ **développant** des Classes à Horaires Aménagés (CHA Musique et Danse au collège) et **des classes d'orchestre au collège** ;
- ↳ créant des dispositifs musicaux au lycée (sections musicales et chorégraphiques, orchestres au lycée).

A-4) Préconisation de dispositif

Le dispositif préconisé ci-après a pour but de démocratiser l'enseignement musical. **Il inscrit son objectif majeur dans un acte social et sociétal.**

Il ne remet pas en cause le souhait d'excellence de l'enseignement exprimé légitimement par le corps professoral du conservatoire et certains élus. Ainsi, travail et motivation demeurent au rendez-vous des apprentissages, car il ne s'agit nullement de privilégier la facilité et le laxisme. L'objectif est de mobiliser les énergies vers une « *démocratie artistique exigeante et inventive*⁶⁷ » et d'espérer « *une véritable démocratisation dans l'accès aux savoirs*⁶⁸ ». Des « talents » peuvent émerger, ils pourront alors s'orienter vers un enseignement spécialisé (conservatoire), voire professionnalisant.

Il s'agit là d'une évolution en faveur d'une véritable *excellence républicaine* dont une condition essentielle est *la meilleure éducation artistique auprès du plus grand nombre*.

B) Présentation du dispositif & fonctionnement pratique

Ce dispositif - dont l'intérêt n'est plus à démontrer⁶⁹ - engagerait successivement avec la montée pédagogique annuelle 3 niveaux du collège (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) dès la rentrée 2015 pour le 1^{er} niveau. Ainsi, chaque semaine, les élèves de la classe orchestre (27 élèves) suivraient 2 heures de cours de musique, en plus de l'heure de musique prévue à leur emploi du temps :

- 1 heure de travail instrumental (par groupe de 6 à 7 enfants au collège)
- 1 heure de travail d'orchestre (1 orchestre par niveau scolaire au conservatoire)

Ce dispositif nécessiterait la présence de 3 enseignants du conservatoire durant les 2 heures, en plus de celle du professeur de musique du collège, porteur et élément « pivot » du projet. Les instruments seront achetés par le collège avec les subventions recherchées conjointement et obtenues. Le collège prendra à sa charge l'assurance et l'entretien du parc instrumental.

⁶⁶ Thierry Redon, janvier 2014

⁶⁷ Gérard Guillot dans « *Quelles valeurs pour l'école du XXI^{ème} siècle ?* »

⁶⁸ Philippe Meirieu dans « *Bourdieu pédagogue ?* »

⁶⁹ Voir en annexe « Etude de l'Institut Montaigne portant sur l'évaluation de l'impact des OAE »

Ils seront prêtés, à l'année, aux élèves. Une remise officielle des instruments aux familles, avec signature des conventions de prêt, serait à envisager chaque année au collège.

Le parc des instruments sera géré par le professeur de musique pour un meilleur suivi et une certaine proximité des instruments pour tous les élèves du collège.

C) Aménagements nécessaires

C-1) Aménagement au sein du conservatoire :

- Accompagnement, par la formation professionnelle continue (formation en intra), du corps professoral concerné aux adaptations pédagogiques nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif. Il serait souhaitable que le professeur de musique du collège participe également à ce temps commun de formation.
- Réflexion de la totalité de l'équipe enseignante sur l'accueil des élèves de ce dispositif au sein du conservatoire à l'issue de ce parcours.

C-2) Aménagement au sein du collège :

- Aménagement horaire de 2h supplémentaires dans l'emploi du temps des classes par classe orchestre
- Prise en charge des heures supplémentaires du professeur de musique sur la marge d'autonomie du collège (soit 6h pour les 3 niveaux).
- Equipement de la salle de musique du collège en 20 pupitres
- Création d'un fond de partitions de répertoires d'orchestre
- Création d'une discothèque mise à la disposition des élèves du collège

Au-delà du financement du parc des instruments, des subventions sont recherchées pour mener à bien ce projet classes orchestre ambitieux.

- Demande de subvention à la DAAC du rectorat de Versailles pour projet PEAC juin 2014 et DSDEN 92
- Demande de subvention : CG92
- Mécénat La Fondation de France et Mécénat Société générale
- La réserve parlementaire
- L'association les Anciens Combattants et celle du Souvenir Français de Châtenay-Malabry

C-3) Evaluation des dispositifs / évaluation du processus :

Indépendamment des évaluations effectuées par les équipes enseignantes collège/conservatoire 2 fois par an et par niveau scolaire, un bilan du dispositif est préconisé tous les ans ainsi qu'un bilan général après 3 années de fonctionnement (dispositif complet).

Ce dernier précisera, si reconduction il y a, le(s) recadrage(s) nécessaire(s) et le(s) nouveau(x) résultat(s) attendu(s) en concordance avec les moyens attribués.

D) Phases préparatoires

Le projet **classes chorales de 6^e** prépare celui de la *classe orchestre* de 5^e afin de donner du temps aux élèves de s'approprier le projet et aux adultes entrant dans le dispositif d'apprendre à se connaître et à travailler en synergie.

Pour ce faire, les échanges communs entre le conservatoire et le collège s'orientent autour d'une création musicale à la fois vocale et instrumentale pour l'année scolaire 2014/2015.

Le but étant pour les élèves de sixième du collège de découvrir la musique par le chant et le répertoire de la chanson française et internationale des années cinquante, tout en étant accompagnés par des élèves inscrits au conservatoire.

Une manière intelligible de donner du sens à leur parcours de découverte et de plaisir musical partagé et de joindre l'utile à l'agréable : donner à créer d'une part, donner à entendre et à voir d'autre part.

Cette comédie musicale, intitulée " **Une journée des Années 50** ", est un spectacle vivant pour chœurs d'enfants et ensemble de Musique de chambre écrite par Thierry REDON autour des grands thèmes et styles musicaux de cette époque.

Celle-ci permettra aux élèves une première approche concrète du processus de création collective. Le travail abouti des chants au cours de l'année ainsi que les jeux d'acteurs dans le récit devraient susciter des vocations instrumentales chez les élèves du collège. Ceux-ci se familiariseront avec les familles instrumentales d'une manière générale et nous les amènerons ensuite dans l'environnement sonore des instruments à cordes frottées (violons, violons altos, violoncelles et contrebasses).

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un enseignement spécialisé, mais que ce projet s'adresse bien à tous les élèves de sixième du collège. Il va avoir pour objectif de montrer la musique au plus grand nombre sous l'angle spécifique de la pratique vocale, élément fondamental des pratiques musicales au collège. Les répétitions seront l'occasion d'un travail de découverte des instruments, et offriront la possibilité d'inciter les élèves à faire de la musique dans la *classe orchestre* l'année suivante, en toute connaissance de cause.

Une équipe pluridisciplinaire volontaire et dynamique avec des enseignants de lettres et d'anglais, notamment, se met en place pour faire travailler les compétences des élèves autour de ce projet.

Ce spectacle sera présenté par deux fois dans la grande salle du Théâtre Firmin Gémier/La Piscine le dimanche 31 mai 2015.

E- Budget prévisionnel

Année	Coût de fonctionnement (toutes charges comprises)	Coût d'investissement (toutes taxes comprises)	Temps professeur de musique du collège Education Nationale	Total (hors professeur du collège)	Recettes estimées (aide sur l'investissement)
	Conservatoire	Collège			
2014/2015 (année préparatoire) Classes chorale : 3 classes de 6 ^e (75 élèves)	//////////	2 000 € (40 pupitres « Manhasset Symphony » à 50 €) 500 € (Partitions d'orchestre)	1,5 heure/semaine	2 500€	
2015/2016 (1 niveau : 5 ^e me)	12 000 € (6 heures X 2 000 €/an)	17 150 € (21 Violons et Alti X 500 € / 7 Violoncelles X 950 €) = 1 parc complet pour 1 classe	2 heures/semaine	29 150 €	8 500 € (Association « Orchestre à l'école)
2016/2017 (2 niveaux : 5 ^e me et 4 ^e me)	24 000 € (12 heures X 2 000 "/an)	17 150 € (21 Violons et Alti X 500 € / 7 Violoncelles X 950 €) = 1 parc complet pour 1 classe	4 heures/semaine	41 150 €	8 500 € (Association « Orchestre à l'école)
2017/2018 (3 niveaux : 5 ^e me, 4 ^e me et 3 ^e me)	36 000 € (18 heures X 2 000 "/an)	17 150 € (21 Violons et Alti X 500 € / 7 Violoncelles X 950 €) = 1 parc complet pour 1 classe	6 heures/semaine	53 150 €	8 500 € (Association « Orchestre à l'école)
Sous total . 1^{ère} période				125 950 €	34 000 €
SI RECONDUCTION DU DISPOSITIF					
2018/2019 (3 niveaux)	36 000 € (18 heures X 2 000 "/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	6 heures/semaine	40 000 €	/////
2019/2020 (3 niveaux)	36 000 € (18 heures X 2 000 "/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	6 heures/semaine	40 000 €	/////
2020/2021 (3 niveaux)	36 000 € (18 heures X 2 000 "/an)	4 000 € (renouvellement partiel du parc)	6 heures/semaine	40 000 €	/////
Sous total . 2^{ème} période				120 000 €	/////